

# 5<sup>E</sup> RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2012.2014

---

DONNER  
DU SENS  
À L'ARGENT

---





# TABLE DES MATIÈRES

➔	Message de la direction	3
➔	Rapport de la mission d'examen	5
➔	Profil et faits saillants	6
➔	Gouvernance	10
➔	Analyse de pertinence	22
➔	Chaîne de valeur	34
➔	Performance économique	38
➔	Performance sociale	52
➔	Performance environnementale	64
➔	Index GRI	74

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui permettent à Fondation de réaliser sa mission : les salariés de Fondation pour leur engagement et leur dynamisme, les travailleuses et les travailleurs québécois qui ont choisi Fondation pour épargner en vue de leur retraite, les PME québécoises, les responsables Fondation, la CSN et ses organisations affiliées, les institutions présentes au Carrefour financier solidaire ainsi que tous nos autres partenaires.

Le rapport de développement durable 2012-2014 est disponible sur le site [www.fondaction.com](http://www.fondaction.com).  
Les rapports financiers annuels produits durant la période de référence 2012-2014 peuvent être consultés sur le site [www.fondaction.com](http://www.fondaction.com) ou être obtenus sur demande.



Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

# MISSION

**L'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes.**

**L'obtention par les travailleuses et les travailleurs de plus de responsabilités dans l'entreprise n'a pas pour seule finalité de la rendre plus productive ou compétitive.**

**Le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération doit être facilité afin de pouvoir définir les conditions d'une productivité renouvelée en vue d'un développement responsable.**

Fondation favorise le maintien, la création d'emplois ainsi que la participation des travailleuses et des travailleurs québécois à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail dans un environnement correspondant aux objectifs de développement durable.

Fondation contribue à développer des entreprises, à préserver et à créer des emplois de qualité, tout en encourageant les acteurs sociaux à débattre ensemble tant du partage des gains de productivité que du partage du travail.

Fondation, en tant que partenaire de l'économie sociale, investit au moins 60 % de son actif dans des entreprises québécoises, principalement celles inscrites dans un processus de gestion participative, entreprises autocontrôlées, coopératives ou autres, prévoyant dans leur charte une répartition égale du droit de vote entre les actionnaires ou les membres, ou qui sont des entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Les investissements de Fondation prennent la forme de prise de participation en capital-actions ou au capital social, de prêt ou de garantie de prêt.

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire permettant d'agir pour le développement d'emplois de qualité, Fondation recueille, principalement à partir d'une structure militante, des épargnes en vue de la retraite, surtout auprès des travailleuses et des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie et aussi auprès du grand public.

Axées sur une accumulation prudente en vue de la retraite et sur une rentabilité adéquate, ces épargnes sont investies sous la forme d'actions de catégories A et B. Les actions de catégorie A constituent les parts générales de Fondation. De plus, Fondation pourra autoriser et émettre des actions de catégorie B afin de faciliter la cueillette d'épargne reliée à des projets spécifiques, en collaboration avec des partenaires de l'économie sociale et en appui aux expressions de solidarité locale.

# MESSAGE

## DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Plus que jamais, les enjeux internationaux se répercutent sur les enjeux locaux et les questions relatives aux modes de développement se posent avec une acuité accrue. Les crises alimentaires, sociales et politiques répétées, les besoins en matières premières dans les pays émergents et le déplacement des pôles économiques et financiers s'imposent de plus en plus. À l'automne 2013, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiait un cinquième rapport accablant qui ne laisse aucune place au scepticisme. Le GIEC évalue en effet que les activités humaines sont responsables de 95 % de ces dérèglements.

Les gouvernements sont interpellés au premier chef, mais aussi la société civile, les organisations, les entreprises, les citoyennes et les citoyens, nous sommes tous concernés. Il est maintenant clair que les enjeux pour l'humanité sont cruciaux et la démonstration a été faite qu'on ne peut dissocier le social de l'environnemental et surtout, que l'économie doit aussi s'intégrer à l'intérieur de ces préoccupations.

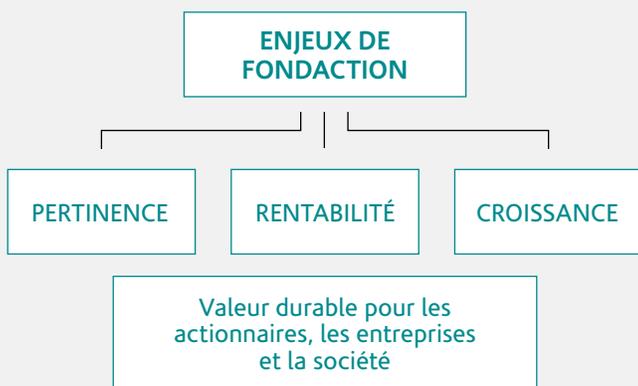
La Loi québécoise sur le développement durable adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale n'a pas encore atteint la portée espérée, même si on y affirme qu'il faut « prendre en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». Le Québec a beaucoup de chemin à faire, c'est vrai. Mais on peut constater chez les Québécoises et les Québécois une sensibilité de plus en plus aigüe à ce type de préoccupations. L'économie du Québec est plus diversifiée que jamais et son potentiel est reconnu par plusieurs analystes. Pourtant, notre économie doit faire face à de grands enjeux. Le développement des technologies propres, la conversion écologique des entreprises, notamment des PME, ainsi que la mise en place du marché du carbone sont les éléments incontournables de la transition vers une économie plus verte. D'importants investissements seront nécessaires pour restructurer notre économie afin de la rendre encore plus efficace que maintenant, plus compétitive à l'échelle internationale et en même temps, garante de l'épanouissement des populations et du respect de l'environnement.

Il faudra aussi s'assurer que l'industrie de la finance soit toujours davantage ancrée dans l'économie réelle avec plus de perspective à long terme et avec des objectifs de rendement mieux alignés avec la croissance économique. Un Québec juste et prospère doit s'appuyer sur une économie plurielle, faite d'une présence importante d'État, d'entreprises privées et d'économie sociale. C'est pourquoi il est important de reconnaître davantage le potentiel de l'économie sociale, des coopératives et des mutuelles.

Dans la mesure de ses moyens et dans le cadre de ses activités, Fondation s'est donné comme mission de prendre en compte ces réalités. Nous contribuons à faire avancer au Québec l'idée qu'il est possible d'agir autrement, qu'un nouveau paradigme doit être adopté dans la perspective d'une économie plus verte et d'un développement plus durable.

Fondation est une institution financière indépendante, solide et innovatrice qui s'est imposé de fortes exigences en matière de gouvernance et de transparence. Depuis sa création, Fondation cherche à agir sur le moyen et le long termes en prenant en compte, en plus des questions financières habituelles, des préoccupations de développement économique, d'équité sociale et d'intégrité environnementale dans ses systèmes et processus de gestion. Fondation s'efforce d'agir de la sorte dans ses relations avec les salariés, les actionnaires et les entreprises dans lesquelles le Fonds investit, ainsi que dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Pour chacune des activités, les dirigeants et les salariés de Fondation ont le souci des impacts de leurs façons de faire, questionnent et recherchent les meilleures pratiques. Les attentes et les intérêts des différentes parties prenantes en ce sens contribuent également à confirmer les grandes orientations et les enjeux stratégiques de Fondation.



Nous vivons dans une société axée sur la performance, où les questions de mesures sont primordiales. Nous savons que ce que nous mesurons influence ce que nous faisons. Si nous avons des mesures erronées ou si nous ne mesurons pas ce qui est important, nous nous concentrerons sur les mauvaises choses. Si nous devons nous diriger vers un développement durable, il sera nécessaire d'utiliser des indicateurs verts. Et il se trouve que la règle d'or des indicateurs verts est la triple reddition de comptes, c'est-à-dire la combinaison de trois mesures de responsabilité : financière et économique, environnementale et sociale.

Les efforts soutenus de Fondation pour intégrer les principes du développement durable à sa culture d'entreprise lui ont valu plusieurs distinctions :

- ➔ Mention pour son programme de gestion des matières résiduelles en 2008, lors du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de la Ville de Montréal;
- ➔ Lauréat d'un prix Vivats en événement responsable en 2012;
- ➔ Leader en transport durable 2012;
- ➔ Prix hommage PDG vert 2012;
- ➔ Et depuis 2010, de nombreux prix pour son édifice de Québec dont le prix du Forest Stewardship Council des États-Unis.

En 2006, Fondation a été parmi les premières institutions à produire un rapport de développement durable selon les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI). Depuis 2010, les rapports de développement durable de Fondation, produits à tous les deux ans, ont été soumis à l'examen d'un auditeur indépendant ainsi qu'auprès de la GRI, obtenant chaque fois le niveau A+.

Fondation demeure un chef de file en matière de reddition de comptes, produisant annuellement des rapports à titre de signataire du Pacte mondial et des Principes pour l'investissement responsable.

Ce 5<sup>e</sup> rapport de développement durable est remarquable et ce, à plusieurs égards. Il s'agit d'un rapport réalisé selon les plus récentes lignes directrices de la GRI, les G4, publiées en 2013. Cette quatrième version des lignes directrices insiste davantage sur la nécessité pour les organisations d'axer le processus et le rapport lui-même sur les thèmes qui sont pertinents par rapport à leurs activités et à leurs principales parties prenantes. La GRI a confirmé la conformité de la méthodologie d'analyse de pertinence de Fondation.

Fondation a aussi choisi la version la plus exigeante de préparation du rapport, soit celle d'un rapport en conformité avec les lignes directrices G4 selon l'option relative aux critères exhaustifs. En plus de comporter les éléments fondamentaux d'un rapport de développement durable, la version exhaustive comprend l'ensemble des indicateurs liés aux aspects pertinents identifiés. Cette version exige aussi des éléments d'information complémentaires sur la stratégie et l'analyse, la gouvernance ainsi que l'éthique et l'intégrité.

Fondation a une fois de plus demandé un examen du rapport de développement durable 2012-2014 à un auditeur indépendant. Le mandat a été confié à Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., dont le rapport apparaît à la page 5.

Fondation s'engage à poursuivre ses efforts au cours des prochaines années. Les engagements figurant dans le présent rapport, portés par son conseil d'administration et sa haute direction, témoignent de sa volonté à participer à un développement économique plus social, plus équitable et plus respectueux de l'environnement.

**Bonne lecture !**

  
**JACQUES LÉTOURNEAU**  
 Président du conseil d'administration

  
**LÉOPOLD BEAULIEU**  
 Président-directeur général

## Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres du conseil d'administration de Fondation

### Portée de notre travail

Nous avons procédé à l'examen des éléments d'informations et de la description de l'approche managériale des aspects suivants tels que présentés dans le rapport de développement durable de Fondation pour les exercices terminés les 31 mai 2013 et 2014 (le « Rapport ») :

- Aspects et périmètres pertinents identifiés : G4-18, G4-19, G4-20, G4-21, G4-22, G4-23
- Implication des parties prenantes : G4-24, G4-25, G4-26, G4-27
- Gouvernance: G4-41, G4-48, G4-51, G4-52
- Éthique et intégrité : G-56, G4-57, G4-58
- Performance économique : G4-EC1
- Emploi : G4-LA1
- Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes : G4-LA13
- Non-discrimination : G4-HR3
- Communautés locales : G4-SO1, G4-SO2, G4-FS13, G4-FS14
- Lutte contre la corruption : G4-SO3, G4-SO4, G4-SO5
- Vie privée des clients: G4-PR8
- Portefeuille de produits : G4-FS6, G4-FS7, G4-FS8
- Propriété active : G4-FS11

Nous n'avons pas examiné les autres éléments mentionnés dans le rapport et nous n'avons pas examiné les sections narratives du rapport sauf celles qui intègrent les éléments d'information examinés et la description de l'approche managériale de Fondation envers les aspects listés ci-dessus. Nous n'avons exécuté aucune procédure d'examen à l'égard du contenu des études d'impact produites par l'IREC.

### Responsabilités et critères

La direction de Fondation est responsable du choix des indicateurs divulgués, de la collecte de données et de l'information présentée dans le rapport. Notre responsabilité consiste à effectuer un examen des éléments d'information que nous avons sélectionnés et à exprimer une conclusion fournissant une assurance modérée si ces indicateurs ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs aux critères des Lignes directrices pour le Reporting Développement Durable G4 publié par le Global Reporting Initiative (GRI).

Le rapport de développement durable 2010-2012 était basé sur les Lignes directrices pour le Reporting Développement Durable G3 publié par le GRI alors que le présent rapport est basé sur la version la plus récente des Lignes directrices pour le Reporting Développement Durable G4. Dans le passage de la version G3 à G4, certains indicateurs ont été éclatés, d'autres ont été fusionnés et certains ont été ajoutés. Le lecteur doit donc garder à l'esprit que la correspondance entre les indicateurs des deux versions n'est pas totalement univoque

### Normes

Notre examen a été réalisé conformément à la norme ISAE 3000 *Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* du International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Nous avons planifié et réalisé notre examen de manière à fournir une assurance modérée à l'égard des éléments d'information choisis. Notre travail a donc consisté essentiellement en demandes d'information, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par la direction de Fondation. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le rapport en général ni sur aucun des indicateurs de performance en particulier.

### Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les éléments d'information examinés ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs aux Lignes directrices pour le Reporting Développement Durable G4 publié par le GRI.

Ce rapport d'examen est réservé à l'usage de la direction et du conseil d'administration de Fondation.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Montréal, le 15 août 2014

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A115050

# PROFIL ET FAITS SAILLANTS

Créé par une loi de l'Assemblée nationale du Québec en juin 1995, Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, est un fonds de travailleurs combinant les avantages fiscaux des régimes enregistrés d'épargne-retraite aux crédits d'impôt d'un fonds d'investissement voué au maintien et à la création d'emplois. Il s'agit d'épargne investie à long terme en vue de la retraite et bénéficiant d'avantages fiscaux importants pour les travailleuses et les travailleurs québécois.

L'organisation du travail, l'épargne et l'emploi font partie des enjeux auxquels la CSN s'est toujours intéressée. Le rapport de la CSN avec Fondaction en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

À la mission fondamentale d'un fonds de travailleurs de maintenir et de créer des emplois, Fondaction s'est aussi donné comme mission spécifique de se rendre plus particulièrement disponible aux entreprises inscrites dans un processus de gestion participative, aux entreprises autocontrôlées ainsi qu'aux entreprises soucieuses de l'environnement. On retrouve ainsi dans sa loi constitutive la volonté d'agir sur la base des trois piliers du développement durable : l'économique, le social et l'environnement. Depuis 2006 et avant toutes les autres institutions financières québécoises faisant appel à l'épargne du grand public, il s'est résolument engagé dans la voie du développement durable, devenant en 2012 la première institution financière québécoise faisant appel à l'épargne du grand public à produire un rapport audité de niveau A+.

Fondaction demeure un chef de file en matière de reddition de comptes en produisant annuellement des rapports à titre de signataire du Pacte mondial et des Principes pour l'investissement responsable. Ce 5<sup>e</sup> rapport de développement durable est réalisé selon les plus récentes lignes directrices de la GRI, les G4, publiées en 2013. Fondaction a aussi choisi l'option la plus exigeante de préparation du rapport, soit celle relative aux critères exhaustifs. Le rapport a une fois de plus fait l'objet d'un examen par un auditeur indépendant.

Fondaction n'est pas un fonds spécialisé en environnement, mais un fonds généraliste qui accompagne les entreprises dans la prise en compte des enjeux liés au développement durable. Sa raison d'être est de mettre au service des entreprises un capital patient et une équipe qui comprend les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable, et aussi de contribuer à la sécurité financière des retraités en rendant disponible une épargne-retraite peu coûteuse. Depuis le début de ses activités en 1996, Fondaction a reçu plus de 2 690 demandes de financement. Il a directement soutenu dans leurs projets 256 petites et moyennes entreprises prometteuses ainsi que 70 fonds spécialisés. Au 31 mai 2014, 866 entreprises bénéficiaient directement ou indirectement d'un investissement de Fondaction.

	31 MAI 2014	31 MAI 2013	31 MAI 2012	31 MAI 2010	31 MAI 2008
Nombre d'actionnaires	<b>127 755</b>	120 680	113 838	99 692	85 770
Nombre de salariés	<b>101</b>	91	86	81	76
Actif total	<b>1,26 G\$</b>	1,07 G\$	940,8 M\$	743,4 M\$	635,6 M\$
Actif net	<b>1,20 G\$</b>	1,03 G\$	914,6 M\$	699,4 M\$	627,3 M\$
Investissements en capital de développement réalisés ou engagés à la juste valeur	<b>706,5 M\$</b>	650,5 M\$	619,9 M\$	477,3 M\$	385,4 M\$
Valeur de l'action	<b>9,85 \$</b>	9,44 \$	9,34 \$	9,11 \$	10,50 \$

## UNE INSTITUTION FINANCIÈRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

La Loi constituant Fondation prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles doivent représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen du Fonds pour l'exercice précédent. La Loi précise quels investissements sont considérés admissibles ainsi que le mode de calcul devant être utilisé pour valider le respect de cette norme.

Les investissements à impact économique québécois (ou capital de développement) sont composés de participations directes dans des entreprises, de participations dans des fonds partenaires ou spécialisés ainsi que d'un portefeuille boursier diversifié constitué de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation.

Par ses prises de participation directe dans les entreprises, Fondation met à la disposition de celles-ci un capital patient, axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. Au 31 mai 2014, 83 entreprises bénéficiaient d'un investissement de Fondation. Afin de rendre possible une offre adaptée de produits financiers pour différents secteurs ou clientèles, de diversifier l'actif et de partager une expertise et des réseaux, Fondation souscrivait au 31 mai 2014 à 42 fonds partenaires ou spécialisés. Les impacts directs et indirects de ces participations ont contribué à créer ou maintenir près de 27 296 emplois. Les résultats plus détaillés de l'étude d'impact sont présentés à la section du rapport traitant de la performance économique. Finalement, le portefeuille de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse contribue à la liquidité des titres de ces entreprises tout en diversifiant l'actif du Fonds par une exposition au marché boursier des petites capitalisations.

Les sommes qui ne sont pas investies dans des entreprises admissibles à la norme de 60 % sont placées sur les marchés financiers avec l'objectif de créer une base de revenus stables pour le Fonds et d'en diversifier l'actif d'une façon qui protège le capital détenu par les actionnaires. Le portefeuille des autres investissements demeure pour une moitié composé d'obligations et autres titres à revenu fixe. La composition du portefeuille obligataire vise à protéger le capital et optimiser le revenu courant. Il est complété par d'autres placements choisis pour leur effet sur la diversification globale de l'actif, soit des titres immobiliers internationaux, des actions mondiales, un fonds de matières premières et un fonds à rendement absolu.

Au 31 mai 2014, le portefeuille des autres investissements, qui comprend également les liquidités requises pour faire face aux engagements du Fonds en matière d'investissement en capital de développement, totalisait 624,9 millions de dollars.

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire, Fondation recueille des épargnes en vue de la retraite surtout auprès des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie, mais aussi auprès du grand public. La retenue sur le salaire se développe grâce à l'action militante et bénévole d'un réseau de plus de 700 responsables Fondation (RF) présents dans plus de 2 400 milieux de travail.

La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation internationale créée en 1997 par l'ONG américaine CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) et le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE). Les lignes directrices sont le fruit d'un vaste processus réunissant des représentants du monde des affaires, des syndicats, de la société civile et des marchés financiers, ainsi que des experts dans différents domaines. Elles constituent une référence internationale quant à la communication d'information sur l'approche de gouvernance et sur les performances et impacts environnementaux, sociaux et économiques des organisations. Afin de faciliter son utilisation auprès des entreprises francophones, Fondation a soutenu la traduction en français des nouvelles lignes directrices G4 ainsi que celle du supplément sectoriel à l'intention des institutions financières.

Bien que les règles de transparence et de divulgation constituant la base des lois en valeurs mobilières exigent la publication de rapports financiers, ce 5<sup>e</sup> rapport de développement durable témoigne de l'importance que Fondation accorde à la responsabilité sociétale ainsi qu'à la saine gouvernance. Les choix relatifs au contenu, à l'organisation et à la présentation de l'information ont été guidés par les principes de reddition de comptes et les éléments d'information proposés par les plus récentes lignes directrices G4 de la GRI. Les éléments d'information G4-17 à G4-27 sont spécifiquement identifiés aux pages correspondantes dans le texte. Le présent rapport ne comporte pas de reformulation d'information déjà communiquée dans les rapports précédents et reflète le plus fidèlement possible les activités de Fondation. Les modifications aux méthodes de calcul sont indiquées en référence avec l'information publiée. Le rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2014 et vise un maximum de comparabilité avec les résultats présentés dans les rapports antérieurs.



[www.globalreporting.org](http://www.globalreporting.org)

## FAITS SAILLANTS AU 31 MAI 2014

# 127 755

actionnaires

# 49 254

actionnaires souscrivant par retenue  
sur le salaire

### RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON LE SEXE

HOMMES ♂

## 48,5 %

FEMMES ♀

## 51,5 %

### RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON L'APPARTENANCE SYNDICALE

46,6 % / CSN

10,8 % / AUTRES SYNDICATS

42,6 % / SANS MENTION



### RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON L'ÂGE

5,1 % / MOINS DE 30 ANS

17,6 % / 30-39 ANS

10,2 % / 40-44 ANS

12,6 % / 45-49 ANS

18,0 % / 50-54 ANS

20,7 % / 55-59 ANS

15,8 % / 60 ANS ET PLUS

ÂGE MOYEN : **48,8 ans**



### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS<sup>1</sup>

PAR RÉGION	2014
Montréal et Laval	42,7 %
Capitale-Nationale	3,1 %
Régions centrales	13,2 %
Régions ressources	3,9 %
Multirégions <sup>2</sup>	37,1 %

1 Les données contenues dans les tableaux représentent les sommes investies au coût, dans des participations directes en entreprises et dans des fonds partenaires ou spécialisés, au 31 mai 2014.

2 Comprend les investissements dans les fonds partenaires ou spécialisés autres que locaux et régionaux.

## RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

**2,2 %**  
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**6,4 %**  
LAURENTIDES

**2,9 %**  
BAS-ST-LAURENT

**4,1 %**  
LAVAL

**10,9 %**  
CAPITALE-NATIONALE

**3,1 %**  
MAURICIE

**3,7 %**  
CENTRE-DU-QUÉBEC

**19,7 %**  
MONTÉRÉGIE

**5,9 %**  
CHAUDIÈRE-APPALACHES

**14,6 %**  
MONTRÉAL

**2,4 %**  
CÔTE-NORD

**0,2 %**  
NORD-DU-QUÉBEC

**4,9 %**  
ESTRIE

**2,7 %**  
OUTAOUAIS

**1,6 %**  
GASPÉSIE-  
ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**6,7 %**  
SAGUENAY-  
LAC-SAINT-JEAN

**8,0 %**  
LANAUDIÈRE

## RÉPARTITION DES RACHATS ET ACHATS DE GRÉ À GRÉ

(pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2014)

CRITÈRES	NOMBRE	\$	%
Retraite et préretraite	9 314	65 381 008	81,5
Accession à la propriété	971	7 349 089	9,2
Décès, invalidité, rachat 60 jours	114	3 131 843	3,9
Situations exceptionnelles (situation financière critique et besoin urgent de liquidités)	715	3 154 290	3,9
Retour aux études	69	398 327	0,5
Autres critères (injection de capitaux dans une entreprise, émigration, rachat de crédits de rente, inadmissibilité aux crédits d'impôt et maladie terminale)	334	775 721	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>11 517</b>	<b>80 190 278 \$</b>	<b>100 %</b>

PAR SECTEUR	2014
Fonds diversifiés <sup>3</sup>	<b>18,0 %</b>
Technologies avancées <sup>4</sup>	<b>26,9 %</b>
Traditionnels <sup>5</sup>	<b>55,1 %</b>

3 Comprend les investissements dans les fonds partenaires ou spécialisés multisectoriels.

4 Regroupe les technologies de l'information et les sciences de la vie.

5 Regroupe les secteurs manufacturier, commerce, services et primaire.

# GOUVERNANCE

Depuis le début de ses activités, Fondation participe au mouvement de la finance socialement responsable et à celui du développement durable. Pour plus de 127 000 actionnaires qui ont choisi Fondation comme véhicule d'épargne-retraite, cela signifie épargner tout en participant activement et concrètement au développement d'entreprises québécoises ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois durables et de qualité. Fondation constitue un levier majeur pour la capacité des travailleurs d'améliorer leurs propres conditions de vie à la retraite et de participer à une plus grande démocratisation économique. La gouvernance de Fondation reflète les valeurs qui l'animent : un mode de fonctionnement qui encourage la répartition des pouvoirs et une grande rigueur dans l'exercice des règles de gouvernance, de conduite et d'éthique.

Le travail en réseau avec d'autres institutions, et plus particulièrement avec les organisations présentes au Carrefour financier solidaire<sup>1</sup>, permet d'élargir et d'augmenter l'accessibilité des parties prenantes à une vaste gamme de produits et services. Ces institutions, présentes au Carrefour financier solidaire à Montréal ainsi qu'à Québec, partagent entre elles un tronc commun de valeurs et les liens qui les unissent sont variables et d'ampleur différente. Aucune de celles-ci ne peut être considérée comme une filiale de l'une ou de l'autre et le rapport de la CSN avec Fondation en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

Il est utile de rappeler que le conseil d'administration de Fondation est composé d'une majorité de personnes qui n'exercent pas de mandat syndical et qu'une nette distinction entre la gouvernance et les opérations a toujours caractérisé le fonctionnement de Fondation.

## TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La responsabilité sociétale des entreprises doit s'exercer dans toutes les organisations, peu importe leur secteur d'activité. À ce titre, Fondation considère devoir agir avant tout dans ses activités internes, dans ses relations avec les salariés, les actionnaires et les entreprises partenaires, puis dans la gestion de ses immeubles et dans ses relations avec les fournisseurs. L'objectif est d'avoir conscience de l'ensemble des impacts des activités sur les parties prenantes et ainsi rechercher constamment les meilleures pratiques à adopter, en cohérence avec les valeurs et la culture de l'institution. Cette gouvernance s'accorde à l'interne avec une gestion participative concrétisée dans un développement organisationnel qui favorise la participation des personnes salariées au processus de fixation des objectifs et à l'organisation de leur travail. Plusieurs valeurs viennent animer ses modes de gouvernance, de gestion et de fonctionnement. Parmi celles-ci, se trouvent la confiance, la sécurité, l'éthique, le respect, la responsabilité civique et citoyenne, l'innovation et la fierté.

Le conseil d'administration est régulièrement informé de l'évolution des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises et des plus récentes avancées en développement durable. Les diverses redditions de comptes auxquelles Fondation a choisi de s'assujettir sont présentées au conseil d'administration, tels les rapports selon les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et le Pacte mondial. Le mandat du comité de gouvernance et d'éthique prévoit d'ailleurs que ses membres s'assurent que le rapport de développement durable établisse les liens entre la performance de Fondation, sa mission et ses valeurs, en plus de veiller à ce que l'information soit présentée sous une forme claire, simple et constante qui permette la comparaison d'un rapport à l'autre et qui facilite la compréhension et le suivi des résultats obtenus d'une période visée à l'autre.

<sup>1</sup> L'expression « institutions du Carrefour financier solidaire » désigne les organisations et institutions qui occupent l'immeuble à Montréal ainsi que celui de Québec et qui étaient auparavant désignées par l'expression « les outils collectifs de développement économique créés à l'initiative de la CSN ».

Le rapport de développement durable publié tous les deux ans est une expression de la responsabilité sociétale de Fondation en cohérence avec la mission, les valeurs et le positionnement stratégique de l'organisation. Le président-directeur général s'assure ainsi, appuyé par le comité des opérations et la personne responsable du développement stratégique, que tous les aspects pertinents soient traités.

L'ensemble des salariés est appelé à participer à la réalisation de la mission du Fonds et la responsabilité sociétale s'inscrit dans les activités réalisées par tous les modules. Le comité des opérations et le conseil d'administration jouent un rôle central quant à l'intégration de la responsabilité sociétale qui s'accomplit à travers l'ensemble des pratiques et activités de l'organisation. C'est au président-directeur général que les responsabilités liées à la performance globale de Fondation, en matière de développement durable et de responsabilité sociétale, sont dévolues. Il est soutenu en ce domaine par la personne responsable du développement stratégique et par la personne conseillère en responsabilité sociétale. Ces dernières en assurent l'internalisation à toutes les fonctions de l'entreprise ainsi que la prise en compte des résultats des consultations auprès des diverses parties prenantes du Fonds. Celles-ci sont consultées bisannuellement sur différents thèmes, dont leur satisfaction à l'égard de la relation qu'elles entretiennent avec Fondation ainsi que sur les enjeux plus spécifiquement liés au développement durable. La réalisation des consultations est assurée par des firmes externes expertes dans le domaine, MCE Conseils et Neuvaction, afin d'en assurer la confidentialité et la rigueur méthodologique. Ces résultats sont présentés dans la section Analyse de pertinence.

Un des principes de développement durable entériné en 1992 dans la Convention de Rio est le principe de précaution. L'approche de Fondation consiste à faire preuve de vigilance et à entretenir une réflexion sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de ses activités, tant à l'interne qu'à l'externe. Lorsqu'au meilleur de sa connaissance, au moment où la décision est prise, certains projets d'investissement ou certaines de ses activités risquent d'entraîner des dommages importants et irréversibles aux populations ou à l'environnement, Fondation préfère s'abstenir d'investir. Le conseil d'administration a d'ailleurs adopté en 2003 un cadre d'analyse bioéthique pour les investissements dans le domaine des sciences de la vie.

Depuis plus de deux ans, les documents juridiques de l'investissement ont été modifiés afin de prendre en compte les dix principes du Pacte mondial. Pour chacun des principes, une clause encourageant leur application a été ajoutée ou modifiée et pour toute la durée du partenariat avec Fondation, les entreprises s'engagent à respecter ces principes et à considérer leur adhésion au Pacte mondial. Les enjeux liés au développement durable propres à chacune des entreprises du portefeuille d'investissement font l'objet d'une analyse lors de la réalisation du diagnostic socioéconomique à l'étape du préinvestissement, d'un accompagnement et d'un suivi continu permettant ainsi aux entreprises d'améliorer leur performance globale.

Plus récemment, Fondation, accompagné d'experts externes, a développé un référentiel d'analyse multicritères. Le défi lié à la création d'un tel référentiel repose dans la conjugaison à apprécier l'impact sociétal de Fondation et des entreprises dans lesquelles le Fonds investit. Cela impose de s'instrumenter pour être en mesure d'apprécier correctement, en amont de l'investissement, quels sont les sous-secteurs de l'économie et les entreprises dont les impacts sont positifs et les plus porteurs de transformation sociétale pour le Québec. Il faut aussi permettre aux entrepreneurs de mieux identifier le caractère positif de leurs externalités ainsi que les impacts de leurs activités et de leurs processus sur les enjeux économiques, sociaux, environnementaux, territoriaux et culturels auxquels est confrontée la société québécoise. Le projet découle de la volonté du Fonds à contribuer de manière stratégique et consciente à une société meilleure. Il s'agit à la fois d'une conviction d'un certain ordre de valeurs et de la prise en compte d'éléments plus qualitatifs qu'il faut pouvoir apprécier pour qu'ils soient reconnus et considérés.

Le Fonds considère que l'accès à une information juste à ses parties prenantes est au centre de la démarche de sa responsabilité sociétale. La transmission d'information de qualité à ses parties prenantes est essentielle au bon fonctionnement de la structure de gouvernance. La triple reddition de comptes, par l'entremise de la réalisation et de la diffusion d'un rapport de développement durable en plus du rapport financier, est un moyen efficace de communiquer et de permettre aux parties prenantes d'avoir une vision juste de l'ensemble des activités du Fonds et de ses externalités.

## L'IMPORTANCE D'UNE SAINTE GOUVERNANCE

Fondaction dispose depuis plusieurs années d'une ligne directrice en matière de gouvernance recommandée par le comité de gouvernance et d'éthique de Fondaction et adoptée par le conseil d'administration. En plus d'établir les rôles et responsabilités du conseil d'administration, elle vise à :

- ➔ apporter des précisions, entre autres, sur la composition et l'indépendance du conseil ;
- ➔ établir et prévoir l'évaluation périodique de la performance du conseil ;
- ➔ réaffirmer l'engagement des membres en vertu du code d'éthique ;
- ➔ se prononcer sur les enjeux entourant l'élection ou la désignation des membres ainsi que de la Politique de jetons de présence et de remboursement des dépenses des membres du C.A. et des comités ;
- ➔ valider les processus de formation continue.

Le rôle du conseil d'administration est d'assurer un suivi des activités courantes et de la situation financière de Fondaction. Les politiques, le budget et les orientations stratégiques de Fondaction sont adoptés par le conseil d'administration qui maintient une vision globale des activités et supervise le travail de la direction. Le respect de l'application de chacune des politiques est confié au conseil d'administration, lequel a créé certains comités pour l'assister dans son travail.

Annuellement, le conseil procède à une autoévaluation de son fonctionnement sous la direction de la présidence du conseil. Elle permet à chacun des membres de faire, entre autres, le point quant au rôle et aux responsabilités du conseil, à son fonctionnement, à la pertinence des comités, ainsi que sur la performance globale de Fondaction, prenant ainsi en compte les dimensions financière et économique, sociale et environnementale des activités du Fonds. Par ailleurs, la ligne directrice en matière de gouvernance prévoit la possibilité de faire appel à une expertise externe afin d'appuyer les membres du conseil d'administration dans cet exercice.

## CONVERSION AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

En décembre 2011, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a confirmé que, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, les Normes internationales d'information financière (IFRS) remplaceraient les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Fondaction a dès lors établi un plan de conversion en vue d'adopter les IFRS.

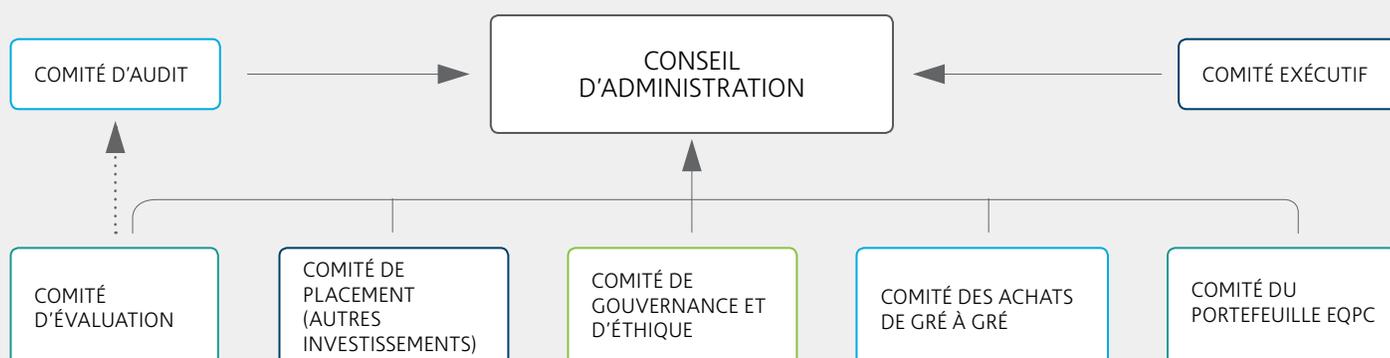
Fondaction devra appliquer les IFRS pour la première fois dans ses états financiers intermédiaires au 30 novembre 2014 et présentera des données comparatives selon les IFRS pour l'exercice 2013, y compris un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> juin 2013. Fondaction a établi un plan de conversion en vue d'adopter les IFRS. Une équipe d'implantation a pris en charge la planification et assure la transition. Des ressources externes ont aussi été engagées pour assister, sous la supervision de la direction du Fonds, l'équipe d'implantation.

Fondaction a procédé à un diagnostic des principaux impacts de ce changement de normes comptables, puis il a effectué une évaluation plus approfondie. Le Fonds s'est ainsi penché sur les différences entre les conventions comptables actuelles (PCGR) et les IFRS ainsi que sur l'incidence du passage aux IFRS sur sa comptabilité, sur son information financière et sur sa gestion.

La norme Première application des Normes internationales d'information financière (IFRS 1) prévoit, pour les entités adoptant les IFRS pour la première fois, un certain nombre d'exemptions optionnelles ainsi que des exceptions obligatoires à l'exigence générale d'appliquer rétrospectivement l'ensemble des normes IFRS. Fondaction se conformera à celles-ci.

# COMITÉS

Afin de faciliter l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités, d'assurer un suivi plus régulier à certaines activités et de voir à l'application de codes, de normes ou de politiques, le conseil d'administration a mis sur pied plusieurs comités. Ces derniers ont aussi le pouvoir de formuler des recommandations au conseil. Les comités sont composés de membres du conseil d'administration, de membres de la direction qui agissent en soutien et, lorsque requis, de membres externes reconnus pour leur expertise. Chacun des comités présente annuellement un rapport de ses activités au conseil d'administration. D'autres comités, créés par le président-directeur général, participent également à la gestion des différents risques auxquels Fondation est exposé et assurent la coordination des activités du Fonds. Ils sont présentés plus en détail à la fin de la présente section.



<b>COMITÉ EXÉCUTIF</b>	Ce comité exerce les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration entre les réunions du conseil. À ce jour, ses activités se sont concentrées sur l'autorisation des investissements inférieurs à cinq millions de dollars et l'autorisation des déboursés relatifs aux investissements consentis par l'exécutif ou par le conseil d'administration. Il est informé du suivi de l'évolution du portefeuille d'investissement direct dans les entreprises. Ce comité est composé d'une majorité de membres indépendants.
<b>COMITÉ D'AUDIT</b>	Ce comité voit au respect des pratiques comptables et des exigences légales et réglementaires. Il surveille les travaux liés à l'audit des états financiers ainsi que les processus de communication de l'information financière. Ce comité est composé d'une majorité de membres indépendants du conseil d'administration.
<b>COMITÉ D'ÉVALUATION</b>	Ce comité a pour mandat de donner son avis à la direction et au conseil d'administration sur toutes les questions concernant l'évaluation des investissements en capital de développement. Il fait rapport par écrit directement au comité d'audit du résultat et de l'étendue de ses travaux avant l'adoption des états financiers audités. Ce comité est composé d'une majorité de membres indépendants ne faisant pas partie du conseil d'administration.
<b>COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</b>	Le mandat du comité consiste à aider le conseil d'administration à remplir son rôle de supervision de la direction de Fondation et à lui formuler des recommandations sur la gouvernance de Fondation. Il veille notamment à l'application du code d'éthique. Ce comité est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration et d'une majorité de membres indépendants.
<b>COMITÉ DE PLACEMENT (AUTRES INVESTISSEMENTS)</b>	Ce comité assure le suivi régulier de la gestion et de l'application de la politique des autres investissements par les conseillers en valeurs retenus à cet effet et au besoin, formule des recommandations au conseil d'administration sur la Politique de placement ou sur le choix des conseillers en valeurs. Ce comité est composé d'une majorité de membres indépendants.
<b>COMITÉ DES ACHATS DE GRÉ À GRÉ</b>	Ce comité est responsable de l'application de la Politique d'achat de gré à gré et de la Politique de transfert des actions. Les membres de ce comité sont tous indépendants et ne sont pas membres du conseil d'administration.
<b>COMITÉ DU PORTEFEUILLE D'ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DE PETITE CAPITALISATION (EQPC)</b>	Ce comité voit au suivi régulier du portefeuille investi dans des entreprises publiques de petite capitalisation et formule périodiquement au conseil des recommandations concernant ce type d'investissement. Ce comité est composé d'une majorité de membres indépendants et non-membres du conseil d'administration.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mai 2014)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13

- A Membre du comité exécutif
- B Membre du comité d'audit
- C Membre du comité d'évaluation
- D Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- E Membre du comité de placement (autres investissements)
- F Membre du comité du portefeuille d'entreprises québécoises de petite capitalisation (EQPC)

- ➔ **1. JACQUES LÉTOURNEAU<sup>A</sup>**  
Président du conseil d'administration de Fondation  
Président de la Confédération des syndicats nationaux

---

- ➔ **2. LÉOPOLD BEAULIEU<sup>A</sup>**  
Président-directeur général de Fondation

---

- ➔ **3. CLÉMENT GUIMOND<sup>B</sup>**  
Vice-président du conseil d'administration de Fondation  
Retraité de la Caisse d'économie solidaire Desjardins

---

- ➔ **4. PIERRE PATRY<sup>D</sup>**  
Secrétaire-trésorier du conseil d'administration de Fondation  
Trésorier de la Confédération des syndicats nationaux

---

- ➔ **5. JACQUES ALLARD**  
Retraité de la Société de transport de Montréal  
Ancien vice-président de la Caisse d'économie des employés de la STCUM

---

- ➔ **6. DIANE BEAUDRY CPA, CA, IAS-A<sup>B C</sup>**  
Présidente de Conseil Projection inc.

---

- ➔ **7. NICOLE FONTAINE<sup>D</sup>**  
Retraîtée de la fonction publique du gouvernement du Québec  
Ancienne présidente-directrice générale de l'Office de la protection du consommateur

---

- ➔ **8. YVON MARCIL<sup>A B</sup>**  
Retraité d'Investissement Québec

---

- ➔ **9. PIERRETTE POIRIER<sup>A</sup>**  
Retraîtée du CSSS du Suroît  
Ex-présidente du Conseil central de la Montérégie (CSN)

---

- ➔ **10. JEAN-PIERRE REVÉRET<sup>D F</sup>**  
Professeur titulaire, ESG-UQAM, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale

---

- ➔ **11. LOUISE ST-JACQUES<sup>A</sup>**  
Directrice de la Coopérative des travailleurs de la Puce  
Ressource Informatique et directrice générale de La Puce communautaire inc.

---

- ➔ **12. MICHEL TÉTREULT<sup>E</sup>**  
Vice-président, secteur industriel des produits forestiers de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)

---

- ➔ **13. MICHEL TREMBLAY<sup>E</sup>**  
Président de la Fédération des professionnelles (CSN)

## COMPOSITION

La Loi constituant Fondation définit la composition du conseil d'administration. La présidence du C.A. par la présidence de la CSN n'est pas statutaire, elle n'est ni assurée dans la loi constitutive de Fondation ni dans ses règlements généraux. La distinction entre la gouvernance et les opérations est rigoureusement respectée. À l'exception notamment du président-directeur général, dont la présence au conseil est par ailleurs prévue par la Loi, l'ensemble des administrateurs sont indépendants :

- ➔ cinq personnes nommées par le comité exécutif de la CSN, dont seulement deux exercent des responsabilités syndicales;
- ➔ deux personnes nommées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- ➔ trois personnes élues par l'assemblée générale des actionnaires;
- ➔ deux personnes nommées par les membres du conseil;
- ➔ le président-directeur général.

Le conseil d'administration est constitué de femmes et d'hommes issus de domaines en lien avec les activités, la mission et le positionnement du Fonds en tant qu'institution financière socialement responsable vouée au développement économique québécois. Les administrateurs sont, entre autres, choisis pour leur compétence dans le financement d'entreprises, pour leur connaissance et leur expérience du monde des affaires, des milieux syndical et universitaire, des milieux coopératif et communautaire ainsi que de l'administration publique, en concordance avec le profil global souhaité au sein du conseil d'administration.

## PROFIL GLOBAL SOUHAITÉ

Le profil global recherché au sein du conseil d'administration est composé de cinq éléments :

- ➔ les membres du conseil doivent être en mesure de faire preuve de bon jugement, d'intégrité et de conscience sociale;
- ➔ ils doivent accorder la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de leur fonction;
- ➔ ils apportent une contribution à la réalisation de la mission;
- ➔ ils doivent posséder plusieurs compétences, dont la compréhension des rapports sociaux, des enjeux du développement durable, du développement local, régional et sectoriel, des connaissances financières incluant celles du financement d'entreprises et des marchés financiers, une expérience de la gouvernance et de la gestion et finalement, une connaissance du domaine de l'épargne-retraite;
- ➔ Fondation recherche un équilibre dans la représentation d'hommes et de femmes au sein du conseil reflétant différentes composantes de son actionariat et de la société québécoise.

## CODES DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

Le conseil d'administration a adopté en 2001 un code de conduite et d'éthique à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres et toute autre personne à qui s'applique le code en raison d'une entente, d'un contrat d'emploi ou d'un mandat dans la mesure prévue à cette entente, ce contrat ou ce mandat. Depuis 2002, un code de conduite et d'éthique équivalent s'applique aussi à tout le personnel syndiqué de Fondation. Les personnes visées doivent éviter de se placer dans des situations pouvant mettre leur intérêt personnel et celui de Fondation en conflit.

Ces codes de conduite et d'éthique définissent, entre autres, les règles de conduite des personnes visées afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts. Ils proscrirent l'utilisation d'avantages découlant d'une information ou d'un intérêt quelconque relié à Fondation, incompatible avec leurs fonctions et responsabilités. Il leur incombe de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts pour maintenir leur impartialité dans l'exécution de leurs tâches et responsabilités. Les codes de conduite et d'éthique contiennent des mesures anticorruption et limitent la valeur des dons, cadeaux, services et autres avantages pouvant être acceptés par les employés et dirigeants de Fondation. Ils ne doivent en aucun temps avoir un effet dans l'exécution des rôles et responsabilités de chacun, ni être susceptibles de porter préjudice à la crédibilité de Fondation. Toutes les personnes, à qui s'appliquent les codes de conduite et d'éthique (100 % des employés syndiqués, cadres, administrateurs et autres personnes visées), reçoivent une formation et doivent signer un engagement à cet effet dès leur embauche ou leur nomination. Les administrateurs, dirigeants, cadres et employés syndiqués, en plus des autres personnes visées, doivent aussi remplir une déclaration annuelle. Les codes de conduite et d'éthique incluent l'obligation de divulguer annuellement l'ensemble des participations croisées en capital dans des entreprises du portefeuille, les intérêts importants (plus de 10 %) dans toute entreprise, les participations au sein de divers conseils, l'existence de parties liées ayant des intérêts importants dans des entreprises et de toute autre situation pouvant créer des conflits d'intérêts. Toute question, qu'elle provienne de l'interne ou de l'externe, relative à l'application des codes de conduite et d'éthique doit être soumise à la Direction des affaires juridiques qui, au besoin, prend avis auprès du comité de gouvernance et d'éthique ou des aviseurs légaux de Fondation et fait rapport au comité.

Une disposition des codes de conduite et d'éthique prévoit qu'en matière de divulgation à l'égard de faits jugés préjudiciables à Fondation, tout déclarant, sous le sceau de la confidentialité, doit aviser par écrit, dans les meilleurs délais, la Direction des affaires juridiques ou la présidence du conseil d'administration de toute information pertinente à l'application des codes de conduite et d'éthique qui serait portée à sa connaissance. Les codes mentionnent qu'aucune mesure de représailles ne sera prise contre la personne qui fournit de l'information. Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de voir à l'application des codes, d'en assurer la révision et de faire rapport annuellement au conseil d'administration. À ce jour, aucun cas de corruption ou de conflit d'intérêts n'a été signalé.

Dans le cas de réclamations majeures, supérieures à 5 000 \$, la Direction des affaires juridiques est chargée de transmettre l'information au comité des opérations. Le conseil d'administration est informé des démarches et des mesures de résolution prises, qui dépendent de la nature des réclamations. Par ailleurs, conformément aux exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Fondation a mis en œuvre un programme de conformité. Dans ce cadre, une évaluation des risques a été effectuée relativement aux activités de la souscription visées par cette loi. Le rapport porté à la connaissance du conseil d'administration de Fondation ne relevait aucune anomalie ou infraction.

À Fondation, les pouvoirs décisionnels relatifs aux autorisations d'investissement et de déboursement ont toujours été conférés au conseil d'administration et au comité exécutif selon la nature de la demande. Aucune limite d'investissement discrétionnaire n'est confiée aux membres de l'équipe de l'investissement, ni à la haute direction de Fondation, à l'exception du processus d'autorisation d'un déboursé conservatoire donné aux cadres de l'investissement. Aucun employé ne peut donc décider seul d'un investissement (sauf pour une limite de 150 000 \$ aux cadres de l'investissement qui est encadrée et fait l'objet d'un rapport à la prochaine réunion de l'instance concernée), et ce, tant pour les fonds que pour les entreprises. Le processus d'investissement élimine toute notion de pouvoir d'influence que pourrait avoir un employé du module par rapport à un dossier précis puisque les recommandations soumises aux instances émanent d'une recommandation du comité de l'investissement ou du comité de l'investissement - régions ressources qui sont composés de membres de différents modules et de membres externes.

Le processus de revue diligente est supervisé par un comité constitué de personnes provenant de différents modules. La recommandation d'investissement résulte d'un travail collectif, sûr et compétent, qui amenuise la possibilité d'abus de pouvoir ou de corruption et contribue de manière importante à l'appréciation des risques. À Fondation, il existe une distinction claire entre la gouvernance et les opérations. Aucun palier d'autorisation n'est confié à qui que ce soit, personne ne peut décider seul d'un investissement. Le processus d'investissement franchit plusieurs étapes avant recommandation aux instances décisionnelles. Aucun membre du C.A. ne participe au processus conduisant à l'examen de la pertinence d'une recommandation aux instances par les comités de l'investissement ni n'est membre, à l'exception du PDG, d'un de ces comités.

En ce qui a trait aux placements, les gestionnaires doivent respecter la politique ou leur mandat de gestion dans toutes les transactions qu'ils effectuent. Fondation ne fait affaire qu'avec des firmes bien établies qui ont des systèmes de conformité et de gestion des risques. En tout temps, l'argent et les titres sont chez son gardien de valeurs, Fiducie Desjardins, dont le rôle est, entre autres, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de détournement de fonds.

Tous les deux ans, comme prévu, un examen documenté des politiques et mesures du programme de formation et de l'évaluation des risques a été effectué et le conseil d'administration du Fonds en a été informé.

Au 31 mai 2014, quatre salariés de Fondation étaient inscrits au registre des lobbyistes du Québec. Il s'agit du président-directeur général, de la directrice des finances, de la chef de l'investissement et de la directrice des affaires juridiques. Fondation est aussi sollicité de temps à autre lors de consultations publiques ou prébudgétaires à titre d'acteur du développement économique. Au palier fédéral, la nature des échanges a porté sur l'abolition progressive du crédit d'impôt pour fonds de travailleurs annoncée dans le budget fédéral de mars 2013. Quatre salariés de Fondation étaient inscrits au registre fédéral : le président-directeur général, la chef de l'investissement, le chef adjoint de l'investissement, participations majeures, fonds et immobilier ainsi que la responsable du développement stratégique et de la commercialisation.

## POLITIQUES, CONFORMITÉ ET GESTION DES RISQUES

Le milieu financier est de plus en plus règlementé et les diverses réglementations auxquelles Fondation est assujéti sont respectées. Selon le cours normal des affaires, certaines politiques et règlements font régulièrement l'objet de mises à jour pour refléter de nouvelles pratiques ou celles qui se sont améliorées. Comme mentionné dans les deux derniers rapports de développement durable, Fondation applique une politique, adoptée en 2010, qui exige que soit soumis au comité exécutif un rapport de conformité aux Principes de l'ILPA (Institutional Limited Partners Association) avant l'autorisation de signature de toute nouvelle convention de souscription dans un fonds spécialisé. L'ILPA est une association sans but lucratif faisant de la recherche ainsi que la promotion des meilleures pratiques dans l'industrie du capital d'investissement.

Ainsi, en 2010, une politique de gestion intégrée des risques a été adoptée par le conseil d'administration de Fondation, responsable ultime de la gestion des risques. Les risques sont inhérents à la conduite des affaires de Fondation et peuvent être à la fois synonymes d'opportunité ou de menace. De ce fait, un certain niveau d'exposition aux risques est inévitable et nécessaire si l'on souhaite remplir les objectifs de rendement et de création de valeur que Fondation s'est fixés. La Politique de gestion intégrée des risques de Fondation précise que l'objectif de la gestion des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risque contribue à créer de la valeur aux actionnaires. De ce fait, la propension à bien évaluer sa tolérance au risque, le développement de compétences approfondies en analyse de risque, la mise en œuvre d'une organisation efficace et intégrée en matière de gestion des risques constituent des éléments primordiaux pour Fondation.

Depuis sa création, le Fonds témoigne d'une grande vigilance sur le plan du contrôle et de la gestion des risques dans un objectif d'obtenir les meilleurs engagements afin de protéger et de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Le conseil d'administration, considéré comme l'instance supérieure de gouvernance en matière de gestion des risques et de conformité, examine et approuve la Politique de gestion intégrée des risques ainsi que le niveau de tolérance au risque de Fondation. La Politique de gestion intégrée des risques adoptée par le conseil d'administration précise les étapes dans le processus de la gestion des risques sous la supervision des directions de modules avec la collaboration de la Direction de la conformité et de la gestion des risques, telles que :

- ➔ recenser les principaux événements ou circonstances inhérents à une activité ou à une fonction et des inactions qui pourraient constituer des dangers, des menaces ou des opportunités;
- ➔ évaluer la probabilité relative d'occurrence de chaque menace ou danger ;
- ➔ expliquer et définir les types et la nature des impacts et des conséquences qui pourraient découler de l'occurrence de la menace ;
- ➔ évaluer l'importance relative des conséquences sur les actifs de Fondation (physiques, matériels, financiers, humains, réputation, image et autres actifs);
- ➔ recommander et assigner à chaque risque une stratégie de gestion.

La Politique de gestion intégrée des risques s'inspire des cadres communément utilisés pour la gestion des risques, c'est-à-dire :

- ➔ Cadre Enterprise Risk Management – Integrated Framework produit par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO), portant sur la gestion des risques d'entreprises ;
- ➔ Norme ISO 31000 et son guide d'application canadien CAN/CSA ISO 31000 fournissant les principes et les lignes directrices de la gestion des risques et la mise en application sur les plans stratégique et opérationnel ;
- ➔ ISO 26000 – Responsabilité sociétale qui met l'emphase sur la gestion des risques en fonction de la responsabilité de l'entreprise envers ses parties prenantes et la société en général.

À Fondation, le conseil d'administration s'assure annuellement de l'efficacité globale du processus de gestion intégrée des risques. La présidence-direction générale veille à ce que soient mises en place une politique et des procédures de gestion des risques adaptées au profil de risque et au plan stratégique de Fondation et voit à ce qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Il s'assure que la gestion des risques soit intégrée à la stratégie globale de Fondation.

Créé en 2011, le Module de la conformité et de la gestion des risques relève du conseil d'administration et de la présidence-direction générale afin d'assurer la veille de la mise en œuvre opérationnelle de la politique. Les responsabilités de ce module consistent à l'analyse et à la documentation détaillée des risques de Fondation, à la désignation de responsables pour chacun des risques, à la mise sur pied d'un processus de veille et à la définition des stratégies de gestion des risques prioritaires pour Fondation.

Ces stratégies des risques prioritaires ont été définies afin de mettre les moyens opérationnels en place pour ajuster le degré de couverture au risque en fonction de la tolérance de l'organisation. Ces moyens s'articulent principalement par la mise en place ou le renforcement des contrôles ou du cadre de gouvernance de certains risques. Afin de pouvoir mettre en place ces stratégies, Fondation a effectué un recensement, une évaluation et une hiérarchisation des différents risques. Ces stratégies sont mises à jour de façon continue afin que celles-ci témoignent véritablement des enjeux qui pourraient toucher les activités de Fondation.

Les responsables de la gestion de chacun des risques sont officiellement désignés dans le respect de la structure organisationnelle de gestion des risques articulée sur trois niveaux de défense. Le premier niveau est composé des modules, incluant les salariés et la direction. Les modules sont ainsi responsables de la surveillance quotidienne des risques, exercice se déclinant notamment par la réalisation d'activités d'ordre opérationnel et la supervision des contrôles.

Le deuxième niveau de défense a trait aux risques pouvant affecter plusieurs modules. La gestion de ces risques transversaux a été partagée entre des membres du personnel cadre. Le rôle de la personne responsable est de définir et d'aborder le risque selon une approche cohérente et intégrée à l'organisation.

Finalement, le Module de la conformité et de la gestion des risques est le dernier niveau de défense. Il s'assure de faciliter et de coordonner la mise en œuvre de la gestion des risques dans son ensemble. Il travaille de concert avec toutes les directions de modules afin de les aider à mettre en place une gestion efficace des risques selon leur périmètre de responsabilité. Dans cette optique, afin de simplifier tant l'entrée de données concernant les risques que leur suivi, une plateforme informatisée de gestion des risques sera mise à la disposition des responsables et des différentes directions au cours de la prochaine année. Le Module de la conformité et de la gestion des risques est responsable de la divulgation des informations et des avancées liées à la conformité aux règlements en vigueur et à l'application de la Politique de gestion des risques au moins une fois par année.

La gestion intégrée des risques est intrinsèque à la conduite des affaires de Fondation et fait partie de sa culture. Le processus est permanent, dynamique et évolutif et vise à cerner l'ensemble des risques, notamment ceux liés aux enjeux du développement durable tant à l'interne qu'à l'externe. Le comité des opérations assure un suivi régulier des différents risques au cours de l'année. La gestion des risques est intégrée lors de la planification stratégique, aux bilans et aux plans d'action afin que les risques soient réellement intégrés dans la conduite normale des affaires.

# STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

## UNE STRUCTURE OUVERTE, TRANSPARENTE ET NOVATRICE

Depuis sa création, Fondation souhaite aborder la finance d'une façon innovante. Ainsi, le Fonds cherche à créer de la valeur durable pour ses actionnaires et pour l'ensemble de la société québécoise. En plus de se soucier des enjeux financiers traditionnels, Fondation intègre les préoccupations liées au développement économique, à l'équité sociale et l'intégrité environnementale dans l'ensemble de ses processus. Le développement durable transcende la totalité des activités de Fondation.

La contribution de chacun des modules est essentielle au bon fonctionnement de l'organisation, mais aussi à la réalisation de sa mission. Dans cette optique, l'intention stratégique, énoncée annuellement, vise à assurer une collaboration et une cohérence des activités et des pratiques des divers modules vers des enjeux communs. Cet exercice permet la consolidation d'une vision intégrée des enjeux, des valeurs et de la mission de Fondation en intégrant les préoccupations des parties prenantes internes et externes. Concrètement, cet exercice se traduit dans l'itinéraire de Fondation, document recensant la mission, le positionnement, l'intention stratégique, les grands chantiers, les engagements réciproques et les interactions attendues entre les modules et finalement le plan d'action comprenant les résultats attendus. Ce document interne est préparé par le comité des opérations et il est présenté au conseil d'administration. La triple reddition de comptes financière et économique, sociale et environnementale est inhérente à la démarche d'intention stratégique.

Plusieurs comités ont été mis sur pied par la présidence-direction générale afin d'assurer une meilleure coordination des activités. Le comité des opérations, composé de la haute direction de Fondation, propose les orientations générales du Fonds, les recommandations liées aux objectifs de performance et assure un suivi des résultats financiers et globaux. Ce comité a aussi comme but la diffusion de l'information et des objectifs entre les modules et l'assurance de bonnes interactions entre ceux-ci.

## COMITÉ DES OPÉRATIONS



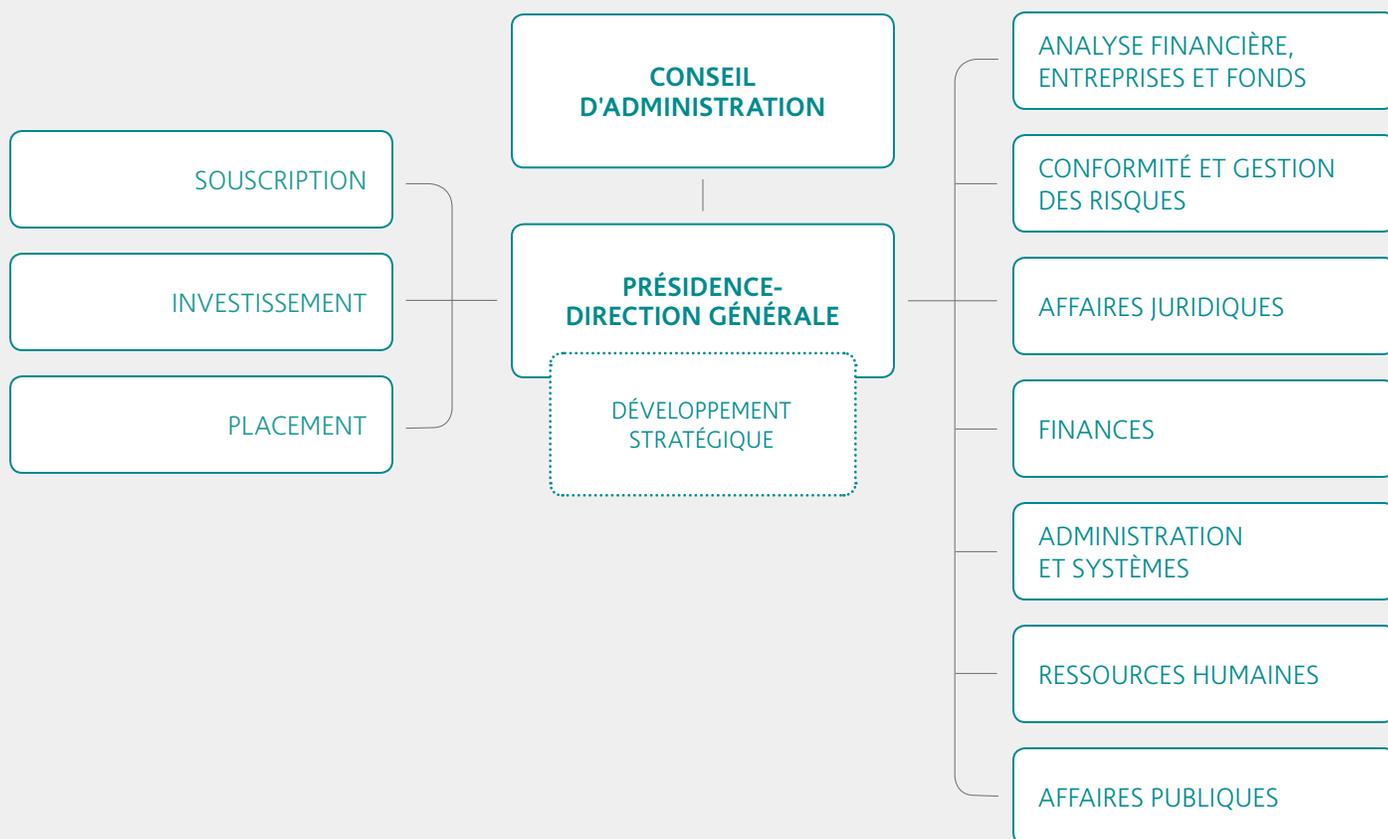
Dans l'ordre habituel : **LÉOPOLD BEAULIEU**, Présidence-direction générale, **FÉLICIA AMILCAR**, Conformité et gestion des risques, **GINETTE BERGERON**, Finances, **JASMINE HINSE**, Affaires juridiques, **PIERRE LANGLOIS\***, Affaires publiques, **JEAN MARCOTTE**, Analyse financière, entreprises et fonds, **GENEVIÈVE MORIN**, Investissement, **ADAM NORMANDIN\***, Ressources humaines, **JEAN-PIERRE SIMARD**, Administration et systèmes, **ALAIN VALLIÈRES**, Souscription, **LUC VERVILLE**, Placement.

\* Entrée en fonction en juin 2014.

Le comité de l'investissement et le comité de l'investissement – régions ressources formulent au conseil d'administration et au comité exécutif des recommandations concernant les investissements en entreprises et dans les fonds. Ces comités sont composés de personnes provenant de la haute direction de Fondation ainsi que de membres externes indépendants reconnus pour leur expertise.

Au cours de la dernière année, le Module de l'analyse financière, entreprises et fonds, a été créé afin de soutenir la croissance de l'actif investi dans les entreprises. Les membres de cette équipe sont responsables de fournir des services spécialisés notamment en matière d'analyse financière, de vérification diligente et de détermination de la valeur préinvestissement afin d'appuyer le Module de l'investissement. Il assure également le suivi financier des investissements en capital de développement, la préparation des évaluations semestrielles en soutien au Module des finances ainsi que la gestion des dossiers en redressement. Ainsi, la création du module a permis l'ajout d'une expertise plus spécialisée, une efficacité accrue et une standardisation des cadres d'analyse des partenariats avec les entreprises.

Depuis plusieurs années, la gestion des ressources humaines faisait partie du mandat du Module de l'administration et des systèmes avec, au sein de ce module, une direction adjointe aux ressources humaines. Afin de toujours mieux soutenir le développement des ressources humaines au sein de l'entreprise, le Module des ressources humaines a été créé à la fin de l'exercice financier 2013-2014. Le mandat du nouveau module est en continuité avec la pratique en cours avant sa création, soit d'appuyer les gestionnaires et leurs équipes de travail en assurant la mise en place de différents programmes de gestion de ressources humaines dont la dotation, la formation et le développement, la rémunération et les avantages sociaux, la paie et la gestion des relations de travail avec le syndicat représentant les salariés. Inspirée par des principes de protection et de valorisation des droits fondamentaux de la personne, l'équipe des ressources humaines s'engage à promouvoir des valeurs d'équité, de responsabilisation, de respect, de transparence et ainsi continuer d'apporter sa contribution au développement de Fondation et de ses salariés en appui à la gestion participative des équipes de travail.



## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DES MODULES

<b>SOUSCRIPTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services aux actionnaires</li> <li>Développement des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des bénévoles (responsables Fondation)</li> </ul>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portefeuille d'investissements en entreprises</li> <li>Fonds partenaires ou spécialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portefeuille EQPC</li> <li>Accompagnement et relations avec les entreprises</li> </ul>
<b>ANALYSE FINANCIÈRE, ENTREPRISES ET FONDS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation</li> <li>Analyse financière et vérification diligente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi financier du portefeuille d'investissements directs</li> <li>Gestion du portefeuille de redressement</li> </ul>
<b>PLACEMENT (AUTRES INVESTISSEMENTS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de la Politique de placement</li> <li>Encadrement et suivi des conseillers en valeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des droits de vote</li> </ul>
<b>CONFORMITÉ ET GESTION DES RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité</li> </ul>
<b>AFFAIRES JURIDIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de la norme de 60 %</li> <li>Gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Règlementation en valeurs mobilières</li> <li>Droit corporatif</li> </ul>
<b>FINANCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilité</li> <li>Contrôle financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation</li> </ul>
<b>ADMINISTRATION ET SYSTÈMES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des immeubles</li> </ul>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dotation</li> <li>Formation</li> <li>Santé, sécurité au travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relations de travail</li> <li>Rémunération</li> </ul>
<b>AFFAIRES PUBLIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement corporatif</li> <li>Communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commercialisation</li> <li>Gestion documentaire</li> </ul>

# ANALYSE DE PERTINENCE

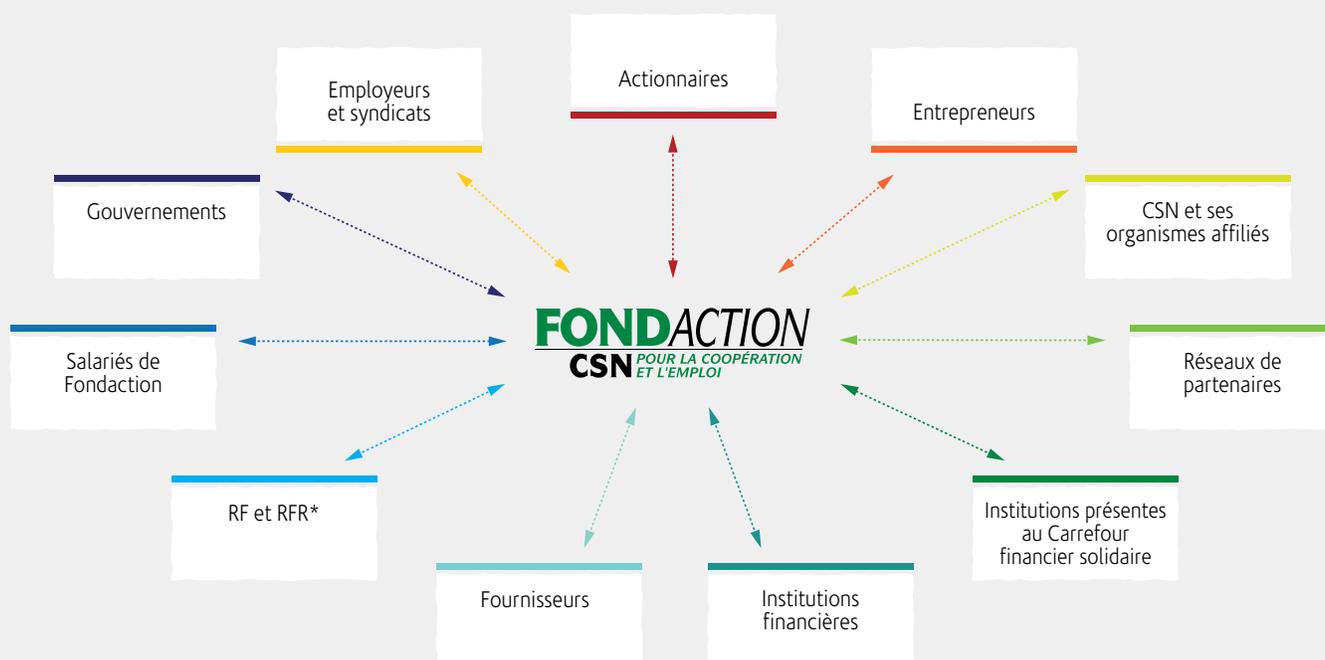
L'analyse présentée dans cette section du rapport vise à déterminer la pertinence et la portée des principaux enjeux de développement durable pour l'organisation et ses parties prenantes. Cet exercice permet d'articuler le processus de reddition de comptes afin qu'il reflète les principaux impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'organisation et de ses activités. L'implication et la consultation des parties prenantes sont fondamentales dans cet exercice car elles présentent un large spectre d'enjeux dans la mesure où chaque partie prenante possède ses propres intérêts et préoccupations en matière d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux.

## IDENTIFICATION ET HIÉRARCHISATION

En 2012, dans le cadre de la préparation du 4<sup>e</sup> rapport de développement durable, sept catégories de parties prenantes de Fondaction avaient été consultées. Cette sélection avait été déterminée selon des critères relatifs à la proximité, l'influence et la responsabilité. La consultation a été réalisée auprès des actionnaires, des entreprises partenaires, des salariés de Fondaction, d'institutions financières du Carrefour financier solidaire, de dirigeants

de diverses composantes de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de responsables Fondaction (RF) ainsi que l'exécutif du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondaction (CSN). Ce choix avait également été motivé par leur caractère propre, chacune ayant des intérêts et une vision unique des enjeux entourant Fondaction. Le tableau suivant illustre l'ensemble des parties prenantes identifiées.

Le processus d'identification des enjeux pertinents s'est réalisé en deux temps. Dans un premier temps, une première liste d'enjeux a été constituée sur la base des politiques, des documents stratégiques et des résultats du dialogue avec les parties prenantes (enquêtes, sondages de satisfaction, rencontres, etc.). Cette liste couvrait un large spectre d'enjeux. Dans un deuxième temps, des consultations ont été réalisées sous forme de sondages et de groupes de discussion auprès de sept parties prenantes principales de Fondaction. Ces consultations ont permis de confirmer une liste de 23 enjeux considérés pertinents. Chacune des parties prenantes, selon son champ d'activité<sup>2</sup>, a identifié ce qui lui semblait important en fonction de l'Itinéraire de Fondaction et des grandes orientations stratégiques, mais aussi des enjeux économiques, environnementaux et sociaux québécois.



\* Responsables dans les milieux de travail et responsables régionaux.

2 Certaines catégories de parties prenantes ont été consultées seulement sur des enjeux externes pour lesquels elles disposent de l'information.

Les actionnaires choisissent d'investir à Fondation parce qu'ils accordent une grande importance à la sécurité financière à la retraite et parce qu'ils reconnaissent également la contribution significative de Fondation dans le développement des entreprises et dans la création d'emplois de qualité grâce à ses activités d'investissement. Les répondants apprécient également l'efficacité de la gestion des opérations de Fondation.

En ce qui a trait aux entreprises partenaires, l'accès au financement pour la réalisation de leurs projets est important. Les personnes au sein des entreprises ayant répondu au sondage évaluent positivement la contribution de Fondation au développement de celles-ci ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois de qualité. D'autres activités comme l'implication au sein des organisations scientifiques et communautaires sont appréciées en relation avec ce qui constitue le cœur des activités du Fonds.

Les salariés, quant à eux, portent un regard sur les modes de fonctionnement internes auxquels ils participent. Les questions portant sur l'équité, les formations et la communication interne revêtent pour eux une grande importance et le taux de satisfaction est élevé à l'égard de ces aspects. Les salariés continuent de considérer la concrétisation de la mission du Fonds et sa capacité à rendre compte de sa performance globale comme des éléments déterminants.

Lors de la tenue des groupes de discussion, les parties prenantes interrogées ont identifié une variété d'enjeux prenant en compte leur propre vision du développement durable et de la responsabilité sociétale. Les groupes de discussions se sont tenus avec, en moyenne, une demi-douzaine de représentants de chacun des groupes. Les personnes invitées étaient sélectionnées, entre autres, pour leur connaissance de Fondation et pour le caractère représentatif du groupe auquel ils appartenaient. L'exécutif syndical du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation (CSN) a insisté sur les défis posés par l'opérationnalisation de la mission de Fondation au sein des activités courantes. Quant aux responsables Fondation, qui œuvrent au développement de la souscription dans les milieux de travail, la création d'emplois et le rendement pour les actionnaires constituent les arguments qu'ils utilisent le plus souvent. Les dirigeants de diverses composantes de la CSN ont quant à eux réaffirmé l'importance de la mission de Fondation et son rôle dans le développement économique du Québec par la création d'emplois de qualité et l'appui à des entreprises éthiques et innovantes, notamment

celles œuvrant dans le domaine des technologies propres. Finalement, pour les organisations du Carrefour financier solidaire, ce sont les efforts requis en regard du rendement global (financier et économique, social et environnemental) qui représentaient le plus grand défi de Fondation.

Dans le cadre de la réalisation du présent rapport, le comité des opérations s'est à nouveau penché sur l'analyse de pertinence afin d'évaluer l'importance relative des enjeux. Il a également validé les périmètres des enjeux identifiés par l'équipe de reddition de comptes. La présentation des résultats des autres parties prenantes consultées date de 2012. Un nouvel exercice complet sera effectué lors de la réalisation du prochain rapport.

Les nouvelles lignes directrices G4 de la Global Reporting Initiative (GRI) visent à assurer une pertinence accrue entre les enjeux identifiés par l'organisation répondante et les aspects et indicateurs traités dans le rapport présenté. L'objectif principal de cet exercice vise à présenter au lecteur une reddition de comptes pertinente et ciblée selon les enjeux identifiés.

## VALIDATION ET EXAMEN

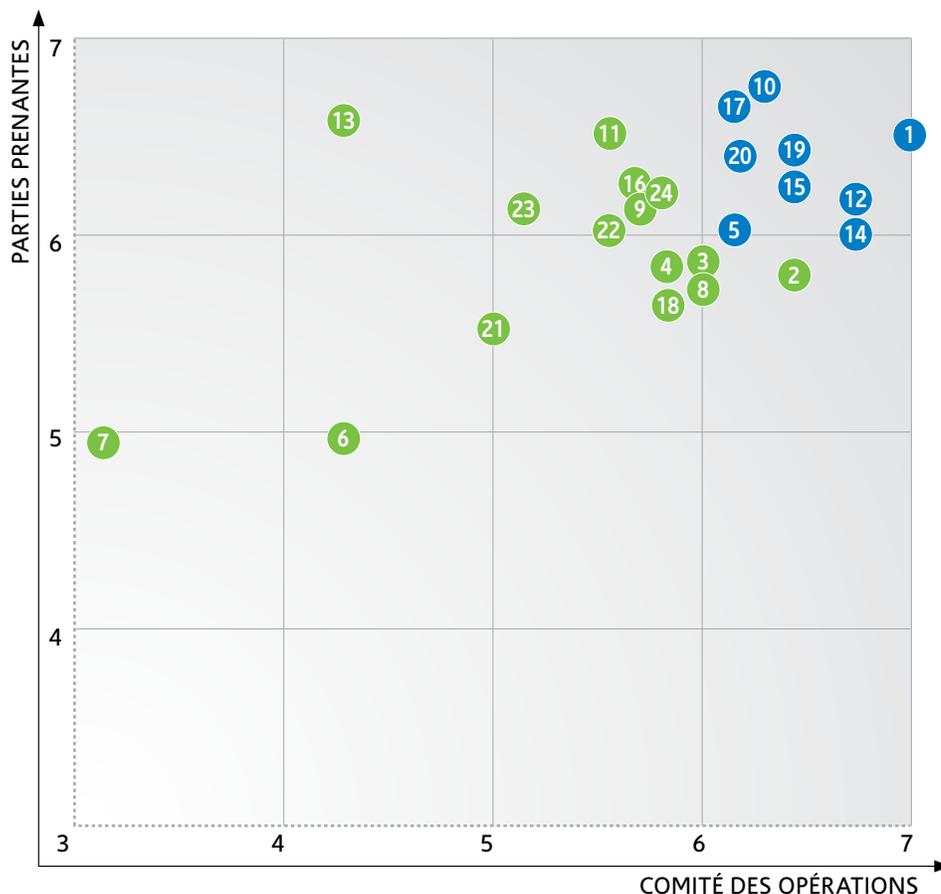
La collecte des données liées aux différents enjeux et indicateurs du présent rapport est alignée aux exercices financiers annuels de Fondation. Ainsi, les indicateurs et les données relatives à l'approche de gestion sont issus des activités de Fondation du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de chaque année de référence. La validation du périmètre des enjeux a permis de s'assurer que le rapport offre une représentation objective et pertinente de la performance de Fondation pour toutes ses activités, tant au siège social de Montréal qu'au bureau de Québec.

Lors du processus de consultation, les enjeux répertoriés par les parties prenantes ont été soumis à une validation par le comité des opérations. Les enjeux répertoriés ainsi que les résultats de l'exercice de validation ont été présentés au conseil d'administration. Deux changements mineurs ont été apportés dans la formulation des enjeux portant sur le soutien à la recherche scientifique ainsi que sur le soutien aux organisations sociales et communautaires. Finalement, un enjeu a été scindé en deux afin de bien distinguer celui portant sur le rendement aux actionnaires de celui sur l'offre de capital patient aux entreprises, portant leur nombre total à 24 aux fins du présent rapport<sup>3</sup>.

3 L'évaluation des parties prenantes en 2012 a été attribuée aux deux nouveaux enjeux. Seul le comité des opérations a évalué à nouveau l'importance relative de chacun de ces enjeux.

## MATRICE DE PERTINENCE

Le rapport de développement durable présente les informations relatives aux aspects pertinents. Ces aspects sont déterminés par l'importance et la portée des principaux enjeux de développement durable pour l'organisation et ses parties prenantes. Ces enjeux apparaissent en bleu dans le cadran supérieur droit du graphique ci-dessous. Ils reflètent les impacts substantiels économiques, sociaux et environnementaux de Fondation qui sont traités tout au long du présent rapport.



Note : L'échelle se situe entre 1 et 7 pour chacun des enjeux. La position des points est calculée selon la moyenne.

<b>E1</b>	Contribuer, par ses activités d'investissement, à développer des entreprises et à créer des emplois de qualité.
<b>E2</b>	Contribuer, par ses activités d'investissement, au développement régional au Québec.
<b>E3</b>	Favoriser, par ses activités d'investissement, la participation des travailleuses et des travailleurs à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail.
<b>E4</b>	Contribuer, par ses activités d'investissement, au développement des technologies propres et à faible impact sur l'environnement.
<b>E5</b>	Assumer un rôle de chef de file en matière de transparence de la divulgation en développement durable (qualité, contenu, fréquence, accès).
<b>E6</b>	Soutenir les organisations sociales et communautaires.
<b>E7</b>	Soutenir la recherche scientifique par son implication dans des projets et chaires de recherche.
<b>E8</b>	Mettre en œuvre une gestion participative fondée sur des valeurs d'autonomie, de complémentarité, de responsabilité et de solidarité.
<b>E9</b>	Faciliter la formation et le développement des compétences de l'ensemble du personnel.
<b>E10</b>	Offrir des emplois et des conditions de travail permettant d'attirer et de maintenir les meilleures compétences.
<b>E11</b>	Adopter les meilleures pratiques de recrutement de personnel.

<b>E12</b>	Assurer le traitement équitable (non discriminatoire) du personnel.
<b>E13</b>	Promouvoir la santé et la sécurité des employés.
<b>E14</b>	Favoriser l'accès à l'épargne-retraite dans toutes les régions du Québec.
<b>E15</b>	Offrir les produits d'épargne-retraite les moins coûteux pour les personnes disposant d'une faible capacité d'épargne.
<b>E16</b>	Veiller à la qualité de son service à la clientèle.
<b>E17</b>	Veiller à l'efficacité de ses opérations.
<b>E18</b>	Assurer la croissance rapide de l'actif de Fondation.
<b>E19</b>	Produire un rendement acceptable (rendement supérieur à l'inflation en incluant les crédits d'impôt).
<b>E20</b>	Offrir aux entreprises un capital patient.
<b>E21</b>	Réduire l'impact de ses immeubles sur l'environnement par le choix de construction écoefficace.
<b>E22</b>	Promouvoir la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles.
<b>E23</b>	Réduire les émissions de gaz à effet de serre par la promotion du transport durable lors du déplacement du personnel.
<b>E24</b>	Utiliser des produits et services écoresponsables par le déploiement de la Politique d'achat responsable à l'ensemble des fournisseurs.

## DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dialogue avec les parties prenantes est l'un des piliers de la démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise. Ainsi, les consultations auprès des parties prenantes pour qui et par qui Fondation réalise sa mission lui permettent de mieux comprendre les préoccupations et les attentes de celles-ci à l'égard de l'accomplissement de la raison d'être du Fonds. Le dialogue avec les parties prenantes permet d'aborder les enjeux et la réalisation de la mission de Fondation sous différents angles d'analyse tout en accroissant la confiance envers l'organisation par les parties prenantes internes et externes.

Ces consultations jouent un rôle essentiel dans la triple reddition de comptes de Fondation et lors de l'exercice annuel de renouvellement de son intention stratégique. L'approche de Fondation allie deux types de consultation : des consultations spécifiques à la préparation du rapport de développement durable et des consultations bisannuelles spécifiques auprès des actionnaires, des entreprises et des salariés.

Selon ISO 26000, une partie prenante est un groupe ou une personne ayant un intérêt direct ou indirect dans les activités ou décisions de l'organisation. Les parties prenantes sont internes, comme dans le cas des salariés et de leurs représentants, ou externes, telles que les actionnaires, fournisseurs, distributeurs, communautés locales et pouvoirs publics. Les parties prenantes ont chacune leurs propres intérêts en matière d'enjeux économiques, environnementaux, sociaux ou territoriaux. La relation entre l'organisation et ses parties prenantes est multidirectionnelle, celles-ci ayant aussi des influences les unes sur les autres.

L'identification des parties prenantes est propre et unique à chaque organisation. Le schéma présenté au début de la section Analyse de pertinence illustre les parties prenantes qui participent tant à la réalisation de la mission qu'à celle des activités courantes. Fondation s'associe à de nombreuses initiatives, regroupements et organisations nationales et internationales qui sont présentés à la fin de la présente section sous Engagements externes. Le dialogue avec les fournisseurs de biens et de services dans le cadre de l'application de la Politique d'achat responsable est traité dans la section Chaîne d'approvisionnement

Les résultats présentés dans les pages suivantes portent, comme dans les rapports précédents, sur le dialogue avec les actionnaires, les entreprises et les salariés, ceux-ci ayant été rejoints par sondage. Leur précieuse contribution permet de connaître les attentes et les perceptions d'un grand éventail de parties prenantes.

## LES ACTIONNAIRES

La consultation auprès des actionnaires a une fois de plus été réalisée par MCE Conseils. Afin de rejoindre davantage d'actionnaires, un sondage en ligne a été envoyé au courant de l'automne 2013 à tous les actionnaires pour lesquels Fondation détient une adresse de courriel. Plus de 4 900 actionnaires ont répondu, fixant le taux de réponse par rapport à l'échantillon à 9 %. Les deux derniers sondages ayant été réalisés par mode électronique, le nombre de répondants est beaucoup plus élevé que lors des sondages précédents, qui étaient effectués par entrevue téléphonique. La représentativité des résultats à l'échelle du Québec est assurée et l'échantillon satisfait aux exigences de fiabilité.

Comme dans les sondages antérieurs, les thèmes abordés visent principalement la mesure de satisfaction des actionnaires souscrivant à Fondation, la démarche d'achat et la qualité du service offert, les motivations et habitudes de souscription ainsi que les besoins et demandes d'information. Certaines questions avaient été modifiées en 2011 afin de mesurer le degré d'importance accordé à un sujet ou à un thème par les répondants.

L'échelle de 1 à 4 permet d'obtenir une moyenne du niveau d'importance ou de satisfaction selon les thèmes abordés auprès de l'ensemble des actionnaires. Les exercices effectués avant 2011 ne représentaient en pourcentage que les répondants s'étant dits satisfaits ou très satisfaits. La comparabilité avec les sondages de 2006, 2008 et 2010 n'est donc pas possible pour toutes les questions.

	2014	2012	2010	2008	2006
Nombre de répondants	4 966	3 500	406	403	465

## RAISONS PRINCIPALES DE SOUSCRIPTION À FONDATION

Les actionnaires de Fondation souscrivent pour différentes raisons. Les résultats de l'enquête montrent que ce sont les caractéristiques financières du produit, tels l'admissibilité au REER et les crédits d'impôt qui motivent le plus les répondants à cotiser à Fondation. En effet, sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne s'élève à 3,77. La mission du Fonds est également importante dans la décision de cotiser à Fondation avec une cote de 3,11.

	2014	2012
La mission que porte Fondation (création d'emplois, développement régional, développement durable, finance socialement responsable)	3,11	3,08
La complémentarité avec l'action syndicale	2,32	2,25
La diversité des modes de cotisation offerts	2,76	2,70
Les caractéristiques financières du produit (admissibilité au REER, crédits d'impôt, historique du rendement net)	3,77	3,76

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu important et 4 signifiant très important.

## IMPORTANCE DE LA MISSION DE FONDATION

De toutes les dimensions de la mission de Fondation, la création et le maintien d'emplois au Québec est le facteur ayant le plus influencé les répondants à cotiser la première fois. En effet, sur une échelle de 1 à 4, les répondants ont donné en moyenne une importance de 3,45 à cette dimension. Ils considèrent également toujours très important le fait que Fondation contribue à la prospérité de la société québécoise tout comme au développement économique des régions du Québec, donnant en moyenne 3,37 à ces deux dimensions. Nous remarquons que l'importance portée à l'ensemble des dimensions de la mission de Fondation par les actionnaires reste stable comparativement au sondage précédent.

	2014	2012
Fondation adhère aux principes de la finance socialement responsable	3,07	3,04
Fondation adhère aux principes du développement durable (environnement, social et économique)	3,12	3,12
Fondation contribue à la création et au maintien d'emplois au Québec	3,45	3,45
Fondation contribue à la prospérité de la société québécoise	3,37	3,35
Fondation favorise la gestion participative au sein des entreprises dans lesquelles il investit	3,09	3,07
Fondation appuie le développement des coopératives et autres entreprises d'économie sociale	3,16	3,13
Fondation contribue au développement économique des régions du Québec	3,37	3,34

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu important et 4 signifiant très important.

## SERVICES OFFERTS PAR FONDATION

De façon globale, les actionnaires ont exprimé un taux de satisfaction élevé. Les responsables Fondation (RF) continuent d'offrir un service de grande qualité, entre autres, grâce à la formation et au soutien fournis par les ressources professionnelles en services financiers de Fondation. Les actionnaires consultés maintiennent ainsi la très haute cote accordée à ce sujet, tout comme pour les services aux actionnaires, qui sont toujours l'objet d'amélioration, comme nous en avons d'ailleurs pris l'engagement dans les rapports précédents.

Les répondants ayant contacté l'équipe des relations avec les actionnaires indiquent un taux de satisfaction global de 3,54 sur 4. Les répondants apprécient tout particulièrement la courtoisie du personnel, dimension qui reçoit la cote la plus élevée en moyenne, soit 3,61 sur 4. Une légère baisse est toutefois notée sur la clarté des formulaires et des documents explicatifs. La cote est en effet passée de 3,48 à 3,41. Pour l'équipe des relations avec les actionnaires, les formulaires et documents transmis aux actionnaires sont l'objet d'une préoccupation constante. Des efforts accrus ont été accordés à la simplification et la vulgarisation dans le respect des exigences réglementaires auxquelles Fondation est soumise. Les résultats sur cet aspect, bien que légèrement en baisse, demeurent néanmoins très élevés compte tenu de la complexité perçue par les actionnaires.

Plus de 40 % des répondants sous-estiment les avantages fiscaux liés à l'achat de fonds de travailleurs, soit les crédits d'impôt fédéral et du Québec en plus de la déduction REER lorsque les actions sont enregistrées dans ce véhicule d'épargne-retraite. De plus, une majorité de ceux-ci ne connaissent pas l'existence du placement hors-REER admissible au crédit d'impôt de 40 %. Avec l'annonce en 2013 par le gouvernement fédéral de l'abolition progressive du crédit d'impôt fédéral, des efforts supplémentaires sont prévus au cours des prochaines années afin de s'assurer d'une meilleure compréhension des avantages fiscaux liés à l'achat d'actions de Fondation.

	2014	2012	2010	2008	2006
Services téléphoniques	3,54	3,55	88 %	87 %	82 %
Rencontre avec le responsable Fondation en milieu de travail	3,57	3,58	91 %	90 %	92 %
Clarté des formulaires et documents explicatifs	3,41	3,48	78 %	76 %	92 %

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu satisfait et 4 signifiant très satisfait, pour 2012 et 2014. Les exercices précédents représentaient le pourcentage des répondants s'étant dits satisfaits ou très satisfaits.

## LES ENTREPRISES

La Direction de l'investissement tient régulièrement des rencontres d'échanges avec les dirigeants d'entreprises, les représentants de fonds partenaires ou spécialisés ainsi qu'auprès d'autres partenaires d'affaires. Au cours de la seule dernière année, près de 200 personnes ont été rencontrées lors de la tenue d'événements comme les deux Dîners du Chef, le Cocktail annuel des partenaires et aussi lors de rencontres individuelles avec un ou plusieurs membres de la direction.

Afin d'améliorer la connaissance des attentes et des conditions de satisfaction des entreprises à l'égard de Fondation, une consultation bisannuelle est effectuée auprès des entreprises du portefeuille. L'étude a été réalisée par MCE Conseils auprès d'un échantillon de 67 entreprises, sélectionnées selon divers critères dont, entre autres, la nature de l'investissement octroyé ainsi que la présence d'un représentant de Fondation au conseil d'administration de l'entreprise, comparativement à 53 entreprises en 2012. Le taux de réponse en 2014 s'élève à 70 % comparativement à 83 % en 2012.

Cette démarche, qui est en vigueur depuis 2008, vise à connaître le degré de satisfaction des entreprises aux différentes étapes du partenariat avec Fondation, des premiers contacts jusqu'au suivi de l'investissement. Des questions portent également sur la satisfaction du personnel des entreprises à l'égard du processus les invitant à souscrire à Fondation.

	2014	2012	2010	2008
Nombre de répondants	47	44	30	20

## IMPORTANCE DES ÉLÉMENTS DE LA MISSION DE FONDATION

De toutes les dimensions de la mission de Fondation, la création et le maintien d'emplois au Québec ainsi que la contribution à la prospérité de la société québécoise sont les facteurs ayant le plus influencé les répondants à choisir Fondation comme partenaire financier. Le développement économique des régions du Québec se situe au troisième rang de l'importance accordée avec une moyenne de 2,9, tandis que les enjeux du développement durable suivent de près. Les autres éléments de la mission présentés dans le tableau ci-dessous ne semblent pas avoir autant influencé les répondants à choisir Fondation comme partenaire financier. Sans doute parce que ces choix de Fondation rejoignent moins directement les priorités des directions d'entreprises qui ne sont pas de l'économie sociale.

	2014
Fondation adhère aux principes de la finance socialement responsable	2,5
Fondation adhère aux principes du développement durable (environnement, social et économique)	2,7
Fondation contribue à la création et au maintien d'emplois au Québec	3,2
Fondation contribue à la prospérité de la société québécoise	3,2
Fondation favorise la gestion participative au sein des entreprises dans lesquelles il investit	2,5
Fondation appuie le développement des coopératives	2,1
Fondation contribue au développement économique des régions du Québec	2,9

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu important et 4 signifiant très important.

## APPRÉCIATION DU PARTENARIAT AVEC FONDATION

Comme lors des trois dernières consultations, les directions des entreprises ayant répondu au sondage en 2014 manifestent leur grande satisfaction quant au processus d'investissement de Fondation. Toutefois, les cotes associées à la simplicité, la rapidité, la flexibilité et l'efficacité du processus d'investissement ont légèrement diminué comparativement à celles du dernier sondage. Ceci pourrait s'expliquer par la reformulation des questions liées à cet aspect. Les rapports des entrepreneurs avec le personnel de Fondation restent excellents avec une cote de 3,8 sur 4. Quant à l'implantation du programme de souscription pour les salariés des entreprises partenaires, les cotes restent élevées tant sur le plan de l'efficacité de l'implantation du programme que sur celui de la relation avec le conseiller à la souscription de Fondation responsable de cette démarche. Finalement, le processus de suivi de l'investissement connaît une baisse de satisfaction globale quoique la cote reste élevée. La reformulation de la question ainsi que des changements dans les processus de suivi et d'accompagnement des entreprises pourraient expliquer cette baisse. L'équipe et la Direction de l'investissement tenteront d'en identifier plus clairement les raisons et de prendre les mesures d'amélioration requises au cours de la prochaine année.

	2014	2012
Processus d'investissement (cheminement)	3,4	3,4
Processus d'investissement (simplicité, rapidité, flexibilité, efficacité)	3,4	3,6*
Rapport avec le personnel de Fondation	3,8	3,8
Mise en place du programme de souscription	3,5	3,4
Rapport avec le responsable Fondation pour la mise en place du programme de souscription	3,7	3,4
Processus de suivi de l'investissement	3,4	3,7*

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu satisfait et 4 signifiant très satisfait.

\* La formulation des questions a changé entre les deux questionnaires.

## LES SALARIÉS DE FONDATION

La plus récente enquête sur la satisfaction des salariés a de nouveau été réalisée par Neuvaction. Le questionnaire est élaboré en tenant compte des aspects normatifs développés par les principaux standards de référence<sup>4</sup> et s'aligne également sur les principaux outils de mesure de la satisfaction et de la mobilisation du personnel<sup>5</sup>. Le taux de participation extrêmement élevé exprime la confiance des salariés quant à l'assurance de confidentialité durant la cueillette de l'information et l'analyse des résultats.

Tout comme lors des trois enquêtes précédentes, le questionnaire visait à recueillir les perceptions de l'ensemble des salariés quant à quatre différentes dimensions touchant la vie au travail, en plus de deux dimensions liées à la dynamique générale de l'entreprise :

- ➔ Communication et participation
- ➔ Santé, sécurité et environnement
- ➔ Formation et développement professionnel
- ➔ Non-discrimination
- ➔ Pratiques de gestion
- ➔ Alignement des objectifs

Les questions portant sur les différentes dispositions régissant la convention collective ont été exclues. Ces questions font l'objet de négociations entre les parties syndicale et patronale et les résultats sont contenus dans la convention collective régissant les rapports entre Fondation et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation, affilié à la CSN.

Cette enquête sur la satisfaction des salariés de Fondation se veut une mesure de la perception de chacun d'entre eux sur différents thèmes, à un moment précis dans le temps. La quasi-totalité des salariés a pris le temps de remplir le questionnaire, reconnaissant l'importance de leur contribution à l'amélioration des pratiques de Fondation. Le taux de participation a ainsi atteint 96,7 % comparativement à 93,4 % en 2010, avec un taux de satisfaction global qui est demeuré élevé à plus de 80 %.

	2014	2012	2010	2008	2006
Taux de participation	97 %	93 %	92 %	79 %	65 %

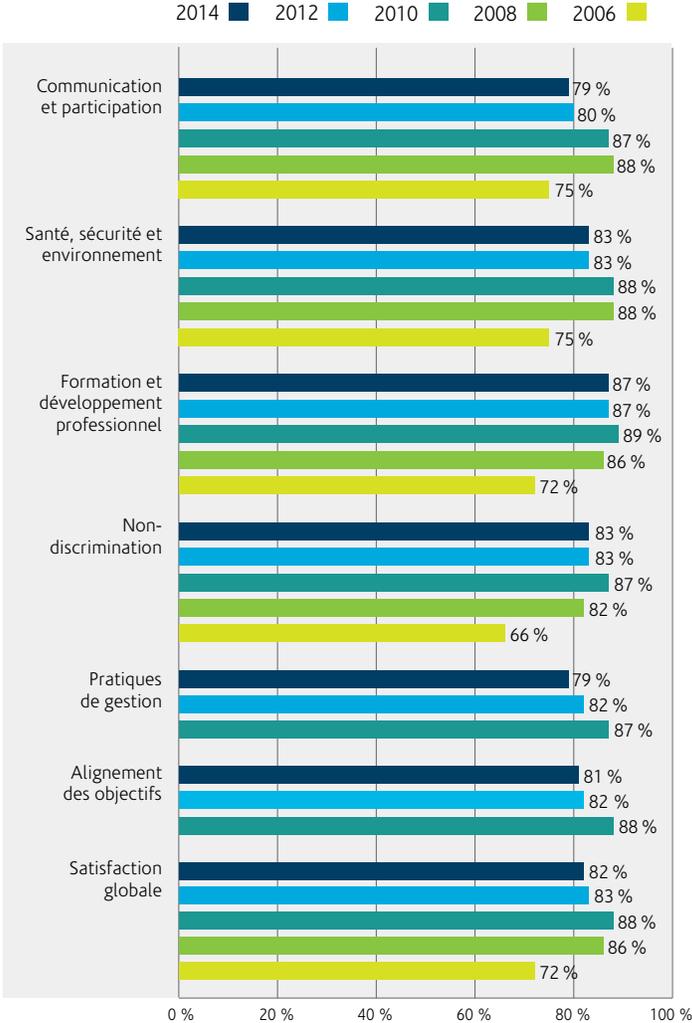
4 Tels que la démarche BNQ 21000, les G4 de la GRI et le SA 8000.

5 Tels que l'indice ph, l'indice IME, l'indice ECO.

L'ensemble des thèmes recueille des taux de satisfaction qui demeurent élevés au fil du temps, à l'exception de l'exercice de 2006 qui constituait une première et pour lequel le taux de participation a été plutôt faible à 65 %.

L'analyse des résultats par question démontre que des efforts supplémentaires doivent se poursuivre à propos du thème traitant de la communication et de la participation. Les pratiques de gestion doivent également faire l'objet d'une attention particulière où l'on remarque une légère baisse de la satisfaction. Cette attention devra porter plus particulièrement sur la clarté des objectifs d'équipe et les relations qu'entretiennent les supérieurs envers les salariés de leur équipe, notamment au sujet de la reconnaissance de la contribution des salariés et du lien de confiance. Le sondage révèle toutefois des hausses de satisfaction en ce qui a trait à la mise en place de pratiques de conciliation travail et vie familiale ainsi que de la clarté du lien entre les valeurs et les objectifs des équipes de travail.

### ÉVOLUTION DU TAUX DE SATISFACTION PAR THÈME



## CARREFOUR FINANCIER SOLIDAIRE ET ENGAGEMENTS EXTERNES

Les engagements externes de Fondation reflètent l'importance que l'institution accorde à la finance socialement responsable et au développement durable. Le Fonds considère qu'il est de sa responsabilité sociétale de participer activement aux travaux de diverses organisations œuvrant dans des domaines qui sont en lien avec sa mission, tels que l'économie sociale et solidaire, le développement économique, la recherche et le développement durable. Ces partenariats prennent plusieurs formes, que ce soit en siégeant au conseil d'administration de l'organisation ou en participant à divers comités de travail. Les principes et initiatives auxquels Fondation souscrit sont également considérés comme des engagements externes importants puisqu'ils exigent généralement une reddition de comptes et la prise en compte des meilleures pratiques à l'échelle nationale ou internationale.

### LES INSTITUTIONS DU CARREFOUR FINANCIER SOLIDAIRE

Créées à l'initiative de la CSN ou de Fondation, les dix institutions du Carrefour financier solidaire (CFS) ont en commun de tracer de nouvelles voies dans les domaines de la finance et du développement économique. Par la diversité de leurs pratiques, à la fois autonomes et complémentaires, elles tiennent compte, en plus des objectifs financiers, de la démocratisation élargie des entreprises ainsi que des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Fondation en fait partie et les accueille sous un même toit, à Montréal et à Québec.

- ➔ Caisse d'économie solidaire Desjardins
- ➔ Bâtirente
- ➔ MCE Conseils
- ➔ Fondation
- ➔ Filaction
- ➔ Neuvaction
- ➔ Caisse d'économie Desjardins Le Chaînon – Honoré-Mercier
- ➔ Plandaction
- ➔ Développement solidaire international (DSI)
- ➔ Viaction

Considérées dans leur ensemble, ces institutions interviennent dans l'accès à des produits d'épargne et de crédit, le placement sur les marchés financiers, le financement des entreprises collectives, l'investissement dans des entreprises privées, l'appui technique à la gestion ainsi que la formation économique, le développement organisationnel et la responsabilité sociétale des entreprises.

## ENGAGEMENTS EXTERNES

### ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### Caisses de groupes Desjardins du Québec

Les caisses de groupes, aussi appelées caisses d'économie, sont des coopératives de services financiers implantées principalement dans les milieux de travail ou auprès de communautés culturelles. Une entente de partenariat a été signée en 2006 afin de reconnaître formellement que Fondation et les caisses de groupes affiliées à la Fédération des caisses Desjardins partagent des valeurs communes et que leurs relations sont conduites et menées dans un esprit de complémentarité. L'entente prévoit un cadre de gestion portant, entre autres, sur la distribution des actions de Fondation dans les caisses de groupes qui le désirent. (Partenaire depuis 1996)

#### Coopérative de développement régional Montréal-Laval

Depuis plus de vingt ans, la CDR Montréal-Laval offre son expertise à la création d'entreprises et d'emplois par le biais de cinq formules coopératives : les coopératives de travail, de producteurs, de solidarité, de consommateurs ainsi que la coopérative de travailleurs actionnaire. Elle vise la concertation, la mobilisation et la promotion des coopératives et des partenaires du mouvement coopératif sur son territoire. (Partenaire depuis 1999)

#### Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

Fondée à l'initiative du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, elle est la seule organisation caritative vouée à l'appropriation par les jeunes des valeurs d'entraide et de solidarité ainsi qu'à l'apprentissage de l'entrepreneuriat coopératif et mutualiste. (Partenaire depuis 1996)

## Fondation Saint-Roch

La Fondation Saint-Roch a été créée afin de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine religieux bâti des quartiers centraux de la ville de Québec pour le placer au service des organismes et entreprises d'économie sociale du milieu, soutenir les efforts de revitalisation et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La fondation prévoit concentrer ses efforts sur la revitalisation des métiers anciens du bâtiment. La fondation est située au cœur du quartier Saint-Roch où se trouve l'immeuble de Fondation à Québec. (Partenaire depuis 1997)

## Les Rencontres du Mont-Blanc

Les Rencontres du Mont-Blanc réunissent des organisations d'économie sociale de tous les continents. Y sont aussi associés des universitaires, des personnes œuvrant au sein de mouvements de citoyens ou d'institutions internationales. Fondation participe activement à la réflexion et au soutien de projets visant à promouvoir et renforcer l'économie sociale, notamment dans le cadre de projets internationaux. (Partenaire depuis 2004)

## OBSERVATOIRES ET RECHERCHE

### Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, UQAM

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable est un lieu privilégié d'échanges et de réflexion sur les questions d'éthique et de responsabilité sociale. Elle s'intéresse aux nouvelles régulations sociales dans le contexte de la mondialisation et aux innovations socioéconomiques portées par les acteurs. (Partenaire depuis 2006)

### CIRIEC-Canada et CIRIEC International

Ces associations scientifiques réunissent des chercheurs et des praticiens, tant des entreprises du secteur public que des composantes de l'économie sociale et solidaire. Leurs membres s'intéressent aux diverses formes d'entreprises collectives et d'activités économiques orientées vers l'intérêt général. Ils partagent des préoccupations communes à l'égard de la démocratie, la participation, l'équité, la solidarité et la promotion des entreprises collectives. (Partenaire depuis 1997 pour le CIRIEC-Canada et depuis 2000 pour le CIRIEC International)

## FINANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Anges Québec

Cette association, regroupant des entrepreneurs d'expérience, a pour mission de permettre à ses membres de réaliser des investissements en les aidant à identifier les meilleurs entrepreneurs. Anges Québec met en commun un réseau d'affaires et offre un soutien lors des phases de financement. Sa mission dépasse le simple appui au financement en offrant aussi une structure pour favoriser le mentorat et l'élaboration de stratégies d'affaires. (Partenaire depuis 2013)

### Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCRI)

Dotée d'un effectif dépassant 1 800 membres, l'ACCRI représente la majorité des organisations canadiennes qui sont actives dans l'investissement de capital de risque et d'autres formes d'investissement privé dans les compagnies canadiennes. (Partenaire depuis 2012)

### CAP finance

La mission de CAP finance, le Réseau de la finance solidaire et responsable, consiste à développer et à promouvoir la finance solidaire et le capital de développement auprès du grand public. CAP finance vise aussi à améliorer l'expertise des professionnels de la finance responsable. (Partenaire depuis 2009)

### Club Fusions et acquisitions

Les objectifs du Club Fusions et acquisitions sont d'organiser des forums pour le développement professionnel des membres et des non-membres et d'encourager la coopération et les alliances stratégiques entre les divers types d'intervenants. (Partenaire depuis 2013)

### Comité d'orientation économique de la Ville de Montréal

Issu du Sommet de Montréal, le Comité d'orientation économique de la Ville de Montréal est un forum ouvert qui fournit aux participants l'occasion d'enrichir la réflexion de la Ville sur les grandes problématiques et les grands enjeux du développement économique de Montréal. (Partenaire depuis 2007)



## Finance Montréal

Créée en novembre 2010 par l'industrie des services financiers à l'invitation du gouvernement du Québec, Finance Montréal regroupe des banques, des sociétés financières et d'assurance, les autorités gouvernementales (le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal), l'organisme de régulation du Québec, l'AMF, ainsi que des universités. Elle mène des travaux, notamment sur les ressources humaines et les produits dérivés, visant à structurer le secteur financier et à en accroître la compétitivité à l'international. (Partenaire depuis 2010)

## Investissement Québec

Cette société d'État a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec. (Partenaire depuis 1998)

## Question Retraite

Créé à l'initiative de la Régie des rentes du Québec, Question Retraite est un regroupement d'une vingtaine d'organismes issus des milieux syndical, patronal, financier, universitaire et gouvernemental. Sa mission est d'encourager et de mettre en place des activités visant à informer et à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance d'assurer leur sécurité financière à la retraite et à les orienter vers les moyens pour la réaliser. (Partenaire depuis 2003)

## Réseau Capital

Réseau Capital est la seule association du capital d'investissement qui regroupe tous les intervenants de la chaîne d'investissement. Sa mission est de contribuer au développement et au bon fonctionnement de l'industrie du capital d'investissement, laquelle joue un rôle important dans le développement et le financement des entreprises au Québec. (Partenaire depuis 2006)

## Société de développement économique Ville-Marie (CLD)

Cette société offre et coordonne des services de première ligne en accompagnement sur les plans technique et financier. Ces services sont offerts à toutes les PME de l'arrondissement Ville-Marie, peu importe leur phase de développement ou leur secteur d'activité. (Partenaire depuis 2013)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Association internationale du logiciel libre (Ai2L)

Issue de la volonté de trois partenaires québécois et trois partenaires français, l'Association internationale du logiciel libre (Ai2L) a pour objectif de participer à l'indépendance informatique des entreprises d'économie sociale et solidaire et celles de la finance socialement responsable en leur fournissant des suites de logiciels libres qui répondent à leurs besoins. (Partenaire depuis 2008)

### Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)

Cette association est la référence québécoise en matière d'efficacité énergétique. L'AQME est un carrefour d'intervenants qui mettent en commun leurs connaissances et leur expérience afin de faire la promotion de l'efficacité énergétique et la diffusion des meilleures pratiques et des innovations. (Partenaire depuis 2013)

### Comité de liaison des partenaires avec la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal

Ce comité consultatif est régulièrement sollicité lors de l'élaboration du plan stratégique, des étapes de réalisation de celui-ci et de l'évaluation du plan précédent. (Partenaire depuis 2007)

## COOP Carbone

Cette coopérative regroupe des entreprises souhaitant réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle joue un rôle d'accompagnateur pour ces entreprises souhaitant se lancer dans le marché du carbone. Elle agit aussi en tant qu'agrégateur de crédits carbone en appuyant les entreprises dans leur démarche de réduction de GES et de commercialisation de ces crédits. (Partenaire depuis 2011)



## Écotech Québec

La grappe des technologies propres du Québec contribue à positionner le Québec comme pôle d'excellence des technologies propres en Amérique du Nord. Elle participe au virage de l'économie verte du Québec dans une perspective de développement durable, entre autres, en soutenant les entrepreneurs dans l'accélération de la conception, du développement, de l'adoption, de la commercialisation et de l'exportation de technologies propres. (Partenaire depuis 2009)

### PRINCIPES ET INITIATIVES

#### Carbon Disclosure Project (CDP)

Le Carbon Disclosure Project invite les investisseurs institutionnels de tous les pays à signer collectivement une demande pour que soit divulguée l'information sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) considérée comme étant pertinente par rapport à la valeur des actions. Au cours des dernières années, le CDP a permis de créer le plus important registre de données au monde sur les émissions de GES produites par les sociétés. (Partenaire depuis 2007)

#### Conseil québécois des événements écoresponsables

Le Conseil québécois des événements écoresponsables est un carrefour d'information et d'échanges qui facilite et encourage l'organisation d'événements écoresponsables au Québec. Il est appuyé par un comité consultatif formé d'une vingtaine d'experts et un vaste réseau de partenaires. (Partenaire depuis 2010)

#### Global Reporting Initiative (GRI)

La mission de la GRI est de renforcer la qualité, la rigueur et l'utilité du rapport de développement durable. Première institution financière québécoise à obtenir le statut Organizational Stakeholder (OS) en 2007, Fondation a coordonné la traduction en langue française du supplément sectoriel à l'intention des institutions financières en 2011. Fondation a également parrainé la traduction en français des plus récentes lignes directrices, les G4, parues en 2013. (Partenaire depuis 2007)

## Pacte mondial

Lancé en 2000 par le secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Pacte mondial énonce une dizaine de principes universels relatifs aux droits de la personne, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Il rassemble aujourd'hui, sur une base volontaire, des milliers de sociétés de toutes les régions du monde ainsi que des organisations internationales du travail et de la société civile. (Partenaire depuis 2007)

#### Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

La démarche repose sur la participation active d'organisations montréalaises de tous les secteurs d'activité qui, avec la Ville de Montréal, travaillent ensemble à faire de Montréal une métropole durable. Plus d'une centaine de partenaires, dont Fondation, se sont engagés à réaliser des actions du Plan. (Partenaire depuis 2010)

#### Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Les Principes pour l'investissement responsable ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. (Partenaire depuis 2011)

#### Réseau d'investisseurs socialement responsables (Voice)

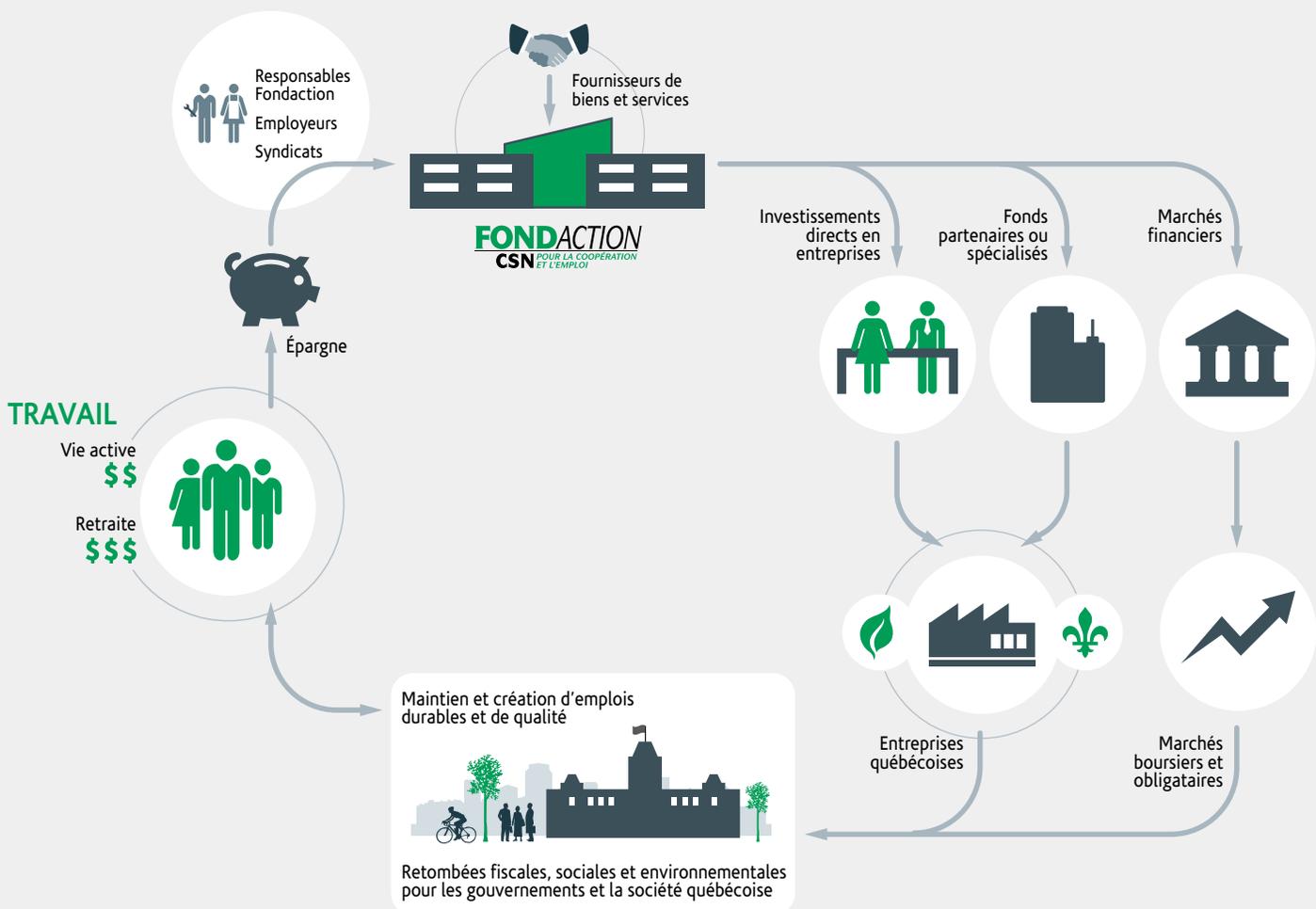
Cette alliance mondiale d'investisseurs institutionnels a été mise sur pied par Euresa Institut, une organisation internationale qui se consacre à la réflexion et à la formation sur les questions sociétales. Voice apporte un soutien pratique à ses membres dans l'exercice de leurs droits et responsabilités afin qu'ils puissent promouvoir activement et collectivement les pratiques de bonne gouvernance et de responsabilité sociale auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent. (Partenaire depuis 2008)

# CHAÎNE DE VALEUR

Les principes directeurs de la chaîne de valeur de Fondation s'articulent autour de trois axes : l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse. Avec Fondation, le travail des femmes et des hommes qui aspirent à une qualité de vie toujours meilleure crée une épargne entreprenante et un capital dont l'investissement contribue directement au maintien et à la création d'emplois.

L'approche du Fonds se base sur une vision qui englobe l'ensemble des activités et des acteurs impliqués dans le processus de création de valeur globale, c'est-à-dire économique, sociale et environnementale. Elle couvre l'ensemble des activités et acteurs de la chaîne de valeur de l'organisation, qui inclut les parties prenantes internes et externes de Fondation.

Cette vision ne se limite pas à la seule séquence des activités relatives aux fournisseurs de produits et services. L'approche retenue est celle de la chaîne de valeur. Celle-ci est d'une portée plus large que la seule appréciation de la chaîne d'approvisionnement. Cette approche cadre mieux avec la mission de Fondation, ses caractéristiques et la nature de ses activités qui visent à renforcer les secteurs d'activité dont les retombées sont les plus positives compte tenu des enjeux liés au développement durable et de l'importance de l'ancrage territorial des entreprises au sein des communautés. Elle permet également de mettre en évidence les liens entre le développement durable, la finance socialement responsable et l'approvisionnement responsable.



Par la réalisation d'un rapport de développement durable, Fondation rend compte des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement de manière transparente et éthique. Les indicateurs de performance présentés aux sections économique, sociale et environnementale du présent rapport offrent l'occasion à l'organisation de prendre la mesure des impacts tant positifs que négatifs de ses activités.

Les impacts négatifs découlant des activités de Fondation sont surtout limités au transport du personnel dans le cadre de ses fonctions. Ils sont amenuisés par la mise en place d'un plan de transport durable encourageant le transport collectif et la compensation des émissions de gaz à effet de serre des déplacements en avion ainsi que lors de la tenue des assemblées générales annuelles. Ces mesures ainsi que d'autres sont décrites à la section Performance environnementale. Les autres impacts potentiellement négatifs sont circonscrits par des politiques, la conformité et la gestion des risques ainsi que les codes de conduite et d'éthique. Les approches de gestion propres à chacune des catégories d'actif telles que présentées dans la section Performance économique assurent la prise en compte par les partenaires d'affaires de standards et référentiels reconnus, comme les Principes pour l'investissement responsable (PRI) pour les conseillers en valeurs externes, le Pacte mondial pour les entreprises du secteur manufacturier ou les principes de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA) pour les fonds spécialisés.

Afin d'être en mesure de réaliser ses activités et dans la gestion de ses immeubles de Montréal et de Québec, Fondation fait appel à de nombreux fournisseurs de biens et services. La Politique d'achat responsable a été adoptée en 2008 par le conseil d'administration et elle est une partie intégrante de la Politique environnementale qui se déploie en cinq mesures et programmes qui constituent le système de gestion environnementale de Fondation.

La plus récente consultation auprès d'un échantillon de fournisseurs offrant des biens et services utiles à la réalisation des activités courantes de Fondation est présentée aux pages suivantes.

Les engagements pris tout au long de ce rapport reflètent la volonté ferme de l'organisation à assumer sa responsabilité sociétale par l'amélioration continue de sa performance globale et par la réduction des impacts négatifs de ses activités.

## POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE DE FONDATION

Comme mentionné précédemment, une politique d'achat responsable a été adoptée en 2008 et celle-ci prévoit privilégier les fournisseurs produisant leurs biens et services dans le respect des travailleurs, des communautés et de l'environnement. La politique établit l'ensemble des paramètres devant guider les responsables des achats dans les processus de décisions, de suivis et de communication des résultats. Les achats locaux, soit ceux provenant dans un premier temps des régions à proximité de ses bureaux puis plus largement provenant du Québec, sont favorisés ainsi que les biens et services de fabrication syndicale ou de l'économie sociale. La totalité des achats est effectuée auprès de fournisseurs de Fondation ayant tous des bureaux au Québec. D'autres critères sont aussi mentionnés dans la politique selon chacune des dimensions du développement durable :

- ➔ Dimension sociale : viser à favoriser les fournisseurs locaux; les entreprises syndiquées ou qui ont mis en place des pratiques de gestion participative; les entreprises d'économie sociale ou celles qui respectent les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT)<sup>6</sup>;
- ➔ Dimension environnementale : viser à favoriser les fournisseurs qui ont une politique ou des pratiques environnementales; qui offrent des biens ou des services écologiques ou des biens qui respectent les principes des 3R (réduire, réutiliser, recycler);
- ➔ Dimension économique : prendre en considération différents aspects des impacts de l'analyse économique des achats sur l'économie en général, le critère du prix le plus bas ne pouvant constituer le seul critère de prise de décision.

Les limites de la politique résident dans l'accessibilité à des fournisseurs locaux et dans la capacité effective de Fondation d'agir sur leurs pratiques. Dans plusieurs cas, la valeur des achats est si faible que nous n'avons aucun pouvoir d'influencer le fournisseur à se conformer à des critères reliés au développement durable. Par ailleurs, une démarche de consultation à grande échelle pour connaître le respect des critères de la politique auprès de tous les fournisseurs impliquerait des coûts inacceptables selon le principe de bonne gestion.

<sup>6</sup> Les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont les suivantes : libre choix de l'emploi (abolition du travail forcé); liberté d'association; abolition du travail des enfants; non-discrimination à l'emploi; conditions de travail décentes; heures de travail non excessives; salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux. Au Québec, la Loi sur les normes minimales de travail couvre ces conventions de l'OIT.

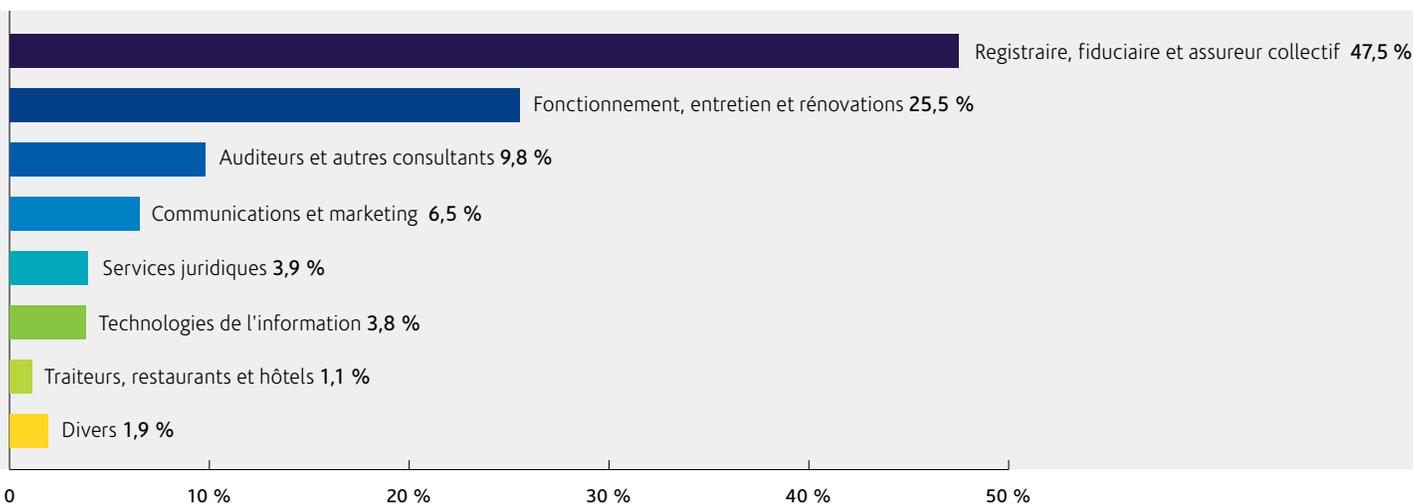
Certains aspects de la mise en application de la Politique d'achat responsable doivent toutefois être revus au cours de la prochaine année, notamment en ce qui concerne la détermination du périmètre de l'approche, le développement de stratégies de mise en œuvre, la mise à jour des outils d'intervention et des indicateurs de suivi. L'analyse des différentes catégories de fournisseurs permet, entre autres, de cerner la nature des impacts et les risques associés aux activités d'approvisionnement. La stratégie de mise en œuvre de la politique sera éventuellement articulée selon chacune des catégories et reflètera l'influence réelle que peut exercer le Fonds sur ses fournisseurs. Le graphique ci-dessous présente la répartition des achats selon les catégories de fournisseurs au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 2013. Bien qu'il s'agisse du portrait d'une seule année, celui-ci est assez représentatif des biens et services requis auprès des fournisseurs pour le bon fonctionnement du Fonds. Au cours des prochaines années, la répartition sera réalisée en prenant en compte les dépenses moyennes annuelles de plusieurs exercices financiers.

## CONSULTATION DES FOURNISSEURS DE PRODUITS ET SERVICES

Dans une perspective de dialogue et d'amélioration continue, une consultation a été réalisée au printemps 2014. Seuls les fournisseurs offrant des biens et services dans le cadre des dépenses courantes et dont la valeur des achats pour Fondation représente plus de 10 000 \$ par année ont été considérés pour la consultation. Aux fins du sondage, un échantillon de 55 fournisseurs a été sélectionné, celui-ci représentant 78 % des achats totaux effectués par Fondation pour l'année financière 2012-2013. Un questionnaire en ligne a été envoyé à l'ensemble de ces fournisseurs permettant d'engager un dialogue sur la responsabilité sociétale, plus particulièrement sur les aspects suivants :

- ➔ Approche de gestion en développement durable
- ➔ Achat local
- ➔ Éthique des affaires
- ➔ Pratiques sociales et implication dans la communauté
- ➔ Risques et conformité réglementaire
- ➔ Pratiques environnementales

### RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIE DE FOURNISSEURS (pour l'exercice financier 2012-2013)



Le taux de réponse s'élève à 44 % avec un total de 24 fournisseurs ayant répondu au questionnaire. Parmi ceux-ci, huit offrent des produits et seize des services. Les répondants proviennent du milieu des entreprises à capital-actions ainsi que des entreprises d'économie sociale tandis qu'un répondant est une institution parapublique. Plusieurs sont des entreprises de petite taille, pouvant ainsi expliquer l'absence de mesures formelles dans plusieurs domaines, dont la gestion des risques ou l'adoption de politiques en lien avec le développement durable. Néanmoins, quatre répondants ont indiqué avoir adopté une politique, un système de gestion environnementale et un système de compensation des gaz à effet de serre.

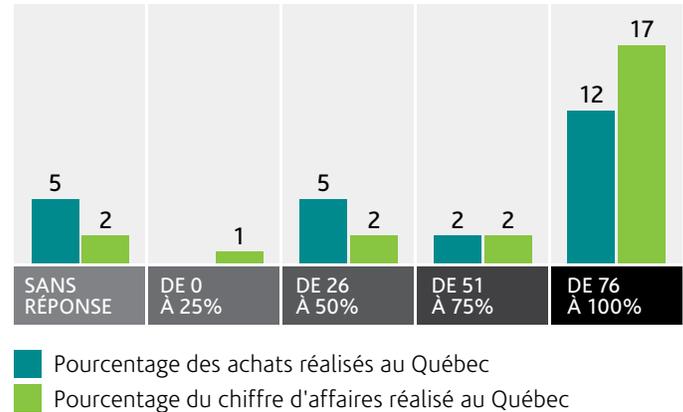
La certification ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec est la plus populaire parmi les fournisseurs ayant répondu au sondage. En effet, neuf répondants ont affirmé détenir cette certification. De plus, deux fournisseurs ont déclaré détenir les certifications ISO 9001, ISO 14000 et OSHAS 18001, ces certifications étant généralement associées à de grandes entreprises. Trois répondants sont signataires du Carbon Disclosure Project et deux ont effectué un rapport de développement durable selon les lignes directrices de la GRI. Quelques organisations ont également déclaré avoir mis sur pied un plan d'action en matière de développement durable. Les pratiques en matière environnementale sont nombreuses telles que la récupération et la réutilisation des différentes matières. Une dizaine de répondants affirment avoir pris des mesures pour réduire les déplacements de leurs salariés et pour encourager le transport collectif.

Quant aux pratiques éthiques, onze répondants ont adopté un code d'éthique et cinq possèdent des processus de gestion des conflits d'intérêts. Dix répondants affirment avoir identifié les risques liés à leurs activités et avoir pris des mesures pour gérer ces risques. Les répondants ont tous affirmé être en conformité avec les lois et règlements en vigueur :

- ➔ Loi sur les normes du travail
- ➔ Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
- ➔ Loi sur l'équité salariale
- ➔ Loi sur la santé et la sécurité du travail
- ➔ Charte de la langue française
- ➔ les règlements environnementaux municipaux ainsi que les lois et règlements environnementaux provinciaux et canadiens

Le graphique ci-après illustre qu'une majorité de fournisseurs réalisent de 76 % à 100 % de leurs chiffres d'affaires au Québec et que la moitié d'entre eux effectuent plus de 75 % de leurs achats au Québec. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'une majorité des fournisseurs sont des entreprises québécoises ou des filiales canadiennes de compagnies étrangères opérant au Québec.

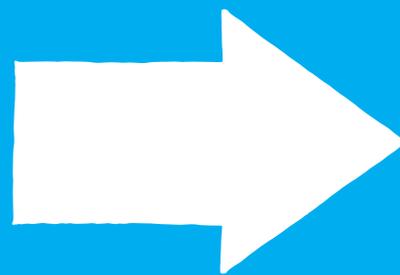
## PARTS DES ACHATS ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉS AU QUÉBEC PAR LES RÉPONDANTS



Les pratiques sociales mises de l'avant sont diverses et assez répandues telles que des processus de gestion collaborative ou participative, la conciliation travail-famille et des mesures d'équité salariale tandis que certaines disposent de programmes d'intégration pour les minorités ou les personnes ayant des besoins particuliers. L'appui à des causes humanitaires et à des organisations communautaires ainsi que l'implication au sein d'associations sectorielles et professionnelles sont communes chez les répondants. La consultation et le dialogue pour des motifs autres que la mesure de la satisfaction de la clientèle ne semblent pas être des pratiques répandues chez les répondants.

Le sondage permet de dégager un aperçu des pratiques mises en place par les fournisseurs. Les résultats témoignent de l'intérêt des organisations à intégrer des pratiques responsables à leurs propres activités, quelle que soit leur taille ou la nature des biens et services offerts. La poursuite du dialogue avec les fournisseurs et la sensibilisation des salariés de Fondation à sa Politique d'achat responsable permettront d'augmenter l'influence positive en matière de responsabilité sociétale en regard de sa chaîne d'approvisionnement.

# PERFORMANCE ÉCONOMIQUE



Au cours des deux dernières années, les marchés boursiers ont connu de meilleures performances qu'anticipé notamment en Amérique du Nord. La fin du programme d'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale américaine a permis au marché de reprendre confiance. En Europe, la faible reprise se poursuit avec quatre trimestres consécutifs de croissance. Du côté québécois et canadien, la situation économique reste caractérisée par une faible croissance et une faible inflation.

Dans ce contexte, Fondation estime que la reprise qui s'annonce aux États-Unis devrait être positive pour les entreprises québécoises et canadiennes en général, entre autres, dans le secteur manufacturier. Les taux d'intérêt toujours très bas restent toutefois incompatibles avec les perspectives de croissance et laisse planer des incertitudes quant à une possible surchauffe du marché immobilier canadien.

En tenant compte de cette perspective, le Fonds continue de diversifier ses investissements afin d'atteindre le meilleur équilibre entre le risque et le rendement. Le Fonds agit en cohérence avec sa mission en accompagnant les entreprises afin de soutenir l'activité économique ainsi que le maintien et la création d'emplois. Grâce à la présence de Fondation et d'autres fonds de capital de développement, en plus de diverses initiatives gouvernementales d'appui à la création de fonds privés spécialisés, le Québec résiste mieux aux soubresauts de l'économie.

En avril 2013, un comité d'experts présidé par Alban D'Amours a déposé un rapport sur l'état des régimes de retraite des Québécois. Selon le rapport Innover pour pérenniser le système de retraite, 1,9 million de travailleurs ne participent à aucun régime collectif de retraite, ce qui représente 47 % de tous les travailleurs du Québec. Près d'un Québécois sur deux n'aura donc aucun revenu provenant d'un régime collectif de retraite. Le rapport affirme qu'il faut soutenir les travailleurs dans leurs efforts pour épargner davantage en vue de la retraite. Dans la foulée du rapport, le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) a été lancé par le gouvernement du Québec. Ce programme collectif d'épargne-retraite est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour tous les employeurs comptant cinq employés et plus. Toutes les entreprises visées devront se conformer à la loi et une disposition particulière prévoit que dans le cas où un mode d'épargne par retenue sur le salaire est offert aux salariés, cela constitue une mesure satisfaisante de remplacement à la mise en place du RVER.

En rendant accessible une épargne-retraite peu coûteuse, Fondation contribue à l'amélioration des conditions de vie à la retraite. La retenue sur le salaire est disponible dans 2 400 milieux de travail grâce à un réseau engagé de plus de 700 responsables Fondation. L'amélioration des connaissances financières et de la sensibilisation à l'importance de l'épargne constitue des défis pour la population québécoise et le Fonds y contribue par divers moyens.



Dans la gestion de son actif, Fondation poursuit une approche globale, d'abord axée sur un horizon de moyen et long termes puisque l'épargne recueillie en vue de la retraite est investie dans des entreprises québécoises sur un horizon de cinq à huit ans, constituant ainsi du capital patient pour les entrepreneurs. Fondation s'assure de respecter chaque année la norme de 60 % fixée par la Loi relativement aux investissements à impact économique québécois présentés aux états financiers sous *Investissements en capital de développement*<sup>7</sup>. Ce portefeuille des investissements en capital de développement est constitué en cohérence avec la mission de développement de l'emploi au Québec et de manière à agir en faveur d'un développement plus socialement responsable. Une saine diversification est recherchée quant aux secteurs d'activité, aux stades d'évolution des entreprises ainsi qu'en ce qui concerne les produits financiers privilégiés. Fondation cherche à assurer un accompagnement approprié au développement des entreprises de ce portefeuille afin de les aider à créer la valeur souhaitée.

Le portefeuille des autres investissements vise à compléter l'actif d'une manière qui permette d'optimiser la relation rendement-risque de l'ensemble des actifs du Fonds sur un horizon de cinq à dix ans. Il est régulièrement ajusté en fonction des modifications à la composition du portefeuille des investissements en capital de développement et de l'évolution de la conjoncture. Les sommes sont placées sur les marchés financiers avec l'objectif de créer une base de revenus stables pour Fondation et en diversifier l'actif d'une façon qui protège le capital détenu par les actionnaires.

Fondation cherche de plus à diminuer le poids que représentent ses charges d'exploitation sur l'actif net moyen. Pour ce faire, le Fonds cherche constamment à améliorer son efficacité opérationnelle et la croissance de son actif contribue à l'atteinte de cet objectif. Au début de l'exercice 2014-2015, SSQ Société d'assurance-vie inc., registraire et fiduciaire du régime d'épargne-retraite de Fondation, a convenu de faire effectuer par Fondation certaines tâches administratives liées à ces fonctions, réduisant ainsi les coûts afférents de façon récurrente.

Dans l'ensemble de ses activités, Fondation agit à titre de fonds d'investissement en capital de développement prenant en compte les aspects économiques et financiers, mais également sociaux et environnementaux en faveur d'un développement plus socialement responsable. Cette vision suppose une approche patiente et une considération élargie des risques en vue de créer, à travers les cycles du marché et les aléas de la conjoncture, une valeur durable au bénéfice des actionnaires et de l'ensemble de l'économie québécoise.

L'approche globale de gestion de Fondation tient compte des différents types d'actifs qui composent le portefeuille et surtout, des modes spécifiques de gestion choisis pour chacun. Elle a pour but de s'assurer que l'ensemble de l'actif de Fondation fasse l'objet d'une évaluation et d'une prise en compte des dimensions du développement durable. Pour les fins de la reddition de comptes en développement durable, les différents actifs sous gestion de Fondation sont regroupés selon les approches de gestion correspondantes, dans le respect des exigences posées par la Global Reporting Initiative. Cette classification diffère des exigences de présentation selon les normes comptables auxquelles Fondation est assujéti pour la présentation de ses états financiers vérifiés.

<sup>7</sup> Les états financiers ainsi que le rapport de gestion, qui fournit plus de renseignements sur la stratégie de Fondation, les différents types d'actifs et la norme de 60 % sont disponibles dans le rapport financier, publié par Fondation pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014. Les termes en italique font référence aux états financiers.

## MARCHÉS FINANCIERS

Fondation choisit les classes d'actifs dans lesquelles il souhaite investir et répartit l'actif parmi celles-ci. Il voit également à la sélection des conseillers en valeurs, leur fixe des objectifs de valeur ajoutée et établit des limites de risque acceptables. L'activité de ces conseillers externes est encadrée par des politiques et des mandats. Fondation voit au suivi de ceux-ci, évalue leurs résultats et s'assure du respect des ententes convenues. Au 31 mai 2014, c'était 65,3 % de l'actif net qui était ainsi géré, soit un portefeuille d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse, qui fait partie des *Investissements en capital de développement*<sup>8</sup> et qui est inclus dans les investissements admissibles à la norme de 60 %, ainsi que la totalité des *Autres investissements*.

Fondation privilégie les conseillers en valeurs dont le siège social est situé au Québec, ce qui était le cas pour les sept conseillers en valeurs auxquels un mandat de gestion était confié en date du 31 mai 2014. Fondation prend aussi en compte parmi ses critères de sélection les positions et pratiques des conseillers en valeurs par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Une appréciation de la qualité et de la pertinence de l'exercice des droits de vote fait d'ailleurs partie intégrante des critères de sélection des gestionnaires externes. Toujours à la même date, six étaient signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et quatre l'étaient pour Hedge Fund Standards Board (HFSB).

Fondation détient des actions votantes dans des entreprises cotées en Bourse, directement ou par le biais de fonds communs dont il détient des unités. L'exercice des droits de vote pour les titres détenus et gérés par Fondation doit s'inspirer des Principes pour l'investissement responsable (PRI).

Quant aux titres détenus par Fondation et gérés à l'externe, les conseillers en valeurs exercent les droits de vote, ou choisissent de ne pas les exercer, conformément à la politique adoptée. Fondation se réserve toutefois le droit en tout temps de demander d'exercer ses droits de vote d'une manière précise. Lorsque Fondation investit par le biais d'un fonds commun, il n'est donc pas directement propriétaire des actions; le Fonds obtient alors une copie de la politique d'exercice des droits de vote qui s'applique à ce fonds. Le suivi consiste à obtenir au moins annuellement un rapport quant à la façon dont les droits de vote ont été exercés, une confirmation de conformité à la politique et d'être avisé en cas de changement à celle-ci.

Enfin, Fondation fait partie du réseau d'investisseurs socialement responsables d'Euresa Institut qui facilite le partage d'analyses et de recommandations de votes entre investisseurs préoccupés par les enjeux ESG. Sur une base ponctuelle, le Fonds achemine aux conseillers en valeurs concernés les recommandations et renseignements reçus en provenance de ce réseau.

Signataire des PRI depuis 2011, Fondation est actif au sein du réseau québécois des signataires des PRI et participe à la sensibilisation des marchés financiers à l'importance d'adopter des comportements responsables prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds a soumis un rapport au secrétariat des PRI présentant sa contribution à chacun des six principes dans son approche de gestion des marchés financiers.



### LES SIX PRINCIPES DES PRI

Les Principes pour l'investissement responsable ont été

établis par un groupe d'investisseurs mondiaux avec le soutien continu du Programme des Nations Unies pour l'Environnement - Initiative Financière ainsi que le Pacte Mondial des Nations Unies. Ils tiennent compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.



[www.unpri.org](http://www.unpri.org)

---

<sup>8</sup> Les termes en italique font référence à des postes présentés aux états financiers.

## FONDS PARTENAIRES OU SPÉCIALISÉS

Afin de rendre possible une offre adaptée de produits financiers pour différents secteurs ou clientèles, de diversifier l'actif et de partager une expertise et des réseaux, Fondation souscrit à différents fonds partenaires ou spécialisés. Dans ses choix d'investissement à cet égard, Fondation tient compte de la complémentarité des fonds spécialisés avec sa propre activité d'investissement direct. Il prend aussi en compte les effets bénéfiques potentiels de son association avec ces fonds et leurs réseaux pour ses entreprises partenaires. Des investissements réalisés dans des sociétés qui développent ou détiennent un portefeuille immobilier complètent ce portefeuille. Globalement, ces 42 investissements en capital de développement dans des fonds spécialisés représentaient 16,4 % de l'actif net, soit 197 millions de dollars à la juste valeur, au 31 mai 2014, tandis que la valeur des engagements de déboursés à venir totalisait un montant additionnel de 136,6 millions de dollars.

Désireux de contribuer à l'adoption des meilleures pratiques au sein de l'industrie des fonds de capital d'investissement, Fondation endosse depuis plusieurs années les Principes de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA). Ces principes constituent un cadre de discussion entre le commandité gestionnaire et les commanditaires investisseurs des fonds de capital d'investissement dans le but de s'assurer d'une saine gouvernance des fonds, de l'alignement des intérêts entre le gestionnaire et les investisseurs ainsi que d'une transparence adéquate dans la reddition de comptes. Depuis 2010, un rapport de conformité à ces principes doit être présenté au comité exécutif de Fondation avant l'autorisation de signer la convention de souscription pour tout nouvel investissement dans un fonds spécialisé.

La composition du portefeuille de fonds et le choix des gestionnaires témoignent de l'engagement de Fondation envers le développement durable. Le tableau de la page suivante présente, parmi le portefeuille de fonds, le pourcentage des sommes investies au coût, en incluant les engagements, qui est dirigé vers un ou des fonds répondant à certaines caractéristiques d'intérêt dans le cadre de ce rapport. Il est à noter qu'un même fonds peut être considéré dans plus d'une catégorie lorsque plus d'une des caractéristiques s'appliquent. C'est pourquoi le tableau précise le pourcentage des sommes investies dans des fonds qui satisfont à une ou plusieurs des caractéristiques. Un fonds est considéré comme ayant une mission à impact social lorsque la raison même de la création de ce fonds vise à faciliter auprès de certaines clientèles un accès autrement difficile à du capital ou à financer des projets porteurs socialement responsables. D'autres fonds ont des processus ou pratiques qui prennent en considération l'ensemble des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Enfin, certains fonds se sont dotés de codes d'éthique ou d'autres règles qui les obligent formellement à exclure certains investissements sur la base de critères sociaux ou environnementaux. On retrouve alors différents filtres dans les conventions juridiques liées aux fonds qui forcent les gestionnaires à exclure certains investissements. Ces filtres portent notamment sur les investissements dans des activités ayant pour conséquence la substitution d'emplois occupés par des salariés du secteur public, des entreprises qui produisent ou vendent des armes, des sociétés ayant des antécédents de non-respect des normes du travail ou des lois en matière de droits humains, ou des entreprises qui ont des activités illicites ou une conduite inadéquate à l'égard de l'environnement.

**FONDS PARTENAIRES OU SPÉCIALISÉS**  
**POURCENTAGE DES SOMMES INVESTIES RÉPONDANT**  
**À DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES (au 31 mai)**

	2014 <sup>1</sup>	2013 <sup>2</sup>	2012 <sup>3</sup>	2010 <sup>4</sup>
La mission du fonds est de régler une problématique sociale ou de réaliser des investissements qui ont un impact social important	30,8 %	33,7 %	26,1 %	25,2 %
La mission du fonds est orientée sur les technologies propres, l'environnement ou le développement durable	12,8 %	11,0 %	10,6 %	14,1 %
Les processus ou décisions intègrent de manière explicite des dimensions environnementales ou sociales	63,0 %	63,9 %	53,9 %	63,3 %
Le gestionnaire s'engage à respecter un code d'éthique dans ses investissements ou à exclure certains investissements jugés non souhaitables d'un point de vue social ou environnemental	32,2 %	28,0 %	37,2 %	22,5 %
<b>Pourcentage des sommes investies dans des fonds qui répondent à au moins une des quatre caractéristiques exposées ci-dessus</b>	<b>91,1 %</b>	<b>92,0 %</b>	<b>89,2 %</b>	<b>83,7 %</b>

1 Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2014 : 33,5 %, 16,9 %, 63,3 %, 30,4 % et 89 %.

2 Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2013 : 28,4 %, 13,9 %, 65,2 %, 27 % et 88,4 %.

3 Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2012 : 24,5 %, 13,2 %, 53,7 %, 38 % et 88,3 %.

4 Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2010 : 29,6 %, 17,7 %, 68 %, 16,9 % et 82,9 %.

Le contrôle de la conformité des fonds aux règles environnementales ou sociales est réalisé dans le cadre du suivi régulier des activités des fonds. Il comprend la réception périodique de différents documents de reddition de comptes, des communications régulières avec le gestionnaire et dans la plupart des cas, la participation d'un représentant de Fondation au sein du conseil d'administration, du comité de l'investissement, du comité consultatif ou d'un autre comité.

Les fonds auprès desquels Fondation assure la participation d'un représentant constituent 69,8 % des sommes investies au coût, en incluant les sommes engagées au 31 mai 2014. Il faut également noter que les sommes engagées envers les fonds sont généralement versées par tranches, sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans et qu'elles ne demeurent exigibles que si les conditions prévues aux ententes sont respectées.

## PARTICIPATIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Par ses prises de participation, Fondation met à la disposition des entreprises un capital patient axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. Au 31 mai 2014, c'est près de 200 millions de dollars de l'actif net de Fondation qui étaient investis directement dans 83 entreprises, ces investissements étant tous présentés à l'intérieur de la catégorie *Investissements en capital de développement*. Le portefeuille d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse, qui fait aussi partie des investissements en capital de développement, est par ailleurs inclus dans le volet Marchés financiers à cause de son mode de gestion.

Fondation recherche une saine diversification de son portefeuille d'entreprises partenaires, tant en ce qui concerne les secteurs d'activité et les phases de développement que la taille des investissements. Le Fonds cherche également à être présent dans toutes les régions du Québec.

Afin de mieux répondre aux besoins et attentes des entrepreneurs et partenaires œuvrant au sein des régions ressources, l'équipe de l'investissement de Fondation s'assure d'être présente dans l'ensemble des régions québécoises. De plus, Fondation peut compter depuis plusieurs années sur un comité de l'investissement – régions ressources pour que ces dossiers soient étudiés avec l'apport de gens d'affaires provenant des régions.

La répartition sectorielle est susceptible de varier d'une année à l'autre en fonction des occasions d'investissement et des fluctuations de la juste valeur, mais Fondation cherche à maintenir une majorité de ses investissements directs dans les secteurs traditionnels, principalement le secteur manufacturier et celui des services. Fondation appuie financièrement plusieurs entreprises qui offrent des produits ou services ayant un impact positif sur l'environnement. Au 31 mai 2014, les investissements dans des entreprises offrant des services ou produits directement liés aux technologies propres ou à l'environnement représentaient 28,7 millions de dollars ou 11,8 % du total, au coût, du portefeuille des investissements directs en entreprises.

## Analyse préinvestissement

L'approche d'investissement de Fondation intègre une évaluation des risques environnementaux et sociaux à l'analyse de chaque nouvel investissement. Le diagnostic socioéconomique est réalisé aux frais de Fondation par Neuvaction, qui possède une expertise unique au Québec dans les bonnes pratiques de gestion liées au développement durable et en développement organisationnel et stratégique.

Au cours de la période couverte par ce rapport, Fondation a investi dans 16 nouvelles entreprises pour lesquelles Neuvaction a réalisé sept diagnostics socioéconomiques en plus de deux autres réalisés par d'autres partenaires d'affaires. Quant aux autres dossiers, ils n'ont pas fait l'objet d'un tel exercice compte tenu du type d'investissement octroyé ou du stade de développement de l'entreprise. Le recours au diagnostic socioéconomique est variable et il est en effet effectué dans les entreprises possédant déjà un historique d'opérations. Le diagnostic traite principalement, en plus de thématiques générales, d'aspects liés aux ressources humaines, à la gestion des opérations, à l'environnement et à la responsabilité sociale de l'entreprise. Le volet Ressources humaines porte principalement sur les conditions de travail, les relations et le climat de travail. Le volet Environnement vérifie la conformité, la présence de politiques et la position de l'entreprise sur différents enjeux pouvant la concerner de plus près. Enfin, le volet Responsabilité sociale cherche à connaître les sensibilités de l'entreprise en cette matière et les raisons qui l'amènent à s'engager dans des projets de développement économique, social, communautaire ou environnemental.

Le diagnostic permet, avant que l'investissement soit consenti, de recueillir des constats ou des perceptions, que ce soit pour valider de l'information que Fondation aurait obtenue autrement, déceler des aspects du dossier qui nécessiteraient une alerte ou une vigilance particulière et découvrir les points positifs de l'entreprise. Enfin, Neuvaction termine son diagnostic par des recommandations visant les aspects socioéconomiques de l'entreprise.

Le processus préinvestissement comporte aussi une revue diligente dans le cadre de laquelle sont également appréciés les risques environnementaux et sociaux qui servent à déterminer si Fondation peut apporter une contribution à l'entreprise pour l'aider à améliorer ses pratiques.

Le questionnaire environnemental développé en 2010, en collaboration avec des étudiants de deuxième cycle de l'Université de Sherbrooke, est toujours obligatoire pour tous les investissements dans des entreprises ayant des activités de fabrication. Neuf entreprises ont été soumises à cette obligation au cours des deux dernières années. La revue diligente comprend aussi un volet sur les ressources humaines qui vise à s'assurer de la capacité de l'équipe de direction en place et des équipes à réaliser les objectifs fixés avec l'entreprise. Le volet sur les ressources humaines vise aussi à mesurer le degré d'implantation des principes de la gestion participative et de s'assurer de la qualité des relations et du climat de travail.

Les revues diligentes permettent à Fondation de s'assurer que les entreprises se conforment à toutes les obligations qui s'appliquent à elles dans ces domaines. Son conseil d'administration a d'ailleurs adopté en 2003 un cadre d'analyse bioéthique pour les investissements dans le domaine des sciences de la vie. En 2012, les documents juridiques de l'investissement ont été modifiés afin de prendre en compte les dix principes du Pacte mondial. Pour chacun des principes, une clause favorisant leur application a été ajoutée ou modifiée et pour toute la durée du partenariat avec Fondation, l'entreprise s'engage à respecter les principes et à considérer son adhésion au Pacte mondial.



**Ayant pour mission d'agir comme accélérateur des réussites individuelles et collectives des organisations, Neuvaction agit à titre de partenaire stratégique notamment auprès de Fondation et Filaction.**

**Depuis sa mise sur pied par Fondation en 2000, Neuvaction réalise des diagnostics socioéconomiques où les facteurs liés aux aspects sociaux et environnementaux sont évalués préalablement à tout investissement. Elle contribue, par ses interventions et ses ateliers, à promouvoir la gestion participative en offrant de l'expertise-conseil en développement durable et en développement organisationnel.**

**Neuvaction est l'une des deux entreprises agréées au Canada par la Global Reporting Initiative (GRI) et autorisées à donner la formation certifiée GRI laquelle permet aux entreprises de s'ajuster aux meilleures pratiques internationales en matière de reddition de comptes en développement durable.**



[www.neuvaction.com](http://www.neuvaction.com)

---

## **Pendant la durée de l'investissement**

L'analyse préinvestissement ayant permis de constater les pistes d'action ainsi que l'ouverture de la direction à améliorer ses processus ou à se doter de politiques plus formelles en matière environnementale ou sociale, les personnes responsables du suivi de l'investissement s'assurent d'un accompagnement dans le cadre des interactions régulières avec l'entreprise qui portent sur la performance financière de celle-ci et sur l'atteinte des objectifs et résultats attendus. L'accompagnement en développement durable vise à offrir un appui aux entreprises qui souhaitent mieux gérer leur performance globale, qu'elle soit d'ordre économique, social ou environnemental.

Par convention, Fondation prévoit de manière générale une contribution des entreprises en matière de formation économique des employés permettant ainsi à ces derniers de participer à des ateliers de formation offerts par Neuvaction. L'une de ces formations porte sur la situation de l'entreprise, ses enjeux et priorités, alors que l'autre couvre les notions financières de base. Au cours de la période couverte par le rapport, une entreprise s'est prévaluée de la formation à l'intention des salariés et une autre a profité d'une formation pour ses gestionnaires dans le but de mettre en place des initiatives de gestion participative.

Fondation est informé de la mise en œuvre et de la conformité des exigences environnementales et sociales par son suivi régulier et ses interactions avec les directions des entreprises. Fondation est généralement représenté au conseil d'administration de l'entreprise en plus d'exiger, pour les entreprises non cotées en Bourse, l'envoi périodique des certificats de conformité de la part de la direction de l'entreprise. Ces certificats constituent une déclaration de la direction confirmant qu'à leur connaissance les frais sociaux sont payés (salaires, retenues sur le salaire, etc.), qu'aucune somme n'est due aux autorités fiscales, que l'entreprise se conforme, entre autres, à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Loi sur les normes du travail du Québec, la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, la Loi 90 sur la formation et la Charte de la langue française.

Les conventions de financement de Fondation prévoient des clauses juridiques à l'effet que dans la conduite de ses activités, l'entreprise s'engage à se conformer à toutes les lois, ordonnances et normes gouvernementales applicables en matière environnementale et à agir au mieux de ses possibilités afin de maintenir des standards élevés en cette matière.

La fréquence et les diverses formes que prennent les échanges de Fondation avec la grande majorité des entreprises, au sujet de questions environnementales ou sociales, sont de nature formelle et informelle. Il est donc difficile, sinon impossible, de compiler ces échanges. Soulignons néanmoins qu'au cours des deux dernières années financières, 56 % des nouveaux investissements ont fait l'objet d'un diagnostic socioéconomique. Fondation procède à une révision complète de cette collecte afin que les indicateurs choisis soient mieux adaptés aux diverses situations et caractéristiques des entreprises du portefeuille.

## FORMATION CONTINUE

Différentes activités de formation et d'information sont tenues afin d'améliorer la capacité des salariés de tous les modules de Fondation à mettre en œuvre les politiques et procédures sociales et environnementales en fonction des responsabilités de chacun.

Le programme de qualité de service mis en place en 2009 et réactualisé en 2013, intitulé Guide de nos meilleures pratiques - Expérience actionnaire agréable, continue d'être amélioré afin de répondre aux nouvelles attentes des actionnaires et pour optimiser l'utilisation des nouvelles technologies. Ce programme est orienté vers la satisfaction des actionnaires dans toutes leurs relations avec Fondation. Des mesures de coaching, de communication et de meilleure gestion des opérations permettent de suivre divers indicateurs de qualité et de performance propres aux services aux actionnaires.

La gestion des compétences vise à soutenir les gestionnaires et les salariés dans leur cheminement de carrière. Le programme propose un encadrement général en matière d'accompagnement et de formation. Afin de réaliser ces objectifs, un programme d'appréciation des potentiels, propre à chaque module, a été mis en place. Ce programme d'appréciation est actuellement en vigueur dans tous les modules de Fondation. Au 31 mai 2014, tous les salariés avaient participé à l'élaboration de leur formulaire d'appréciation de potentiel. Au cours de la période, 44 % de l'ensemble des salariés, en incluant les cadres, ont bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière. Tous les nouveaux salariés sont soutenus dans leur intégration et les rencontres d'équipe et d'entreprise, en plus des dîners-conférences, permettent aux salariés de développer leurs connaissances sur divers sujets d'intérêt. Des tournées de modules sont également organisées autour de thèmes comme le développement durable ainsi que la conformité et la gestion des risques.

Un poste de coordonnateur à la formation, information et conformité du réseau RF a été créé et il vise à améliorer les outils de formation et de communication pour les bénévoles évoluant dans différents milieux de travail. Ainsi, la personne assumant ce rôle a pour mandat d'offrir une formation continue aux responsables Fondation afin qu'ils soient en mesure de donner une information juste et participer à l'amélioration des connaissances financières et économiques de ses collègues. De plus, des présentations ont également été réalisées auprès des responsables Fondation afin de les informer sur la finance socialement responsable dans un contexte de développement durable.



En adhérant au Pacte mondial, les entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits humains, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Pacte mondial regroupe 12 000 signataires répartis dans plus de 145 pays. Devenir signataire du Pacte mondial, c'est partager la conviction que des pratiques commerciales fondées sur un certain nombre de principes universellement reconnus contribueront à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable et plus ouvert et de sociétés prospères et dynamiques.



[www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

## PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Fondation publie semestriellement des états financiers audités ainsi qu'un rapport de gestion qui les complète en fournissant une analyse et des données contextuelles qui visent à permettre au lecteur de bien comprendre et apprécier l'évolution du Fonds. Plusieurs données historiques sont également présentées dans le rapport de gestion, celui-ci répondant aux exigences du Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement. Ce règlement de l'Autorité des marchés financiers définit différentes normes de divulgation d'information dans les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion ainsi que dans les relevés et le répertoire liés à ceux-ci. De plus, il établit des exigences en regard de l'évaluation des investissements en capital de développement.

La section Performance économique du rapport de développement durable vise à examiner plus spécifiquement certaines données économiques que la GRI a identifiées comme étant pertinentes à l'évaluation des retombées et impacts économiques d'entreprises du secteur des services financiers. Nous invitons les personnes qui souhaitent prendre connaissance de la performance financière de Fondation à se référer aux rapports financiers produits par Fondation au 31 mai 2013 et au 31 mai 2014 ainsi qu'aux rapports de gestion publiés. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de Fondation.

Les revenus de Fondation sont générés par les investissements en capital de développement et les autres investissements. Ils incluent des intérêts, dividendes, honoraires et autres produits courants.

Entre 2012 et 2014, les investissements en capital de développement ont crû de 14 %. Tout en s'assurant de disposer des ressources requises pour mener à bien sa mission et gérer sainement sa croissance, Fondation exerce un contrôle serré sur les dépenses dans le but qu'elles augmentent moins rapidement que l'actif net. Entre 2012 et 2014, les coûts de fonctionnement et les salaires ont augmenté de 25,8 % tandis que l'actif net a progressé de 31,2 %. Le ratio des charges totales d'exploitation sur l'actif net moyen des cinq dernières années est présenté à la section Faits saillants financiers du rapport de gestion.

Fondation ne reçoit aucune aide publique ou subvention. Afin d'augmenter son capital disponible aux entreprises et de créer une plus-value pour les actions, Fondation a comme politique de réinvestir les revenus annuels générés par ses activités et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires. L'actif net reflète donc la valeur totale de l'entreprise.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mai 2014, Fondation a accentué sa progression. Les souscriptions recueillies ont totalisé 198,1 millions de dollars et le nombre d'actionnaires passait à 127 755, en augmentation de 5,9 % au cours de la dernière année. Plusieurs autres données sont présentées dans la section Profil et faits saillants.

## PERFORMANCE ÉCONOMIQUE (en milliers de dollars, au 31 mai)

	2014	2013	2012	2010	2008	2006
Revenus	44 038,9	36 380,7	28 498,6	34 483,0*	9 848,6*	5 921,7*
Gains (pertes) réalisés et non réalisés	38 245,4	2 905,8	(27 183,5)			
Coûts de fonctionnement	16 827,7	13 950,2	12 619,1	11 690,5	10 434,2	9 456,1
Salaires et avantages sociaux	15 483,3	14 379,4	13 068,0	10 326,1	8 701,3	6 728,7
Taxes et impôts	164,5	(797,8)	(2 118,7)	(341,6)	(17,6)	842,0
Investissements en capital de développement	706 461,0	650 497,0	619 853,9	477 253,9	385 407,9	271 664,5
Bénéfices non répartis et surplus d'apport	125 871,7	75 903,1	58 731,1			
Actif net	1 199 723,0	1 032 045,0	914 647,3	699 400,1	627 276,2	442 046,5

\* Les revenus de Fondation sont générés par les investissements en capital de développement et les autres investissements (placements). Ils incluent des intérêts, dividendes, honoraires et autres produits courants. Dans les rapports de développement durable précédents, ils étaient présentés en incluant aussi les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les investissements admissibles et les autres investissements (placements).

### IMPLICATIONS FINANCIÈRES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les activités reliées au fonctionnement de Fondation, comme celles des autres institutions du secteur des services financiers, présentent une empreinte écologique de faible intensité. Toutefois, le Fonds souhaite diminuer ses impacts environnementaux par de nombreuses initiatives qui apparaissent à la section Performance environnementale.

Les implications financières liées aux changements climatiques sont limitées, les bureaux de Fondation étant situés en milieu urbain. N'étant pas un grand pollueur, il n'est pas assujéti à des réglementations spécifiques dans le domaine environnemental.

L'environnement réglementaire québécois et canadien, la composition sectorielle du portefeuille, les engagements des entreprises partenaires sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la situation financière de Fondation. Comme d'autres types de risque, les risques environnementaux ont été identifiés dans la Politique de gestion intégrée des risques adoptée par Fondation. Ils sont donc intégrés à son approche globale de gestion des risques qui est plus amplement présentée dans la section du rapport traitant de la gouvernance.

La lutte aux changements climatiques crée certaines opportunités d'affaires pour Fondation. Par exemple, les nouvelles réglementations ayant trait aux limites d'émissions de GES pour certains secteurs d'activité à travers le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE) ont permis la création de la COOP Carbone, une coopérative d'agrégation des émissions de gaz à effet de serre, partenaire de Fondation. La lutte aux émissions de GES a aussi permis l'essor de la filière de la biomasse forestière, un projet porteur pour les régions du Québec, auquel Fondation travaille activement. Finalement, la nécessité de baisser la consommation énergétique ainsi que les émissions qui en résultent ont favorisé l'envol du secteur des technologies propres, secteur dont le soutien de Fondation se concrétise par l'appui financier à certaines entreprises telle Enerkem ou des fonds voués au développement de ce secteur comme Cycle Capital Management.

## DONS ET COMMANDITES

Mise en place en 2008, la Politique de dons et commandites énonce que Fondation entend privilégier les projets de partenariat qui contribuent au développement des affaires, qui encouragent l'économie sociale, le développement local et régional et qui appuient les initiatives ou activités associées au réseau syndical, au développement durable et à la recherche, mais exclut tout projet lié à des partis politiques ou religieux.

La politique prévoit qu'un budget total est établi annuellement, ce budget ne devant pas dépasser 1 % des dépenses de fonctionnement incluant les salaires et avantages sociaux. Cette mesure a été préférée à un pourcentage des bénéfices témoignant de l'engagement de Fondation à soutenir le milieu, au-delà des conjonctures. Les dons et commandites sont autorisés en fonction de critères précis et un rapport de l'ensemble des dons et commandites consentis au cours de l'exercice financier est présenté au conseil d'administration annuellement.

### DONS ET COMMANDITES (au 31 mai)

	2014	2013	2012	2010	2008
Somme totale accordée	217 241 \$	199 437 \$	192 817 \$	172 616 \$	138 968 \$
% des dépenses de fonctionnement	0,7 %	0,7 %	0,8 %	0,8 %	0,7 %
<b>Répartition des commandites</b>					
Économie sociale et développement local	16,6 %	15,2 %	25,6 %	15,6 %	18,5 %
Partenaires du développement des affaires	32,9 %	19,5 %	25,4 %	19,4 %	22,8 %
Recherche	7,6 %	17,0 %	8,8 %	27,8 %	15,1 %
Action communautaire et œuvres caritatives	9,8 %	7,9 %	9,1 %	11,3 %	16,9 %
Réseau syndical	10,6 %	9,2 %	5,0 %	11,7 %	8,4 %
Développement durable	19,6 %	24,5 %	23,0 %	11,3 %	10,3 %
Arts et culture	2,9 %	6,7 %	3,1 %	2,9 %	8,0 %

## PLUS D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE

En combinant les crédits d'impôt de 40 % à la déduction REER, les épargnants peuvent verser jusqu'à 5 000 \$ par année dans leur REER Fondation pour un déboursé net de 1 600 \$ ou moins, selon leur niveau de revenu imposable. Ils profitent ainsi de conditions d'achat parmi les plus avantageuses offertes sur le marché de l'épargne-retraite. Les crédits d'impôt pour fonds de travailleurs permettent d'accumuler un capital plus important pour un même déboursé net par rapport à d'autres véhicules de placement. Par conséquent, bien que certains véhicules de placement puissent procurer des rendements plus élevés que Fondation, il est nécessaire de se rappeler que pour un même déboursé, ces rendements s'appliquent à un capital investi moins élevé. Même s'il est plus faible, un rendement calculé sur un capital plus élevé peut rapporter davantage pour un même déboursé net.

Il est pertinent de rappeler que les investissements en capital de développement, au cœur de la mission de Fondation, sont réalisés essentiellement auprès d'entreprises non cotées et auprès de fonds spécialisés. De plus, l'approche globale de Fondation en matière de gestion de l'actif vise à constituer un portefeuille diversifié.

## VALEUR ACCUMULÉE AU REER SELON LE VÉHICULE DE PLACEMENT

10 INVESTISSEMENTS ANNUELS	VALEUR AU REER <sup>1</sup> AU 31 JUILLET 2014
Fondation-CSN <sup>2</sup>	41 978,29 \$
TSX composé <sup>3</sup>	24 428,09 \$
OEC <sup>4</sup>	17 410,54 \$

1 Investissement annuel réalisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année nécessitant un déboursé net de 1 000 \$ après avantages fiscaux. Le premier investissement a été réalisé le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le dernier le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le taux marginal d'imposition utilisé est de 40 %.

2 Les crédits d'impôt sont de 40 % de 2010 à 2014 et de 30 % pour les années antérieures.

3 Source : Bloomberg et Standard & Poor's Financial Services LLC.

4 Source : Obligations d'épargne du Canada, émissions : S92, S98, S104, S110, S116, S122, S127, S129, S130 et S131.



PlanDaction est un cabinet-conseil en planification financière et en rentes collectives à but non lucratif

qui regroupe trois organisations membres, soit Fondation, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Caisse d'économie Desjardins Le Chaînon – Honoré-Mercier.

Créé en 2008 à l'initiative de Fondation, il exerce un rôle conseil auprès de ses clientèles individuelles et collectives pour répondre à leurs besoins financiers reliés à la retraite. Dans le meilleur intérêt des individus qu'il conseille, PlanDaction vise notamment à identifier des stratégies novatrices et efficaces pour accumuler plus de capital pour la retraite pour chaque dollar consacré à cet objectif, en conjuguant les avantages de Fondation avec ceux des autres régimes d'accumulation pour la retraite accessibles chez les organisations membres ou dans le milieu de travail, en considérant l'âge et le profil d'investisseur.



[www.monplandaction.com](http://www.monplandaction.com)

## IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS ET INDIRECTS

Chaque année, Fondation effectue une étude d'impact des retombées directes et indirectes de ses activités d'investissement en incluant celles réalisées par Filaction S.E.C., dont le capital provient entièrement de Fondation. Depuis plusieurs années, l'étude est confiée à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) qui utilise la méthode d'évaluation des retombées économiques développée par Investissement Québec. Les données recueillies font l'objet de simulations économétriques par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) afin de calculer les effets directs et indirects liés aux activités de Fondation. Le portefeuille d'entreprises visées par l'étude pour l'année 2013-2014 compte 145 PME (entreprises privées, coopératives ou OBNL) dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec.

Le premier volet de l'étude d'impact est celui portant sur les projets d'investissement. Les projets réalisés par les entreprises financées par Fondation entraînent des activités économiques nouvelles : construction ou amélioration de bâtiments, fabrication de nouvelles machines ou équipements, dépenses liées à la commercialisation ou à la recherche, etc. La concrétisation de ces projets engendre des effets directs (les premiers fournisseurs de biens ou de services) et indirects (les fournisseurs de ces fournisseurs). Pour l'ensemble de

l'année financière 2013-2014, les entreprises du portefeuille ont généré des investissements productifs de 121,2 millions de dollars comparativement à 38,4 millions en 2012-2013. Il faut retenir ici que, dans la plupart des cas, le coût des projets réalisés est supérieur aux investissements consentis car le financement provient de plusieurs sources, de partenaires financiers, du capital propre de l'entreprise cliente ou de ses actionnaires propriétaires. L'étude d'impact identifie d'ailleurs quelle part des retombées est attribuable au financement de Fondation.

Le second volet de l'étude d'impact est celui du portefeuille d'investissement. Les projets d'investissement réalisés ont un impact sur les actifs des entreprises qui les utilisent afin de poursuivre ou d'augmenter leurs activités ainsi que celles de leurs fournisseurs. Les ventes réalisées contribuent à maintenir ou à augmenter les retombées économiques au Québec. Ces interventions financières étant utilisées par les entreprises sur une longue période, leurs retombées ont un caractère récurrent d'une année à l'autre durant toute la durée de l'investissement.

Pour l'ensemble de l'année financière 2013-2014, le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises du portefeuille s'élève à 2,6 milliards de dollars. En termes de valeur ajoutée, les effets directs et indirects générés dans l'ensemble de l'économie s'élèvent à près de 2 milliards de dollars, dont 1,0 milliard en masse salariale et 886 millions en bénéfices d'entreprises.

## IMPACTS ÉCONOMIQUES DES PROJETS SOUTENUS (au 31 mai)

	2014	2013
<b>Portefeuille</b>		
Nombre d'entreprises	145	149
Projets d'investissements (en millions de \$)	121,2	38,4
Chiffre d'affaires du portefeuille (en millions de \$)	2 600	2 300
<b>Impacts directs et indirects</b>		
Emplois	23 659	19 705
Valeur ajoutée (en millions de \$) :		
Salaires	1 005,5	852,7
Profit brut d'entreprises	885,7	729,8
<b>Revenus gouvernementaux (en millions de \$)</b>		
Gouvernement du Québec <sup>1</sup>	107,2	90,2
Gouvernement du Canada <sup>2</sup>	60,7	52,6
Parafiscalité et taxes indirectes <sup>3</sup>	191,5	155,2

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

1 Comprend les impôts sur salaires, taxe de vente et taxes spécifiques.

2 Comprend les impôts sur salaires, taxe de vente et taxes et droits d'accise.

3 Comprend RRQ, FSS, CSST, assurance emploi et taxes indirectes.

Pour le gouvernement du Québec, les recettes fiscales et parafiscales qui découlent des projets d'investissement et des ventes des entreprises étaient de 107,2 millions de dollars et 158,5 millions respectivement. La méthodologie utilisée par l'IREC détermine que la part des recettes fiscales et parafiscales attribuables à Fondation s'élève à 35,5 millions de dollars et 53,2 millions. Les mêmes ratios sont appliqués aux recettes du gouvernement fédéral, respectivement de 60,7 millions de dollars et 33,0 millions, qui permettent d'attribuer des recettes fiscales de 20,1 millions de dollars et des recettes parafiscales de 10,9 millions de dollars attribuables aux investissements de Fondation.

Le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôt de 25 % aux épargnants qui cotisent au Fonds. L'émission d'actions à Fondation s'étant élevée à 198,1 millions de dollars pour l'année 2013-2014, la dépense fiscale a représenté 49,5 millions de dollars. Puisque les retombées fiscales et parafiscales attribuables à Fondation sont de 87,7 millions de dollars, le ratio avantages-coûts pour le gouvernement du Québec par rapport aux activités de Fondation s'établit à 1,77 pour l'année financière 2013-2014. Ainsi, pour chaque dollar en crédit d'impôt accordé aux épargnants de Fondation en 2013-2014, le gouvernement du Québec a récupéré 1,77 \$ en revenus fiscaux et parafiscaux.

Le gouvernement fédéral octroie quant à lui un crédit d'impôt de 15 % aux épargnants qui cotisent aux fonds de travailleurs, ce qui a représenté une dépense de 29,7 millions de dollars pour l'année 2013-2014. Avec des retombées fiscales et parafiscales attribuables à Fondation et Filaction de 31,0 millions de dollars, le ratio avantages-coûts pour le gouvernement fédéral a été de 1,04. Pour chaque dollar en crédit d'impôt, le gouvernement fédéral a récupéré 1,04 \$ en revenus fiscaux et parafiscaux en 2013-2014.

L'étude démontre que, tant pour le gouvernement du Québec que pour celui du Canada, chacun a récupéré, dans la même année, davantage en recettes fiscales et parafiscales que la valeur des crédits d'impôt octroyés aux épargnants.

## RATIOS AVANTAGES-COÛTS POUR LES DEUX PALIERS DE GOUVERNEMENT EN 2013-2014

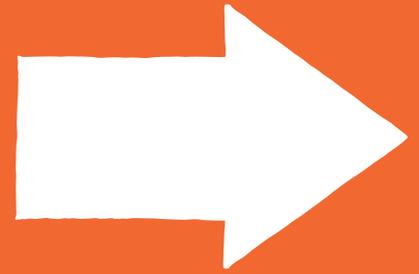
	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	GOUVERNEMENT DU CANADA
Recettes fiscales et parafiscales attribuables à Fondation	87,7 M\$	31,0 M\$
Dépenses fiscales	49,5 M\$	29,7 M\$
Ratio avantages-coûts	1,77	1,04

Une fois entièrement réalisés les projets d'investissements comptabilisés dans l'exercice, on calcule que Fondation aura sauvegardé, maintenu ou créé 23 659 emplois. Sauf pour les investissements réalisés par le biais de Filaction S.E.C., tel que précisé au début, l'étude de l'ISQ ne tient pas compte des impacts qui découlent des investissements dans les fonds partenaires ou spécialisés. Or, une part relativement importante des investissements à impact économique québécois provient des partenariats avec des fonds. Ce choix découle de notre volonté de diversifier les risques, d'offrir des produits adaptés et de contribuer au développement de l'écosystème québécois du financement. En y ajoutant un estimé des retombées issues des investissements réalisés par les fonds partenaires ou spécialisés, l'IREC conclut que les activités de Fondation ont contribué à sauvegarder, maintenir ou créer un total de 27 296 emplois au cours de l'exercice financier s'étant terminé le 31 mai 2014 comparativement à 24 740 l'année précédente.

## EMPLOIS MAINTENUS ET CRÉÉS (au 31 mai)

	2014			2013
	Directs	Indirects	Totaux	Totaux
Fondation et Filaction	17 205	6 454	23 659	19 705
Fonds partenaires ou spécialisés	2 649	988	3 637	5 035
<b>Totaux</b>	19 854	7 442	27 296	24 740

# PERFORMANCE SOCIALE



Pour Fondaction, l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes. L'obtention de plus de responsabilités par les travailleuses et les travailleurs au sein de l'entreprise n'a pas pour unique finalité une augmentation de la productivité ou de la compétitivité. Le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération doit être facilité afin de pouvoir définir les conditions d'une productivité renouvelée en vue d'un développement plus responsable.

L'objectif d'un fonds de travailleurs réside dans la canalisation de ces épargnes vers des projets d'investissement permettant le développement d'entreprises. Fondaction désire contribuer au maintien, à la création d'emplois ainsi qu'à l'intégration des travailleuses et des travailleurs aux sphères décisionnelles quant à l'organisation et au contrôle de leur travail par ses investissements dans les entreprises québécoises. En rendant accessible une épargne-retraite peu coûteuse, Fondaction est utile à l'amélioration des conditions financières à la retraite de plusieurs dizaines de milliers de femmes et d'hommes.

Fondaction participe avec d'autres institutions au développement et au renforcement d'une économie plurielle qui regroupe l'ensemble des nouvelles manières de pratiquer l'économie du savoir et de l'innovation : des formes d'organisations du travail à haut degré d'engagement, un fonctionnement en réseau et des stratégies globales de partenariat. Ces engagements externes et leur portée, qu'elle soit locale, nationale ou internationale, témoignent de sa contribution envers la société. Le développement économique doit impérativement prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux du développement. Les sociétés doivent passer dans leurs prises de décision du trop court terme à du plus long terme, des seuls bénéfices monétaires recherchés à court terme à la satisfaction des besoins des personnes, de l'avidité à la sollicitude. En somme, passer d'un modèle axé sur la croissance économique sans limite au développement durable.



## GESTION PARTICIPATIVE VALORISANTE

Fondaction opère dans un univers en permanente mutation qui exige la réalisation des conditions nécessaires au développement harmonieux des personnes et du milieu de travail dans lequel elles évoluent. À l'interne, Fondaction applique des standards élevés en matière de conditions de travail et de participation à la vie de l'entreprise. Sur le plan du respect des droits humains, de ses relations avec les communautés et de sa responsabilité du fait des produits et services, le Fonds se fait un devoir de respecter l'ensemble des exigences réglementaires dans ces domaines et facilite leur connaissance par les salariés. Sa gestion a pour finalité d'assurer un développement organisationnel plus valorisant pour les personnes et une meilleure capacité d'adaptation de Fondaction aux exigences posées par son environnement. Elle vise une amélioration des compétences professionnelles, la prise en considération des facteurs humains ainsi que l'amélioration des relations interpersonnelles au sein des groupes de travail. Elle favorise la résolution des conflits, l'amélioration des communications, des circuits d'information, des consultations et de la prise de décisions. Elle concerne les structures d'opérations, le travail en équipe, les processus de fixation des objectifs et l'organisation du travail. Tous les acteurs de l'organisation (dirigeants, cadres, syndicat, salariés) doivent partager cette conviction afin de faciliter la mise en œuvre d'une gestion plus participative. La gestion participative pratiquée à Fondaction est fondée sur des valeurs d'autonomie, de liberté, de complémentarité, de responsabilité et de solidarité. Elle exige une grande transparence, l'accès à l'information et une formation continue pour l'ensemble du personnel salarié. Elle vise à assurer le développement durable de l'entreprise et l'atteinte de meilleurs résultats.

Cette gestion participative s'exerce dans les équipes, les modules et dans leurs interactions avec les autres composantes de l'organisation. Fondaction applique des processus et développe des outils facilitant la participation directe des personnes à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail. Cette participation s'exerce lors de la réalisation des plans d'action et objectifs annuels au sein des modules, et aussi par la participation de nombreux salariés à divers comités de travail. L'objectif est d'assurer la conjugaison des diverses connaissances ainsi que de mettre à profit les compétences des salariés.

L'intention stratégique formulée annuellement facilite la convergence des activités de toutes les équipes vers des enjeux communs. Cet exercice permet de consolider autour d'une vision commune les éléments de la plateforme de marque, le positionnement recherché et les valeurs de l'organisation. Plusieurs rencontres d'entreprise regroupant tous les salariés sont des moments privilégiés d'échanges autour des enjeux, des orientations stratégiques, des perspectives financières et budgétaires des prochaines années. Ces façons de faire différencient Fondaction d'autres acteurs du monde de la finance et elles ont un impact positif sur la capacité du Fonds de recruter et de mobiliser les meilleures ressources humaines disponibles.

Diverses politiques et programmes actuellement en vigueur illustrent le caractère social et responsable de Fondaction. Le programme de développement des compétences est maintenant en vigueur dans tous les modules et le programme de relativité salariale a été complété. Les entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière touchent un plus grand nombre de salariés d'année en année en vue de rejoindre d'ici deux ans, plus de 80 % des salariés.

Le programme de préparation à la retraite mentionné dans le dernier rapport de développement durable a été mis en application. Les activités prévues dans le cadre de la Francofête se tiennent annuellement et contribuent au développement du sentiment d'appartenance des salariés à l'organisation en plus de valoriser l'importance du français comme langue de travail et des affaires, plus particulièrement dans le milieu de la finance.

La consultation des salariés sur différents thèmes est traitée dans la section Analyse de pertinence. L'amélioration des échanges et la communication à l'interne ont toujours été et demeurent une préoccupation partagée par les salariés, par la Direction des ressources humaines ainsi que par l'ensemble des gestionnaires.

## NOS ENGAGEMENTS

	ENGAGEMENTS 2012-2014	RÉALISATIONS	ENGAGEMENTS 2014-2016
<b>Personnel salarié</b>	<p>Maintenir le taux de satisfaction au-dessus de 80 % et s'assurer d'améliorer les communications internes sur ce thème</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre en vue d'augmenter le pourcentage des salariés ayant bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière</p> <p>Tenir les activités prévues dans le cadre de la Francofête, une célébration du français et de la francophonie, coordonnée par l'Office québécois de la langue française</p> <p>Mettre en œuvre le programme de préparation à la retraite</p>	<p>Le taux de satisfaction s'est élevé à 82 %. Des efforts doivent continuer à être consacrés en matière de communication interne</p> <p>Tenue de deux conférences midi sur la gestion des matières résiduelles et la politique industrielle du Québec</p> <p>La mise en œuvre du programme d'amélioration des compétences a rejoint 44 % des salariés</p> <p>Tenue de la Francofête chaque année</p> <p>Les activités prévues au programme de préparation à la retraite ont été réalisées</p>	<p>Maintenir le taux de satisfaction au-dessus de 80 % et s'assurer d'améliorer les communications internes et les pratiques de gestion envers les salariés</p> <p>Tenir deux conférences midi par année sur des thèmes à déterminer</p> <p>Rejoindre plus de 80 % des salariés</p> <p>Apprécier l'évolution des conceptions et pratiques éthiques des personnes en relation avec celles portées par l'institution</p> <p>Tenir les activités prévues dans le cadre de la Francofête</p> <p>Planifier la tenue d'activités au cours de l'année 2016</p> <p>Préparer et tenir les festivités entourant le 20<sup>e</sup> anniversaire</p>
<b>Politique d'achat responsable (PAR)</b>	<p>Adoptée en 2008, la politique doit être revue et actualisée, l'application de celle-ci ayant été plus difficile que prévu</p>	<p>Une nouvelle collecte de données a été effectuée auprès de fournisseurs et la section Chaîne de valeur en présente les résultats</p>	<p>Actualiser la Politique d'achat responsable</p> <p>Réaliser des activités de sensibilisation auprès des gestionnaires et des salariés susceptibles d'effectuer des achats</p>

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## EMPLOI ET RÉMUNÉRATION

À l'interne, l'équipe de Fondation a accueilli neuf nouvelles personnes salariées en 2013 et onze en 2014. Des 101 personnes qui y travaillent, dix sont à Québec et 91 à Montréal. Le rapatriement progressif des activités de registariat à Fondation explique en bonne partie cette hausse du nombre de salariés ainsi que l'augmentation des besoins en ressources de plusieurs modules.

La répartition des salariés est présentée dans les tableaux ci-dessous selon divers indicateurs tels que les catégories d'emplois, le sexe et l'âge. Le taux de roulement du personnel détenant un poste régulier a baissé de façon significative, passant de 6,7 % au cours de l'année financière 2012-2013 à 0 % en 2013-2014, aucune personne n'ayant pris sa retraite ou ayant choisi de quitter Fondation pour relever de nouveaux défis au cours de la dernière année.

Fondation préconise l'égalité des chances pour tous les salariés sans exception dans le domaine de l'emploi et la convention collective du personnel syndiqué prévoit qu'aucune menace, contrainte ou discrimination ne puissent être exercées à l'endroit d'une personne salariée en raison de sa race, couleur, nationalité, origine sociale, langue, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, croyances religieuses, opinions politiques, handicap, liens de parenté, situation parentale ou de l'exercice d'un droit que lui reconnaissent la convention collective ou la Charte québécoise des droits et libertés. Aucun incident de discrimination n'a eu lieu au cours de la période de référence. L'ensemble des salariés du Fonds réside au Québec et près de 6 % des salariés proviennent des minorités visibles. Il n'existe pas de différence dans les prestations versées selon le sexe et les statuts d'emploi des salariés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, qu'ils occupent un poste temporaire ou permanent. Six salariés ont bénéficié d'un congé parental, soit quatre hommes et deux femmes. La totalité de ces salariés sont revenus au travail et ont continué d'occuper les mêmes fonctions à leur retour au travail.

### RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (au 31 mai)

	2014			2013			2012			2010			2008		
	Nombre et %			Nombre et %			Nombre et %			Nombre et %			Nombre et %		
Cadres	14 / 14 %	50 %	50 %	14 / 16 %	50 %	50 %	15 / 17 %	53 %	47 %	12 / 15 %	58 %	42 %	9 / 12 %	55 %	45 %
Professionnels	47 / 46 %	66 %	34 %	42 / 46 %	57 %	43 %	42 / 49 %	62 %	38 %	43 / 53 %	60 %	40 %	40 / 53 %	65 %	35 %
Personnel de soutien	40 / 40 %	18 %	82 %	34 / 38 %	18 %	82 %	29 / 34 %	21 %	79 %	26 / 32 %	15 %	85 %	27 / 36 %	19 %	81 %
<b>Nombre de salariés</b>	<b>101</b>	<b>44 %</b>	<b>56 %</b>	<b>90</b>	<b>41 %</b>	<b>59 %</b>	<b>86</b>	<b>45 %</b>	<b>55 %</b>	<b>81</b>	<b>46 %</b>	<b>54 %</b>	<b>76</b>	<b>47 %</b>	<b>53 %</b>

### RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'ÂGE (au 31 mai)

	2014	2013	2012	2010	2008
	Nombre et %				
Moins de 30 ans	7 / 6 %	6 / 7 %	7 / 8 %	11 / 14 %	10 / 13 %
Entre 31 et 49 ans	47 / 47 %	43 / 48 %	45 / 52 %	42 / 52 %	40 / 53 %
50 ans et plus	47 / 47 %	41 / 45 %	34 / 40 %	28 / 35 %	26 / 34 %
<b>Nombre de salariés</b>	<b>101</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>81</b>	<b>76</b>

La majorité des salariés, soit 86 %, sont membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondation (CSN). La plus récente convention collective a été signée en 2013 et sera en vigueur jusqu'en 2018. En matière de relations de travail, Fondation privilégie une approche de travail et d'échanges fondée sur les principes de la gestion participative. Cette approche intègre la prise en compte de facteurs humains tels que les relations au sein et entre les groupes de travail, les changements technologiques ainsi que les questions portant sur la santé et la sécurité. La convention collective prévoit le traitement de ces questions sur une base paritaire, en s'appuyant sur un comité des relations de travail (CRT) qui recherche des ententes sur une base consensuelle pour les mandats qui lui sont confiés. Par exemple, dans le cas de changements technologiques, de la transformation de postes ou des structures administratives de l'entreprise, des dispositions spécifiques sont prévues à la convention collective signée entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondation (CSN) et Fondation. Les délais de notification sont établis en fonction des situations.

En plus de bénéficier d'une assurance vie et d'une assurance invalidité, le personnel est couvert par une assurance complémentaire sur la santé, les médicaments et les soins dentaires. Les salariés et leur famille immédiate ont également accès à des services gratuits d'intervention psychosociale. Au cours des deux derniers exercices financiers, les taux d'absentéisme étaient à la hausse, soit 4,02 % et 5,24 % respectivement, alors qu'il se situait à 2,2 % en 2012. Cette hausse s'explique, entre autres, par l'absence prolongée de certains salariés aux prises avec des maladies demandant des soins de longue durée. En raison de nos activités, aucun comité n'a été créé pour répondre spécifiquement aux questions d'hygiène et de sécurité au travail.

Aucun accident de travail n'a été signalé pour la période étudiée. Il est clair, par la nature des activités de l'organisation, que les probabilités qu'un accident de travail se produise sont très faibles, aucun salarié n'étant exposé directement et fréquemment à des maladies liées à son travail. Le Fonds est toutefois conscient que les pathologies liées à la posture et au stress en milieu de travail sont les plus susceptibles d'affecter la santé des salariés. À cet égard, Fondation souhaite offrir un environnement de travail favorisant l'épanouissement de son personnel, un accès à des ressources spécialisées et des possibilités de conciliation travail-famille intéressantes afin de prévenir, dans la mesure du possible, les maladies reliées au stress.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les salariés peuvent faire appel à cinq secouristes certifiés, quatre personnes à Montréal et une à Québec, soit près de 5 % de l'effectif total. Les personnes désignées possèdent la formation requise et peuvent intervenir en tout temps en cas d'urgence afin de donner les premiers soins. Elles voient également à ce que les trousseaux de premiers soins soient facilement accessibles. Par ailleurs, 20 personnes, soit 20 % des salariés, ont suivi une formation portant sur les mesures de prévention en cas d'évacuation.

La formation continue et le développement des compétences sont des éléments importants de la gestion des ressources humaines à Fondation. En plus d'offrir des formations pertinentes destinées à chacun des postes et d'assurer un suivi du développement des compétences, les dépenses de formation par rapport à la masse salariale s'élèvent à 2,0 % pour l'année 2013 comparativement à 1,6 % et 1,7 % pour les deux années précédentes. Il est à noter que la compilation des données est basée sur les années civiles. Ces dépenses dépassent significativement la part obligatoire de 1 % fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre du Québec.

## COÛTS ET MOYENNES DES HEURES DE FORMATION

(au 31 décembre de l'année précédente)

	2014	2013	2012	2010
<b>Coûts totaux de formation</b>				
Cadres	63 906 \$	77 694 \$	42 692 \$	39 170 \$
Professionnels	100 362 \$	62 610 \$	68 664 \$	62 117 \$
Personnel de soutien	31 323 \$	8 816 \$	39 913 \$	23 762 \$
<b>Ensemble du personnel</b>	<b>195 591 \$</b>	<b>149 119 \$</b>	<b>151 269 \$</b>	<b>125 049 \$</b>
<b>Moyennes des heures de formation</b>				
Cadres	29	36	23	27
Professionnels	20	11,5	23	22
Personnel de soutien	13	1	17	19
<b>Ensemble du personnel</b>	<b>19</b>	<b>11,5</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
<b>% des dépenses de formation par rapport à la masse salariale</b>	<b>2,0 %</b>	<b>1,6 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>1,7 %</b>

Le programme de développement des compétences vise à soutenir les gestionnaires et les salariés dans leur familiarisation aux valeurs et à la culture de Fondation ainsi que dans leur cheminement de carrière. Dans une organisation comme Fondation, les pratiques et conceptions éthiques doivent être en accord avec sa mission et ses valeurs afin de permettre la meilleure adéquation possible entre les aspirations des personnes et celles visées par l'organisation elle-même.

Le programme propose un encadrement général en matière d'accompagnement et de formation qui vise trois principaux objectifs :

- ➔ favoriser l'intégration des nouveaux salariés et le développement des connaissances et habiletés considérées essentielles à l'exercice de leur fonction ;
- ➔ assurer la mise à jour des connaissances et habiletés du personnel affecté par un changement administratif, opérationnel ou technologique ;
- ➔ favoriser le développement professionnel dans le but d'assurer une utilisation optimale du potentiel des ressources humaines et de prévoir le développement d'une relève tout en anticipant les besoins futurs de Fondation.

Afin de réaliser ces objectifs, un programme d'appréciation des potentiels, propre à chaque module, a été mis en place. Ce programme d'appréciation est actuellement en vigueur dans tous les modules de Fondation et tous les salariés ont participé à l'élaboration de leur formulaire d'appréciation de potentiel. À ce jour, 44 % de l'ensemble des salariés ont bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière. L'ensemble des évaluations devrait être effectuée d'ici la fin de l'année 2015.

De plus, afin de faciliter la transition vers la retraite des salariés, un programme de préparation à la retraite a été offert aux salariés âgés de plus de 40 ans. Ce programme se décline sous deux volets, s'adressant chacun à deux clientèles différentes. Le premier volet s'adresse aux salariés de plus de 53 ans. D'une durée de trois jours, le programme vise à guider et faciliter la transition entre le travail et la retraite active. Plusieurs spécialistes ont présenté aux participants les enjeux liés à la santé, au volet psychosocial, aux questions légales, aux questions financières en plus d'aborder plus en détail les caractéristiques du régime de retraite de Fondation. Sur une possibilité de 26 salariés admissibles, 18 s'en sont prévalus. Un autre volet a été offert aux salariés âgés de plus de 40 ans, celui-ci ayant pour objectif la sensibilisation des salariés sur les questions financières et légales afin qu'ils posent plus tôt les gestes requis. Cette journée d'information à la mi-carrière a rejoint 23 salariés. Ces activités seront récurrentes et seront réalisées tous les trois ans.

Fondation reconnaît l'importance de favoriser de bonnes conditions de vie pour l'ensemble des salariés à son emploi en offrant une rémunération équitable et compétitive. Les salaires et avantages sociaux se sont élevés à 15,5 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2014 comparativement à 14,4 millions de dollars au 31 mai 2013. En 2012, les salaires et avantages sociaux s'élevaient à 13,1 millions de dollars. Un des indicateurs de base de la GRI mesure le salaire annuel d'entrée pour la classe d'emplois la plus basse. À Fondation, il se situait en 2014 à 35 541 \$ et en 2013 à 34 981 \$, ce qui correspond chaque année à près de deux fois le taux du salaire minimum au Québec. Le tableau ci-après indique les différents salaires d'entrée de la classe médiane de chacune des catégories d'emplois. Une nouvelle classe s'étant ajoutée pour les cadres, la médiane a diminué par rapport à 2012. La comparabilité avec l'information fournie dans les rapports antérieurs est possible avec les autres catégories d'emplois.

## SALAIRES D'ENTRÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (au 31 mai)

	2014	2013	2012
Cadres	<b>136 564 \$</b>	134 413 \$	131 842 \$
Professionnels	<b>80 903 \$</b>	79 629 \$	78 106 \$
Personnel technique	<b>53 221 \$</b>	52 383 \$	51 381 \$
Personnel de soutien	<b>38 988 \$</b>	38 374 \$	37 640 \$

## RÉMUNÉRATION

Le régime complémentaire de retraite est un régime contributif à prestations déterminées, fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Il s'agit du même régime que celui des salariés de la CSN et Fondation s'acquies des obligations qui lui sont faites en tant qu'employeur participant. Le tableau ci-dessous résume les résultats des analyses de la capitalisation du régime selon les évaluations actuarielles disponibles.

## CAPITALISATION DU RÉGIME

DÉCEMBRE 2012	DÉCEMBRE 2009	JUILLET 2007
92,9 %	93,4 %	104,1 %

En matière de conditions de travail, la convention collective du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondation (CSN) précise la marche à suivre en cas de grief. Il est en effet stipulé que le salarié doit soumettre par écrit le grief à la personne supérieure autorisée dans les 45 jours de la connaissance du fait dont le grief découle. Le supérieur dispose de 15 jours pour rendre sa décision par écrit. Par la suite, dans le cas où la réponse n'est pas jugée satisfaisante ou en absence de réponse, l'une ou l'autre des parties peut soumettre le grief au comité de relations de travail (CRT). Ce comité étudie et tente de trouver une solution acceptable pour les deux parties et remet sa décision dans les 30 jours suivants. Dans le cas où le comité n'arrive pas à une solution dans les délais prévus ou si celle-ci n'est pas jugée satisfaisante par les deux parties, celles-ci peuvent faire une demande d'arbitrage. L'arbitre bénéficie de 60 jours pour procéder à l'audition du grief et doit rendre sa décision dans les 40 jours suivants. Durant la période visée par le présent rapport, soit du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2014, un seul grief a été déposé et celui-ci était toujours en cours d'étude. Aucun grief relatif aux droits humains n'a été déposé en date de la rédaction du présent rapport.

Aucun salarié de Fondation ne touche de prime au rendement, qu'il soit syndiqué ou cadre. Ainsi, les traitements salariaux sont fixes et sont établis par convention collective pour les employés syndiqués et la rémunération des cadres est décidée par le conseil d'administration. Un comité de rémunération ad hoc, composé de membres du conseil d'administration, se réunit lorsque requis afin de déterminer l'échelle de rémunération du personnel cadre. Fondation a aussi mis sur pied un programme de relativité salariale visant à s'assurer du caractère équitable de chaque catégorie d'emplois dans le respect des principes énoncés par la Loi sur l'équité salariale. L'analyse des tâches a été réalisée par la Direction des ressources humaines avec la participation active des salariés, de leur syndicat et des gestionnaires. Pour ce qui est des cadres, le même processus a été effectué et rapport a été fait au conseil d'administration. C'est en janvier 2012 que se clôturaient les travaux sur l'équité salariale.

L'augmentation salariale annuelle de tous les salariés, y compris les cadres, est fixée en fonction de l'augmentation des prix à la consommation, en plus de disposer, selon le cas, d'un avancement d'échelon selon l'échelle salariale associée au poste occupé par chacun. Le personnel cadre, qui inclut le plus haut salarié de l'organisation, est assujéti aux mêmes conditions d'augmentation salariale. Le personnel cadre bénéficie par ailleurs d'une allocation de départ ne dépassant pas une somme correspondant à un mois par année de service en tant que cadre, pour un maximum de 12 mois ainsi que d'une contribution supplémentaire au régime de retraite pour la portion de leur salaire dépassant le maximum admissible. La totalité des salariés de Fondation profite d'un régime de retraite à prestations déterminées.

La rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée de l'organisation est équivalente à 3,26 fois la rémunération totale médiane de l'ensemble des autres salariés de Fondation, démontrant ainsi la faible dispersion des conditions salariales entre les divers salariés.

La rémunération des membres du conseil d'administration est assujétiée à la Politique de jetons de présence et de remboursement de dépenses. Il s'agit d'un mode de rémunération en fonction des présences des membres aux réunions du conseil d'administration, aux réunions des divers comités ainsi que lors de rencontres téléphoniques.

## DROITS HUMAINS

Dans l'ensemble de ses activités, Fondation agit à titre de fonds de capital de développement prenant en compte les impacts financiers et économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux de chacune de ses activités. Les investissements de Fondation sont un important apport pour l'économie du Québec. Véritables catalyseurs de croissance, ils peuvent contribuer à l'essor d'entreprises phares de même qu'à la mise en place d'une relève dans les entreprises. Toutes les interventions financières prévoient le respect des normes et des lois pouvant s'appliquer selon la nature de chaque catégorie d'actif financier : les marchés financiers, les participations directes en entreprises ainsi que les fonds partenaires ou spécialisés. L'approche responsable de gestion des actifs est présentée à la section Performance économique.

La majorité des activités effectuées pour les opérations courantes sont réalisées par des salariés de Fondation. Les responsabilités de registraire et de fiduciaire sont confiées à SSQ, le rapatriement des activités cléricales liées au registrariat est progressivement en cours depuis le début de l'exercice financier 2014-2015. Une partie des actifs est administrée par des conseillers en valeurs externes. L'ensemble de ces partenaires d'affaires est assujéti aux législations canadiennes et québécoises en matière de droits humains ainsi qu'en regard aux lois et règlements portant sur les conditions et les normes du travail. Fondation n'a répertorié aucun cas où la rémunération des travailleurs à l'emploi de ses partenaires semble insuffisante en fonction des normes minimales légales. Chacun des mandats accomplis par une tierce organisation, faisant partie de la chaîne d'approvisionnement principale, est effectué dans le cadre d'un contrat légal. Les investissements directs sont réalisés auprès d'entreprises québécoises admissibles, les risques relatifs aux droits humains étant peu élevés. Néanmoins, lors de l'analyse d'un projet d'investissement, la revue diligente interne est bonifiée par un diagnostic socioéconomique réalisé par Neuvaction. Celui-ci porte un regard sur le mode de gestion, les relations de travail et le respect des normes auxquels l'entreprise est assujéti. Le diagnostic ainsi établi devient partie intégrante de l'évaluation de l'entreprise et est présenté aux instances décisionnelles au même titre que l'information financière. Ce diagnostic vise à faciliter un accompagnement pertinent afin de favoriser l'intégration de modes de gestion les mieux appropriés à la prise en compte d'une plus grande responsabilité sociétale de la part de l'entreprise.

L'équipe de l'investissement travaille depuis plusieurs années déjà à sensibiliser les entreprises sur les questions liées aux droits humains et aux pratiques responsables. Comme prévu, depuis juin 2012, une nouvelle exigence a été incluse dans les documents juridiques afin d'encourager le respect des principes du Pacte mondial par les entreprises. Une clause favorisant leur application a été associée à chacun des principes et les entreprises doivent s'engager à respecter ceux-ci tout au long du partenariat avec Fondation. Les salariés de l'investissement et ceux de l'équipe d'analyse financière, qui représentent 28 % de l'ensemble du personnel de Fondation, ont été formés à ce sujet afin d'en assurer la mise en œuvre dans tout nouveau projet d'investissement.

## RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS ET SERVICES

### En épargne

Fondation respecte les lois et la réglementation portant sur la protection des données et de la vie privée ainsi que celles en matière de valeurs mobilières qui lui sont applicables. De façon continue, le Module des affaires juridiques assure une veille juridique relative à la réglementation en matière de valeurs mobilières qui est applicable à Fondation ainsi que pour tout changement dans la réglementation qui pourrait exiger des modifications dans les communications auprès des actionnaires ou du public en général.

Les personnes qui souscrivent des actions reçoivent un exemplaire du prospectus en vigueur. Après leur souscription initiale, les personnes qui souscrivent par débit préautorisé ou par retenue sur le salaire peuvent recevoir annuellement, sur demande, la version la plus récente du prospectus ou y ont accès en tout temps sur le site Internet de Fondation. Le prospectus contient toute l'information pertinente sur les actions dont, entre autres :

- ➔ les caractéristiques, l'administration et les activités du Fonds;
- ➔ le capital-actions et les droits des actionnaires;
- ➔ l'adhésion, les modes de paiement, le coût et les aspects fiscaux;
- ➔ le rachat et l'achat de gré à gré des actions, leur transfert et leur valeur;
- ➔ les normes et les politiques relatives à l'investissement en entreprise.

Le nombre de personnes ayant choisi d'épargner à Fondation a crû de 12,4 % depuis deux ans tandis que les actionnaires sont toujours plus nombreux à choisir la retenue sur le salaire, leur nombre ayant augmenté de 9,6 % entre 2012 et 2014. Les actionnaires ont aussi, au cours des deux dernières années, appuyé les initiatives de Fondation en adhérant significativement à la souscription en ligne, par Internet ou par téléphone. Ils sont aussi de plus en plus nombreux à préférer les communications électroniques, Fondation ayant informatisé plusieurs processus et échanges qui se faisaient auparavant uniquement par voie postale. Ainsi, ce sont plus de 20 % des actionnaires qui ont adhéré à la transmission électronique de documents. Ces nouvelles possibilités accélèrent le traitement de diverses demandes et améliorent l'accès à l'information. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, le rapatriement des activités de registrariat permet une simplification et une accélération des processus relatifs aux rachats d'actions.

L'étendue de l'accessibilité à Fondation est aussi augmentée grâce à son réseau de distribution flexible et engagé. Il est constitué de plus de 700 responsables Fondation (RF) provenant de milieux de travail divers et de plusieurs dizaines de caisses d'économie Desjardins (coopératives financières développées à partir des lieux de travail ou auprès de communautés culturelles). Ils sont soutenus par une équipe de salariés de Fondation qui coordonne les activités de développement et de formation continue dans toutes les régions du Québec. Ces activités se déroulent tout au long de l'année et portent autant sur l'importance de la préparation financière de la retraite que sur les caractéristiques du REER Fondation. Elles visent aussi à sensibiliser les travailleurs sur les enjeux liés à la compréhension des notions financières de base, à la consommation responsable et au développement durable. Avec le soutien de Plandaction, les RF sont notamment informés des revenus de retraite disponibles et des conditions d'accès aux divers régimes à l'aide d'outils variés illustrant l'importance de l'épargne personnelle. Trois salariés de la souscription sont formés à titre de relayeurs externes de la Régie des rentes du Québec afin de pouvoir diffuser de l'information sur les régimes publics en vigueur. Finalement, en plus d'avoir soutenu sa création en 2003, Fondation continue de participer à plusieurs comités de travail de Question Retraite, le regroupement public-privé pour la promotion de la sécurité financière des 25-44 ans créé à l'initiative de la Régie des rentes du Québec.

Les crédits d'impôt pour l'achat d'actions du Fonds rendent le produit d'épargne-retraite plus accessible et moins coûteux, plus particulièrement pour les personnes disposant d'une faible capacité d'épargne. Le montant total maximum annuel d'économies d'impôt qu'une personne peut obtenir grâce aux deux crédits d'impôt est de 1 250 \$ au Québec et de 750 \$ au fédéral, ce qui correspond à l'achat de 5 000 \$ d'actions de Fondation. Les crédits d'impôt, bien que non remboursables, ne dépendent pas du revenu imposable de l'actionnaire. Fondation offre la possibilité aux actionnaires de placer leurs actions sous forme de régime enregistré d'épargne-retraite (REER), procurant ainsi une déduction fiscale supplémentaire au souscripteur.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, le gouvernement a fixé un plafond d'émission d'actions pour Fondation. Ce plafond est établi à 200 millions de dollars pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015. Au 1<sup>er</sup> juin 2015, le crédit d'impôt du Québec de 25 % octroyé à Fondation afin d'accélérer sa croissance est prévu être ramené à 15 % pour les années futures. Quant au crédit d'impôt fédéral de 15 %, le budget du gouvernement du Canada de 2013 prévoit son abolition progressive à partir de mars 2015 pour disparaître complètement en 2017.

La popularité du produit Fondation au cours des cinq dernières années a d'ailleurs forcé le Fonds à cesser d'accepter les contributions forfaitaires bien avant la fin de chacun des exercices financiers afin de réserver suffisamment d'actions pour les actionnaires souscrivant par retenue sur le salaire ou par débit préautorisé. De plus en plus d'actionnaires se tournent vers ces modes de souscription périodiques afin de pouvoir profiter des avantages fiscaux uniques à Fondation tout en donnant du sens à leur argent.

Les rendements, qui incluent les frais et les résultats, sont audités par une firme externe et publiés deux fois par année. Aucune souscription minimale n'est exigée et les seuls frais exigibles sont les frais d'adhésion pour un nouvel actionnaire qui demeurent à 25 \$ depuis de nombreuses années. La retenue sur le salaire représente le mode de souscription le plus avantageux puisque les actionnaires peuvent, dans la vaste majorité des cas, profiter d'une récupération immédiate des avantages fiscaux. L'impact de l'épargne sur leur salaire net est réduit et leur permet ainsi d'épargner davantage pour leur retraite.

Présentés dans la section portant sur le dialogue avec les parties prenantes, les résultats des consultations auprès de nos actionnaires démontrent leur satisfaction quant aux services offerts et le succès remporté par diverses mesures mises en place dont un programme de qualité de service, l'uniformisation des méthodes et des processus de travail ainsi que l'ajout de ressources au traitement de leurs demandes de rachat de leurs actions lorsque certains actionnaires font face à des situations financières difficiles.

Le programme de qualité de service mis en place en 2009 et réactualisé en 2013, intitulé Guide de nos meilleures pratiques : Expérience-actionnaire agréable, continue d'être amélioré pour répondre aux nouvelles attentes des actionnaires et pour optimiser l'utilisation des nouvelles technologies. Ce programme est orienté vers la satisfaction des actionnaires dans toutes leurs relations avec Fondaction. De l'accueil au traitement de toute demande, les salariés au service des actionnaires doivent s'assurer de bien comprendre et d'être bien compris afin que les échanges soient efficaces, professionnels et rassurants. La protection de la vie privée et des données personnelles est une préoccupation constante. Les systèmes de gestion et les procédures en matière de protection de la vie privée visent à minimiser les risques d'incidents. Aucune perte de données ou atteinte à la vie privée ne s'est produite au cours de la période couverte par le présent rapport. Par conséquent, aucune plainte n'a été adressée à Fondaction en ce sens. Le cas échéant, la gestion de ces dernières aurait été encadrée par la Politique de traitement des plaintes des actionnaires. Des mesures d'accompagnement, de communication et de meilleure gestion des opérations permettent de suivre divers indicateurs de qualité et de performance propres aux activités liées aux services aux actionnaires. Le sondage de satisfaction des actionnaires, présenté à la section Analyse de pertinence, est éloquent à ce sujet.

## En investissement

L'épargne recueillie est canalisée vers des investissements qui visent à créer, à maintenir, à sauvegarder des emplois permanents de qualité et qui contribuent au développement économique du Québec. Les entreprises dans lesquelles le Fonds investit doivent être économiquement viables et offrir la possibilité d'un rendement du capital investi proportionnel aux risques perçus. Fondaction s'applique à créer de la valeur sur une base durable au bénéfice des actionnaires, des entreprises et de la société en général.

Fondaction peut investir dans toute entreprise, syndiquée ou non, dont la majorité des employés résident au Québec, et ce, peu importe le secteur d'activité. En accord avec sa mission, il accorde une attention particulière aux entreprises autocontrôlées, à celles inscrites dans un processus de gestion participative à celles soucieuses des différents aspects du développement durable et dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Le Fonds croit qu'il faut rendre accessible aux projets collectifs des ressources financières équivalentes à celles dont peuvent bénéficier les autres types d'entreprises. Pour que soient aussi soutenues des coopératives et autres entreprises d'économie sociale, celles dont les besoins financiers sont inférieurs à ceux auxquels peut répondre directement Fondaction, celui-ci transmet les demandes, entre autres, à Filaction, qui a été mis sur pied en 2001 à son initiative.

Fondaction accorde aussi une grande attention aux demandes des entreprises dont les travailleurs sont membres d'un syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ces entreprises constituant un milieu naturel d'intervention pour le Fonds. Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins et attentes des entrepreneurs et partenaires œuvrant au sein des régions ressources, l'équipe de l'investissement de Fondaction travaille en étroite collaboration avec des représentants régionaux. Fondaction compte depuis plusieurs années déjà sur l'apport d'acteurs du développement et de gens d'affaires provenant des régions qui siègent comme membres au comité de l'investissement – régions ressources.

Le capital ou le financement participatif consenti peuvent être qualifiés de patient, l'investissement étant généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. En plus des conditions usuelles reliées aux différentes formes de financement offertes, Fondaction exige certaines conditions précises, notamment une participation au conseil d'administration, la collaboration de l'entreprise à la formation économique des travailleurs et une contribution financière à cette formation de la manière qu'il a prescrite. Le respect des principes du Pacte mondial est devenu une nouvelle exigence au sein des contrats de financement depuis 2012.

L'édifice de Fondation à Québec, inauguré en mai 2010, découle de l'engagement de Fondation à favoriser l'économie québécoise, tant sur le plan environnemental avec sa structure hors sol de six étages entièrement faite de bois québécois lamellé-collé certifié FSC que sur le plan social. Il a d'ailleurs reçu une certification LEED-Argent pour la qualité de sa construction et de nombreux prix témoignant de son caractère innovateur. La fabrication de la charpente en bois a été réalisée par une entreprise québécoise de la région du Nord-du-Québec, Chantiers Chibougamau, et elle a procuré de l'emploi à 25 travailleuses et travailleurs pendant une période de trois mois. En plus de Fondation, l'édifice abrite d'autres organismes à vocation économique et sociale tels que Filaction, la Caisse d'économie solidaire Desjardins à Québec (CECOSOL), Bâtirente, le Centre local de développement (CLD) de Québec, le SAGE-Québec ainsi que le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).



Créé en 2001 à l'initiative de Fondation, Filaction soutient des entreprises créatrices d'emplois, notamment dans les domaines de l'économie sociale, de la culture, du tourisme et du développement durable. Pour soutenir le développement des entreprises, il travaille en étroite collaboration avec les acteurs du développement local et régional. Il contribue aussi à la capitalisation de 22 fonds qui s'adressent à des clientèles ciblées d'entrepreneurs. Il est le principal partenaire financier en capitalisation des fonds voués à l'entrepreneuriat féminin, les fonds Femmessor, présents dans toutes les régions du Québec ainsi qu'auprès de fonds qui s'adressent aux communautés culturelles avec le financement des Fonds afro-entrepreneurs et Mosaïque.

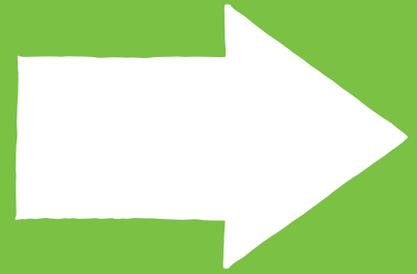
Pour Filaction, la croissance de toute entreprise passe par l'épanouissement et la qualité de vie des femmes et des hommes qui y travaillent.



[www.filaction.qc.ca](http://www.filaction.qc.ca)

---

# PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



Bien que les activités reliées au fonctionnement de Fondation présentent une empreinte écologique de faible intensité comparativement à celles d'autres secteurs d'activité, le Fonds considère que sa responsabilité sociétale s'applique également aux impacts environnementaux de ses activités et aux conséquences de ses décisions d'affaires. Ses initiatives dans ce domaine sont en lien avec la raison d'être du Fonds et nourrissent une réflexion continue portant sur ses stratégies de développement des affaires.

Une partie des sommes qui lui sont confiées sont investies sur les marchés financiers avec l'objectif de créer une base de revenus stables pour Fondation et en diversifier l'actif d'une façon qui protège le capital détenu par les actionnaires. Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis 2011, le Fonds prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection de ses placements et des conseillers en valeurs.

Fondation n'est pas un fonds d'investissement spécialisé en environnement, mais un fonds généraliste qui souhaite cerner les risques et les impacts environnementaux présents lors de prises de participation dans des fonds partenaires ou spécialisés ainsi qu'au sein des entreprises dans lesquelles il investit directement. L'approche retenue en est une de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi. Elle intègre les trois dimensions du développement durable et les conséquences des unes sur les autres.

De plus, Fondation continue d'agir comme acteur de changement, entre autres, par le développement d'un portefeuille d'entreprises en technologies propres. Il participe à la mise en œuvre et aux activités de la grappe industrielle Écotech Québec portant sur les technologies propres ainsi qu'au comité de liaison des partenaires avec la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal.

Dans le cadre des objectifs du Protocole de Kyoto, le Québec s'est engagé à diminuer d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre (GES) à 20 % en deçà du niveau de 1990. Le respect de cet engagement requiert un équilibre entre mesures réglementaires et mesures incitatives. Dans cette optique, la mise en place d'un marché du carbone est une mesure réglementaire qui va pouvoir profiter aux entreprises les plus performantes sur le plan environnemental en associant un coût aux externalités issues des émissions de GES.



Au cours des deux dernières années, Fondaction a contribué, en collaboration avec d'autres partenaires, à la création de la COOP Carbone. Cette dernière s'est donnée comme mission de favoriser la mise en œuvre du marché du carbone d'une façon qui permettra de maximiser les réductions de GES en sol québécois de façon structurante ainsi que d'en maximiser les retombées économiques en sol québécois. Au cours des prochaines années, la COOP Carbone veillera au bon fonctionnement de la chaîne de valeur carbone et mettra en œuvre le potentiel de réduction le plus avantageux possible pour le Québec. À travers la COOP Carbone, les organisations membres mettront en commun leurs compétences afin de promouvoir et proposer des services novateurs et complémentaires à ceux offerts par le gouvernement québécois. Ainsi, la COOP Carbone sera en mesure d'optimiser la valeur des crédits carbone de ses membres à travers l'évaluation de projets porteurs selon les normes les plus rigoureuses du marché, l'identification de nouvelles technologies performantes adaptées aux projets et l'agrégation de l'ensemble de crédits carbone et ses composantes. Les compétences développées par ces initiatives pourront même éventuellement être exportées. Ce modèle anti-spéculatif impose une transparence qui rend possible la création d'un climat de confiance dans le marché. Favorisant l'adaptation des installations et des processus de production, la COOP Carbone sera utile non seulement aux entreprises acheteuses, mais aussi au développement d'une offre de crédits rendue disponible par des entreprises d'ici.

Fondaction participe également avec la Fédération québécoise des coopératives forestières à la mise en place de mesures structurantes pour le développement de la filière chauffe par biomasse forestière résiduelle. L'exploitation de cette ressource énergétique verte, qui est une mesure bénéfique pour les régions et pour l'industrie, peut entraîner d'immenses impacts positifs pour le Québec au cours de la prochaine décennie.

L'approche globale de gestion de Fondaction repose sur la conviction qu'il est essentiel d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale à ses activités. Cette conviction se manifeste par la mise en place de divers programmes et mesures, tant à l'interne qu'auprès des parties prenantes externes. La performance environnementale de Fondaction est mesurée par les initiatives qui portent non seulement sur ses propres activités, mais aussi par ses efforts de sensibilisation des parties prenantes externes et internes telles que les entreprises du portefeuille, les fournisseurs, les organisations présentes au Carrefour financier solidaire ainsi que l'ensemble des salariés. Des dîners-conférences portant sur divers sujets, dont l'environnement, sont d'ailleurs organisés à quelques reprises à chaque année à l'intention des salariés.

## UNE APPROCHE RESPONSABLE

Pour Fondaction, le développement durable est inhérent à ses actions, et ce, depuis sa création. Adoptée en 2005, la Politique environnementale est structurée autour de deux axes prioritaires : la gestion des matières résiduelles et la lutte contre les changements climatiques. Cette priorisation correspond aux aspects environnementaux où Fondaction considère pouvoir réellement agir pour limiter ou diminuer son impact sur l'environnement. Le Fonds respecte la réglementation environnementale en vigueur et n'a jamais reçu d'amende ou de sanction non pécuniaire en matière d'environnement. La personne responsable du développement stratégique voit à la mise en œuvre de la politique et de son application. Un suivi annuel des réalisations est d'ailleurs prévu auprès des parties prenantes internes.

La Politique environnementale de Fondaction trouve son expression dans les cinq volets du système de gestion environnementale :

- ➔ La conformité aux normes en vigueur
- ➔ Le programme de gestion des immeubles
- ➔ Le plan de gestion des matières résiduelles
- ➔ Le plan de transport durable
- ➔ La Politique d'achat responsable

## NOS ENGAGEMENTS

PROGRAMMES	ENGAGEMENTS 2012-2014	RÉSULTATS 2012-2014	ENGAGEMENTS 2014-2016
<b>Conformité aux normes</b>	Poursuivre l'approche proactive de suivi des normes environnementales	Fondation s'est conformé aux normes en vigueur et continue de s'intéresser aux travaux et projets en cours au Québec pour améliorer les normes environnementales	Poursuivre l'approche proactive de suivi des normes environnementales
<b>Gestion des immeubles</b>	<p>Compléter le processus d'obtention de la certification LEED pour l'édifice de Québec</p> <p>Maintenir la consommation énergétique au même niveau malgré la hausse des activités</p>	<p>L'édifice de Québec s'est vu décerner la certification LEED® niveau Argent en cours d'année</p> <p>La consommation a augmenté de 8,9%, due à l'hiver 2014 qui a été extrêmement froid et long</p>	Maintenir la consommation énergétique au même niveau malgré la hausse des activités
<b>Gestion des matières résiduelles</b>	<p>Poursuivre la tenue d'événements écoresponsables avec l'atteinte minimale du niveau 3 de la norme BNQ</p> <p>Obtenir l'accréditation ICI ON RECYCLE! Niveau 1 pour l'édifice de Québec</p> <p>Sensibiliser les salariés en matière d'écoédition pour toutes les publications de Fondation, tant à l'interne qu'à l'externe</p> <p>Réaliser une analyse et déterminer de nouveaux objectifs de réduction de consommation de papier</p>	<p>Fondation a atteint le Niveau 3 de la norme BNQ en gestion responsable d'événement lors de la tenue des deux Grands rendez-vous des responsables Fondation et des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> assemblées générales de Fondation</p> <p>Les exigences en matière d'accréditation ayant changé, Fondation n'a pu maintenir le Niveau 3 ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec à son immeuble de Montréal. Les démarches d'accréditation pour l'immeuble de Québec n'ont pas été effectuées</p> <p>Les quelques salariés visés ainsi que les fournisseurs en matière d'édition sont sensibilisés à l'importance de l'écoédition</p> <p>Tenue d'un dîner-conférence à l'intention des salariés portant sur la gestion des matières résiduelles à la maison et au travail</p> <p>La consommation de papier par million de dollars d'actif net a continué à diminuer par rapport à 2012 et 2010</p>	<p>Poursuivre la tenue d'événements écoresponsables avec l'atteinte minimale du niveau 3 de la norme BNQ</p> <p>Satisfaire aux exigences pour l'obtention du Niveau 3 ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec à Montréal, entre autres, par la mise en place d'un système de compostage des matières organiques</p> <p>Obtenir le niveau 1 de la certification ICI ON RECYCLE! pour l'édifice de Québec</p> <p>Maintenir au même niveau que 2014 le ratio de consommation de papier par million de dollars d'actif net</p>
<b>Plan de transport durable</b>	<p>Maintenir les émissions de GES au même niveau malgré la hausse des activités</p> <p>Sensibiliser les salariés à l'écoconduite</p>	<p>Quoique les émissions totales liées au transport aient augmenté, le ratio d'émissions de GES par million de dollars d'actif net a diminué</p> <p>48 % des salariés participent au Programme CarboPoint et 35 % des salariés bénéficient des mesures d'encouragement pour le transport en commun</p> <p>Aucune activité n'a été réalisée en lien avec l'écoconduite</p> <p>Deux bornes de chargement électrique ont été installées dans l'immeuble de Québec</p> <p>Un atelier annuel de mise au point des vélos est offert gratuitement à tous les salariés du Carrefour financier solidaire</p>	<p>Maintenir les émissions de GES au même niveau malgré la hausse des activités</p> <p>Maintenir le taux de participation au Programme CarboPoint ainsi qu'aux mesures d'encouragement pour le transport en commun</p> <p>Poursuivre la tenue de l'atelier annuel de mise au point des vélos à l'intention des salariés du Carrefour financier solidaire</p>
<b>Politique d'achat responsable</b>	Mettre à jour les critères de sélection des fournisseurs ainsi que le questionnaire	Le questionnaire a été mis à jour et transmis à un groupe de fournisseurs représentant plus de 78 % de la valeur des achats effectués par Fondation. Le taux de réponse s'élève à 44 %	Mettre à jour la Politique d'achat responsable, incluant les critères de sélection des fournisseurs

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## MATIÈRES ET DÉCHETS

En tant qu'institution financière, Fondation consomme relativement peu de matières. Des biens durables comme le mobilier et l'équipement informatique sont les principales matières utilisées pour réaliser ses activités commerciales tandis que le papier demeure la matière non durable, mais recyclable et provenant de sources renouvelables, la plus consommée par Fondation.

Tout le matériel informatique - imprimantes, ordinateurs, serveurs et écrans - acquis au cours des deux dernières années était certifié ENERGY STAR. De plus, Fondation se limite à une seule marque d'ordinateur pour faciliter le recyclage interne des appareils à des fins de formation ou pour les pièces de rechange. Les piles alcalines ont été graduellement remplacées par des piles rechargeables, principalement destinées aux souris d'ordinateur. Au cours de la dernière année, afin de diminuer la consommation de piles, les souris avec fil ont progressivement remplacé les souris sans fil.

La consommation de papier comprend une composante interne – consommation de papier sur les lieux de travail – ainsi qu'une autre composante qui regroupe les documents destinés à l'externe notamment les communications avec les actionnaires. Depuis sept ans, la totalité du papier interne et une grande partie du papier externe sont certifiées « 100 % papier recyclé postconsommation ».

La grande majorité des documents externes sont aussi imprimés sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council) et ils font l'objet d'une analyse annuelle des besoins pour éviter tout gaspillage.

Malgré la hausse du nombre d'actionnaires de 12,2 % et des demandes de rachat de 13,7 % par les actionnaires admissibles au cours des deux dernières années, la consommation de papier par million d'actif net a décliné en 2014 par rapport à 2012 et 2010. L'augmentation de 2013 était exceptionnelle puisque la campagne contre l'abolition progressive du crédit d'impôt fédéral annoncée par le gouvernement du Canada en 2013 a exigé l'impression de matériel à l'intention des actionnaires et des responsables Fondation (RF). La bonne performance de Fondation en regard à sa consommation de papier s'explique, entre autres, par la pratique de plus en plus répandue de transiger électroniquement avec les actionnaires et les RF. Il y a plusieurs années déjà, Fondation a fait office de pionnier avec l'adhésion et la souscription en ligne. En 2012, s'est ajouté l'envoi électronique des relevés de placement. Plus récemment, la transmission des formulaires de rachat d'actions a aussi fait l'objet d'une informatisation en donnant la possibilité aux actionnaires de recevoir et de renvoyer les formulaires électroniquement. Le nombre d'envois par la poste est ainsi réduit au strict nécessaire et les prospectus ne sont expédiés que sur demande aux actionnaires souscrivant par retenue sur le salaire.

### CONSOMMATION DE PAPIER (au 31 mai)

	2014	2013	2012	2010
En poids	17,5 tonnes	19,5 tonnes	15,9 tonnes	11,8 tonnes <sup>1</sup>
Par M\$ d'actif net	0,015	0,019	0,017	0,02

1 Évaluation faite en considérant 80 grammes par mètre carré de papier au lieu de 75 grammes utilisés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010.

La plus récente caractérisation, réalisée en 2014, indique que le Carrefour financier solidaire produit annuellement environ 15 tonnes de matières résiduelles. Le taux de valorisation s'est élevé à 59,0 %, selon la nouvelle méthode de calcul qui tient maintenant compte de l'ensemble des matières résiduelles et non seulement des matières au potentiel recyclable. Si la précédente méthode de calcul avait été utilisée, le résultat aurait été de 78 %, comparativement à 81 % en 2012. À cause de ce changement, le renouvellement de l'accréditation au programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec n'a pu être confirmé. À la lumière de ces résultats et afin d'améliorer son bilan en matière de gestion des matières résiduelles, Fondation souhaite mettre en place un système de collecte des matières organiques aux fins de compostage.

### TAUX DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (par année de caractérisation)

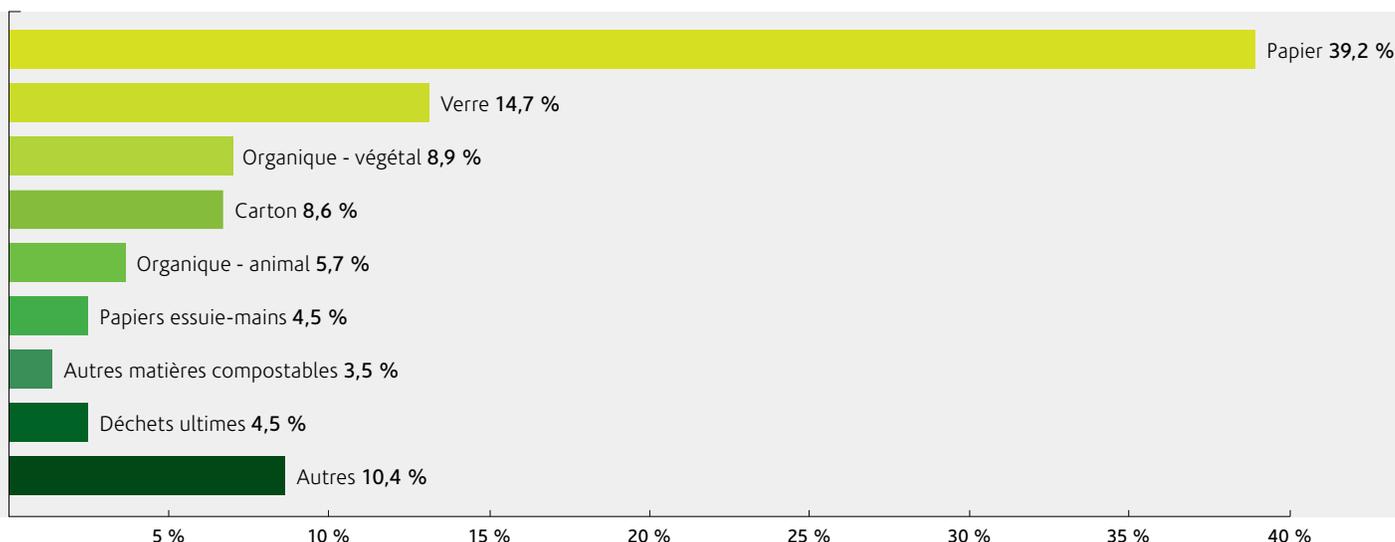
2014	2012	2008	2005
59,0%*	81,0 %	84,3 %	70 %

\* Recyc-Québec a modifié sa méthodologie de calcul.

Dans la plus récente évaluation, les matières résiduelles attribuables à Fondation sont évaluées à 55 % de l'ensemble de celles générées par le Carrefour financier solidaire, compte tenu du nombre de salariés de Fondation par rapport à l'ensemble des salariés de l'immeuble. On estime donc à 6 320 kg le poids des matières résiduelles produites annuellement par Fondation. Ces données excluent les matières dangereuses qui font l'objet d'un traitement particulier. Les piles, les téléphones cellulaires et les lampes fluorescentes sont récupérés séparément et traités par des firmes spécialisées. Quant aux cartouches d'encre, elles sont toutes prises en charge et recyclées par les deux fournisseurs d'imprimantes.

Le tableau ci-dessous indique le poids relatif des différentes catégories de matières résiduelles produites par le Carrefour financier solidaire. Pour Fondation seulement, les taux de récupération pour le papier et le carton sont respectivement de 97,8 % et de 96,5 %, dépassant ainsi les objectifs du Plan d'action 2010-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le taux de récupération du verre, qui s'élève à 95,2 % dépasse également l'objectif national, alors que celui du métal l'atteint presque avec un taux de 69,2 %. Les taux de récupération du plastique et des résidus putrescibles sont en deçà des objectifs proposés. Le marc de café ainsi que le ruban de filtration sont récupérés et envoyés à un site de compostage industriel.

### POURCENTAGE EN POIDS DES CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES PAR LE CARREFOUR FINANCIER SOLIDAIRE



## ÉNERGIE

La consommation d'énergie de Fondation comprend principalement la consommation directe liée aux activités tant à Montréal qu'à Québec ainsi que celle découlant des déplacements. Les résultats présentés dans cette section prennent en compte les déplacements des salariés et des RF dans le cadre de leur travail ainsi que ceux des participants à l'assemblée générale annuelle. En tant qu'institution financière, le Fonds n'est assujéti à aucune forme de réglementation sectorielle, mais il est néanmoins soumis à l'ensemble des lois et règlements en matière d'énergie au Québec et au Canada, qui sont par ailleurs respectés.

La conception écoénergétique du bâtiment de Montréal a été reconnue par le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux du gouvernement fédéral permettant d'économiser 30 % de l'énergie utilisée pour un bâtiment comparable. L'immeuble de Fondation à Québec a été inauguré en 2010 et a obtenu une certification LEED-NC v.1, niveau Argent au cours de l'année 2013. Cette certification comporte notamment l'application d'une approche globale à la durabilité dans la construction du bâtiment, en reconnaissant la performance dans cinq domaines importants de la santé humaine et environnementale :

- ➔ l'aménagement écologique du site;
- ➔ la gestion efficace de l'eau;
- ➔ l'énergie et l'atmosphère;
- ➔ les matériaux et les ressources;
- ➔ la qualité des environnements intérieurs, l'innovation et le processus de design.

La consommation énergétique de Fondation est reliée aux activités des bureaux de Montréal et de Québec : chauffage, climatisation et éclairage des espaces. Pendant la période couverte par le présent rapport, la consommation totale d'énergie est passée de 2 891 gigajoules en 2012-2013 à 3 149 gigajoules en 2013-2014, soit une augmentation de 8,9 %, attribuable à l'hiver particulièrement froid qu'a connu le Québec en 2014.

Un réaménagement de certains espaces dans l'immeuble de Montréal a diminué la proportion occupée par Fondation par rapport aux autres institutions présentes. À Québec, la méthode de calcul de l'espace occupé par Fondation a été révisée afin de mieux refléter la réalité. L'énergie consommée par Fondation provient exclusivement d'Hydro-Québec. L'émission de gaz à effet de serre (GES) découlant de la production d'électricité par Hydro-Québec est négligeable puisqu'elle provient à plus de 98 % de sources hydriques, le 2 % restant se répartissant entre l'éolien ou la combustion de biomasse et de déchets. L'intensité énergétique de la consommation d'électricité est calculée en fonction du nombre de mètres carrés occupés par Fondation. Les aires communes sont comptabilisées au prorata de l'occupation de chacun des locataires des deux immeubles.

### CONSOMMATION ET INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE FONDATION (au 31 mai)

	2014	2013	2012	2010
Montréal	2 783 GJ	2 515 GJ	2 986 GJ	3 799 GJ
Québec	366 GJ	376 GJ	2 575 GJ	s. o.
Consommation totale d'énergie	3 149 GJ*	2 891 GJ*	5 561 GJ	3 799 GJ
Intensité énergétique par mètre carré occupé	1,14 GJ/m <sup>2</sup>	1,04 GJ/m <sup>2</sup>	s. o.	s. o.

\* L'espace occupé par Fondation a été réévalué.

Le transport et la consommation énergétique des bureaux loués à des organisations partenaires sont les deux principales sources de consommation énergétique en dehors de Fondation. À cet effet, l'ensemble des transports a généré une dépense énergétique se chiffrant à 3 495 gigajoules en 2014 et 3 341 gigajoules pour 2013. Afin d'assurer une comparabilité pour les prochains rapports, l'intensité énergétique liée au transport est calculée en fonction de l'actif net. Les salariés n'utilisant pas le CarboPOINT sont considérés utiliser la voiture-solo. Le calcul a été effectué en supposant diverses hypothèses dont une consommation moyenne de 8,8 litres par 100 kilomètres parcourus et 34,66 joules par litre d'essence pour un moteur d'automobile. Pour l'avion, les valeurs utilisées représentent une consommation moyenne de 3,5 litres de kérosène par 100 kilomètres parcourus pour un passager et de 37,7 joules par litre de ce combustible. Du côté des bâtiments, la consommation des locaux loués par Fondation à des organisations partenaires s'est élevée à 5 282 GJ en 2014 et à 5 160 GJ en 2013.

## CONSOMMATION ET INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE—AUTRES (au 31 mai)

	2014	2013
Salariés (déplacements-travail)	955 GJ	890 GJ
dont : Avion	132 GJ	85 GJ
Salariés (domicile-travail)	1 715 GJ	1 548 GJ
Réseau RF	677 GJ	727 GJ
AGA*	147 GJ	177 GJ
Locaux loués à des partenaires	5 282 GJ	5 160 GJ
<b>TOTAL</b>	<b>8 776 GJ</b>	<b>8 502 GJ</b>
Intensité transport	2,9 GJ/M\$	3,2 GJ/M\$
Intensité locaux loués	1,14 GJ/m <sup>2</sup>	1,04 GJ/m <sup>2</sup>

\* Données fournies par Takt-Étik.

En ce qui a trait aux économies d'énergie, Fondation reconnaît depuis plusieurs années l'importance que ses immeubles possèdent des caractéristiques écoénergétiques innovantes. Par exemple, selon un rapport de Ressources naturelles Canada, la consommation moyenne en 2009, des édifices à bureau au Canada atteignaient 1,20 GJ par mètre carré<sup>9</sup>. L'intensité énergétique par mètre carré des deux immeubles de Fondation est inférieure avec 1,14 GJ en 2014 et 1,04 GJ en 2013.

Il est donc évident que les efforts mis sur la conception écoénergétique des bâtiments ont eu des répercussions positives sur la consommation d'énergie. Quant à elle, la consommation d'énergie pour les transports a augmenté de façon modérée malgré la hausse des effectifs. Toutefois, dans l'optique où l'actif et les effectifs de Fondation ont crû, la consommation relative d'énergie pour le transport a diminué. En effet, l'intensité énergétique associée au transport est passée en 2014 à 2,91 gigajoules par million de dollars d'actif net par rapport à 3,23 gigajoules en 2013.



Le Conseil du bâtiment durable du Canada a décerné en 2014 la certification LEED® niveau Argent (Leadership in Energy and Environmental Design) à l'édifice Fondation de Québec. Doté d'une structure en bois lamellé-collé de six étages, l'édifice de Québec est un projet unique en Amérique du Nord. Il a été inauguré en 2010. LEED est un programme d'évaluation de bâtiments durables, avec certification par une tierce partie. Des crédits sont accordés aux projets présentés selon divers critères dont l'aménagement écologique du site, l'énergie et l'atmosphère, les matériaux et les ressources ainsi que l'innovation et le processus de design. Cette certification s'ajoute à de nombreux prix déjà reçus en reconnaissance des qualités écologiques et de conception de ce bâtiment exceptionnel.



[www.cagbc.org](http://www.cagbc.org)

9 Enquête sur l'utilisation commerciale et institutionnelle d'énergie : Bâtiments 2009, Ressources Naturelles Canada, 2013.

## ÉMISSIONS

La gestion des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre les changements climatiques est l'un des deux éléments centraux dans la Politique environnementale de Fondation. N'étant pas assujéti à une réglementation spécifique relative aux émissions de GES, Fondation considère néanmoins que c'est l'une des dimensions où le Fonds peut avoir un impact bien que la facture environnementale liée à ses activités soit limitée. À cet effet, le Fonds a mis sur pied de nombreuses initiatives et programmes afin de diminuer l'empreinte écologique de ses activités que ce soit par l'appui à l'utilisation du transport collectif ou actif ou encore par ses bâtiments écologiques. De plus, certaines émissions, notamment celles de l'assemblée générale des actionnaires et celles liées à l'utilisation de l'avion sont compensées par l'achat de crédits carbone.

En ce qui concerne plus spécifiquement la consommation à Fondation, prenant en compte des émissions de 20,72 grammes de GES<sup>10</sup> par kilowattheure, les émissions de GES totalisent 18,1 tonnes 2013-2014 et 16,6 tonnes en 2012-2013. L'intensité des émissions équivaut, par mètre carré de bureaux occupés, à 6,5 kg et 6 kg.

Les catégories responsables de la production de GES sont les suivantes : 72,5 et 65,4 tonnes pour les déplacements des employés, dont 16,4 et 10,5 pour les voyages en avion, 46,2 et 49,5 tonnes pour le réseau des RF et, finalement, 13 et 15,6 tonnes pour l'assemblée générale annuelle (AGA). Les émissions de GES pour l'AGA et les voyages en avion sont compensées en achetant des crédits de compensation reconnus de la Voluntary Carbon Standard (VCS) ainsi que de la Climate, Community & Biodiversity Alliance (CCBA) par l'entremise de Éco Tierra, une entreprise québécoise de Sherbrooke.

Nous avons aussi évalué les émissions de GES produites par les déplacements des salariés entre leur résidence et le travail. En utilisant les données fournies grâce au code postal de chacun des salariés, nous considérons que les déplacements de ces derniers entre la résidence et le travail génèrent des émissions de GES de 128,7 et de 116,4 tonnes pour chacune des deux années couvertes. Par ailleurs, on estime que les GES évités par les salariés qui utilisent les transports en commun s'élèveraient à un maximum théorique de 33,7 et de 32,7 tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> pour les mêmes années.

La majorité des GES générés en dehors de l'organisation proviennent donc des déplacements des salariés et des responsables Fondation (RF) qui tiennent des activités de souscription dans les lieux de travail et pour lesquels Fondation rembourse les dépenses ainsi que les déplacements pour le transport des salariés entre le domicile et le travail.

La production totale de GES liée au transport s'est élevée à 260,4 tonnes en équivalent CO<sub>2</sub> pendant l'année 2013-2014 et à 246,9 tonnes pour l'année 2012-2013. Mesurée en terme relatif par rapport aux actifs de Fondation, l'intensité carbone des transports relatifs aux activités de Fondation a diminué, passant de 0,24 à 0,22 tonne équivalente de CO<sub>2</sub> par million de dollars d'actif net.

Les locaux loués dans les édifices appartenant à Fondation ont émis pour l'équivalent de 30,4 et 29,7 tonnes de CO<sub>2</sub> au cours des deux dernières années. Il est à noter que la consommation des locaux loués et les émissions en résultant n'ont pas été comptabilisées pour les années précédentes à 2013. L'intensité des émissions relatives à ces locaux est la même que les locaux occupés par Fondation. Nous sommes incapables d'évaluer les émissions de GES reliées aux services de messagerie, les fournisseurs n'étant pas en mesure de produire les données nécessaires.

<sup>10</sup> Rapport sur le développement durable 2013, Hydro-Québec.

TABLEAU DES ÉMISSIONS DE GES – TONNES ÉQUIVALENTES CO<sub>2</sub> (au 31 mai)

	2014	2013	2012	2010
<b>Portée 1</b> (Scope 1) : émissions directes de Fondation : négligeables				
<b>Portée 2</b> (Scope 2) : émissions indirectes				
Consommation d'électricité	18,1	16,6	s. o.	s. o.
Intensité locaux Fondation	6,5 kg/m <sup>2</sup>	6,0 kg/m <sup>2</sup>	s. o.	s. o.
<b>Portée 3</b> (Scope 3) : autres émissions indirectes				
Salariés (déplacements-travail)	72,5	65,4	76	80,4
dont : avion	16,4	10,5	17,6	17,4
Salariés (déplacements-résidence-travail)	128,7	116,4	139,1	144
Réseau RF	46,2	49,5	74,1	70
AGA*	13,0	15,6	14,5	11,8
Consommation d'électricité (locaux loués)	30,4	29,7	s. o.	s. o.
<b>TOTAL</b>	<b>290,8</b>	<b>276,6</b>	<b>303,7</b>	<b>306,2</b>
Intensité transport	0,22 t. éq. CO <sub>2</sub> /M\$	0,24 t. éq. CO <sub>2</sub> /M\$	0,33 t. éq. CO <sub>2</sub> /M\$	0,44 t. éq. CO <sub>2</sub> /M\$
Intensité locaux loués	6,5 kg /m <sup>2</sup>	6,0 kg/m <sup>2</sup>	s. o.	s. o.

\* Données fournies par Takt-Étik.

Les seuls autres gaz pour lesquels les émissions polluantes pourraient être significatives, dont les NO<sub>x</sub> et SO<sub>x</sub>, proviennent de l'utilisation de l'automobile. Selon les données disponibles, nous évaluons que les émissions de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) produites par les transports se seraient élevées à 563 kg en 2013-2014 et à 534 kg pour l'année 2012-2013. Ces chiffres comprennent les déplacements des employés dans le cadre de leurs obligations professionnelles ainsi que ceux entre le domicile et le travail. Les quantités émises de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) n'ont pas été considérées dans le présent rapport, celles-ci étant minimes.

## NO<sub>2</sub> PRODUITS PAR LES TRANSPORTS DES SALARIÉS (au 31 mai)

2014	2013	2012	2010
563 kg	534 kg	533 kg	534 kg



Le Conseil québécois des événements écoresponsables est un carrefour d'information et d'échanges qui facilite et encourage l'organisation d'événements écoresponsables au Québec. Un événement écoresponsable intègre le développement durable à toutes les étapes de son organisation. Fondation est signataire-fondateur de la Charte d'engagement envers le développement durable des commanditaires et partenaires d'événements depuis novembre 2010.

Depuis 2009, Fondation a mis en place des mesures pour faire de son assemblée générale annuelle et du Grand Rendez-vous des responsables Fondation des événements écoresponsables. En plus de compenser les émissions de gaz à effet de serre, diverses dispositions sont prises pour faire de ces activités un événement écoresponsable. Fondation atteint le niveau 3 de la norme BNQ en gestion responsable d'événements depuis 2011 et il s'est aussi distingué lors du premier Gala des Vivats présenté au printemps 2012.



[www.evenementecoresponsable.com](http://www.evenementecoresponsable.com)

## PLAN DE TRANSPORT DURABLE

OBJECTIFS	MESURES
Favoriser le transport en commun	Remboursement de 50 % de la carte de transport
Encourager le transport actif	Supports à vélos à l'intérieur des immeubles Atelier de mise au point des vélos gratuit
Faciliter les modes de transport alternatifs	Installation de deux bornes de recharge dans le stationnement de l'édifice de Québec
Tenir des événements écoresponsables	Compensation des émissions de GES et certification BNQ 9700-253
Reconnaître les efforts	Système CarboPOINT à l'intention du personnel

Le plan de transport durable met à la disposition des salariés plusieurs mesures facilitant l'adoption de comportements écoresponsables en matière de déplacements. L'utilisation de la visioconférence, de nouveaux modes de communication entre les groupes, l'encouragement au transport collectif et l'utilisation des transports publics permettent de réduire le kilométrage total parcouru dans une année, sans nuire aux activités du Fonds. Les réductions de consommation d'énergie obtenues n'ont toutefois pu être quantifiées, le détail de chacune des mesures de remplacement pouvant difficilement être retracé (visioconférences par exemple). Le kilométrage total parcouru est passé de 263 900 km en 2012-2013 à 269 800 km en 2013-2014, soit une hausse équivalant à 1,2 tonne de GES. Cette hausse est principalement due à la hausse des effectifs de Fondation.

Mis sur pied en 2008 par les institutions présentes au Carrefour financier solidaire, le système CarboPOINT permet aux personnes utilisant des moyens de transport actifs et collectifs d'accumuler des points selon les distances parcourues et le mode de transport choisi entre la résidence et le travail. Ces points peuvent être échangés contre des articles de plein air ou des chèques-cadeaux. Cette formule d'encouragement originale a été reconnue en 2009 par une nomination dans la catégorie Entreprise lors du Gala de reconnaissance en environnement de la communauté montréalaise.

### TRANSPORT EN COMMUN ET PROGRAMME CARBOPOINT – PROPORTION DE SALARIÉS ADHÉRENTS (au 31 mai)

	2014	2013	2012	2010
Subvention de transport en commun	35 %	33 %	32 %	31 %
Programme CarboPOINT	48 %	49 %	40 %	n/d

# INDEX GRI

Le 5<sup>e</sup> rapport de développement durable de Fondation a été réalisé selon l'option de conformité « Critères exhaustifs » des lignes directrices GRI G4. Il a fait l'objet d'une mission d'examen par un auditeur indépendant dont le rapport apparaît à la page 5. Les indicateurs GRI examinés par l'auditeur indépendant sont identifiés au moyen du symbole .

PAGES NON- AUDIT  
PUBLICATION (PAGE 5)

## STRATÉGIE ET ANALYSE

G4-1	Déclaration du président du C.A. et du président-directeur général	3, 4		
G4-2	Description des impacts, risques et opportunités	3, 4, 34, 35		

## PROFIL DE L'ORGANISATION

G4-3	Nom de l'organisation	6		
G4-4	Principaux produits et services	6, 7, 49, 60 à 63		
G4-5	Lieu du siège social	Couverture 4		
G4-6	Nombre de pays où l'organisation est présente	6, 7		
G4-7	Nature du capital et forme juridique	6		
G4-8	Marchés où l'organisation exerce ses activités	6, 8, 9		
G4-9	Taille de l'organisation	6, 7		
G4-10	Répartition de l'effectif	55, 56		
G4-11	Conventions collectives	56		
G4-12	Chaîne d'approvisionnement	34 à 37		
G4-13	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période	Aucun		
G4-14	Principe de précaution	11		
G4-15	Chartes, principes ou autres initiatives auxquels l'organisation souscrit ou a donné son aval	30 à 33		
G4-16	Adhésions à des associations ou des organisations nationales ou internationales	30 à 33		

## ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS

G4-17	Entités incluses	23		
G4-18	Processus de contenu	22 à 24		
G4-19	Aspects pertinents	24		
G4-20	Pertinence des aspects internes	23, 76 à 79		
G4-21	Pertinence des aspects externes	23, 76 à 79		
G4-22	Reformulation d'information	7		
G4-23	Changements importants	23		

## DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

G4-24	Liste des parties prenantes	22, 30		
G4-25	Critères de sélection	22		
G4-26	Approche utilisée	11, 22, 23, 25		
G4-27	Thèmes et préoccupations des parties prenantes	23, 25 à 29		

## PROFIL DU RAPPORT

G4-28	Période visée par le rapport	7		
G4-29	Date du dernier rapport publié	7		
G4-30	Périodicité du rapport	7, 11		
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Couverture 3		
G4-32	Option de conformité retenue	4		
G4-33	Vérification externe	5		

## GOUVERNANCE

G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	10 à 20		
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	12 à 15, 20, 21		
G4-36	Cadres dirigeants responsables	11		
G4-37	Processus de consultation des parties prenantes	22 à 29		
G4-38	Composition du C.A.	14, 15		
G4-39	Lien entre la présidence-direction générale et le C.A.	15		
G4-40	Processus de sélection et de nomination des administrateurs	15		
G4-41	Processus mis en place par le C.A. pour éviter les conflits d'intérêt	16, 17		☑
G4-42	Rôle du C.A. et des cadres dirigeants	12, 13, 20, 21		
G4-43	Mesures pour améliorer les connaissances du C.A. en matière de développement durable	10 à 12		
G4-44	Processus d'évaluation du C.A.	12		
G4-45	Rôle du C.A. dans l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux	10, 17 à 19		
G4-46	Rôle du C.A. dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	17 à 19		
G4-47	Fréquence de l'examen des impacts et risques économiques, environnementaux et sociaux	17 à 19		
G4-48	Responsables de l'examen et de l'approbation du rapport	10, 11		☑
G4-49	Processus de divulgation au C.A. des réclamations majeures	16		
G4-50	Nature et nombre de réclamations majeures	Aucune		
G4-51	Politique de rémunération du C.A.	59		☑
G4-52	Processus de détermination de la rémunération	58, 59		☑
G4-53	Modes de sollicitation et de prise en compte des parties prenantes en matière de rémunération	59		
G4-54	Ratio de la rémunération annuelle de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération médiane	59		
G4-55	Ratio du pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée par rapport au pourcentage d'augmentation médian de la rémunération annuelle totale des autres salariés	59		

## ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

G4-56	Principes et normes internes	16, 17		☑
G4-57	Mécanismes internes et externes pour l'obtention de conseils en la matière	16, 17		☑
G4-58	Mécanismes internes et externes pour signaler des préoccupations en matière d'éthique	16, 17		☑

## APPROCHES DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

APPROCHE DE GESTION GÉNÉRALE		38 à 45			
Performance économique	⊙ EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	46 à 51		☑
	EC2	Implications financières et autres risques et opportunités liés aux changements climatiques	47		
	EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	58, 59		
	EC4	Aides publiques reçues	Aucune		
Présence sur le marché	● EC5	Couverture des régimes de retraite à prestations définies	58		
	EC6	Proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	55		
Pratiques d'achat	⊙	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	34 à 36		
	EC9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	35, 36		
Portefeuille de produits	○ FS6	Pourcentage du portefeuille par région, taille et secteur	8, 9, 40 à 43		☑
	FS7	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice social	39 à 45		☑
	FS8	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental	39 à 45		☑
Audit	● FS9	Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques	17 à 19, 40 à 45		
Propriété active	○ FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution avec laquelle l'entreprise répondante a eu des échanges portant sur des questions environnementales et sociales	27, 43 à 45		
	FS11	Pourcentage des actifs faisant l'objet d'un filtrage/tamissage positif ou négatif en matière environnementale ou sociale	40 à 45		☑

## PERFORMANCE SOCIALE

## SOUS-CATÉGORIE : EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT

APPROCHE DE GESTION		52 à 54			
Emploi	●	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	52		☑
	LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	55		☑
	LA2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein	56		
	LA3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental	55		
Relations employeur/employés	● LA4	Délai minimal de préavis à toute modification d'organisation	56		
Santé et sécurité au travail	●	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	56		
	LA5	Pourcentage de l'effectif représenté dans des comités mixtes direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail	56		
	LA6	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme	56		
	LA7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leurs activités	56		
	LA8	Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	56		

Le périmètre est déterminé pour chacun des aspects : ● Aspect interne ○ Aspect externe ⊙ Aspect interne et externe

		PAGES	NON- PUBLICATION	AUDIT (PAGE 5)
Formation et éducation	● LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie d'emplois	56, 57	
	LA10	Programmes de développement des compétences et de formation destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	57, 58	
	LA11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	54, 57	
Diversité et égalité des chances	● LA12	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par indicateur de diversité	14, 15, 55	
Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes	●	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	52, 53, 55, 59	☑
	LA13	Rapport du salaire de base des hommes/femmes par catégorie professionnelle	55	☑
Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs	○	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	35, 36	
	LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs en matière d'emploi	36, 37	
	LA15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	35 à 37	
Mécanismes de règlements des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi	● LA16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi déposés, examinés et réglés	59	
<b>SOUS-CATÉGORIE : DROITS HUMAINS</b>				
<b>APPROCHE DE GESTION</b>			10, 59	
Investissement (engagement en la matière)	◎	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	40 à 45	
	HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits humains	11, 40 à 45	
	HR2	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits humains applicables dans leurs activités ; pourcentage de salariés formés	45, 60	
Non-discrimination	● HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Aucun, 55	☑
Liberté syndicale et droit de négociation collective	● HR4	Activités identifiées au sein duquel le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté	Aucune	
Évaluation du respect des droits humains chez les fournisseurs	○	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	35, 36	
	HR10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits humains	36, 37	
	HR11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les droits humains dans la chaîne d'approvisionnement	35 à 37	
Mécanismes de règlements des griefs relatifs aux droits humains	● HR12	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière de droits humains déposés, examinés et réglés	Aucun	

Le périmètre est déterminé pour chacun des aspects : ● Aspect interne ○ Aspect externe ◎ Aspect interne et externe

**SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ**

APPROCHE DE GESTION		34, 35, 38, 39		
Communautés locales	○ APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	34, 35, 38, 48		✓
	SO1 Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités sur les communautés	25 à 29, 46 à 51		✓
	SO2 Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles sur les communautés locales	Aucune		✓
	FS13 Points d'accès dans les zones à faible population ou économiquement défavorisées	8, 9, 61		✓
	FS14 Initiatives pour améliorer l'accès des personnes défavorisées à des services financiers	49, 61		✓
Lutte contre la corruption	○ APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	16, 17, 18		✓
	SO3 Pourcentage et nombre de domaines d'activité soumis à des évaluations de risques en matière de corruption	10 à 12, 16, 17		✓
	SO4 Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	16, 17		✓
	SO5 Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun, 20		✓
Politiques publiques	○ APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	17, 48		
	SO6 Valeur totale des contributions versées aux partis politiques	Aucune		
Comportement anticoncurrentiel	○ SO7 Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques	Aucune		
Conformité	○ SO8 Montant des amendes et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Aucune		
Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société	○ APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	35, 36		
	SO9 Pourcentage des nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société	36, 37		
	SO10 Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement	35 à 37		
Mécanismes de règlements des griefs relatifs à l'impact sur la société	● SO11 Nombre de griefs concernant les impacts sur la société déposés, examinés et réglés	Aucun		

**SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS ET SERVICES**

APPROCHE DE GESTION		60 à 63		
Étiquetage des produits et services	○ PR3 Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à de telles exigences	60 à 63		
	PR4 Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services	Aucun		
	PR5 Résultats des enquêtes de la satisfaction client	25 à 28		
Communication marketing	○ PR6 Vente de produits interdits ou controversés	Aucun		
	PR7 Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing	Aucun		
Vie privée des clients	○ PR8 Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	Aucune, 62		✓
Conformité	○ PR9 Montant des amendes pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	Aucune		

Le périmètre est déterminé pour chacun des aspects : ● Aspect interne ○ Aspect externe ○ Aspect interne et externe

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE				
APPROCHE DE GESTION GÉNÉRALE		64 à 66		
Énergie	⊙	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	65, 66, 69	
		EN3 Consommation énergétique au sein de l'organisation	69	
		EN4 Consommation énergétique en amont et en aval de l'organisation	70	
		EN5 Intensité énergétique	69, 70	
		EN6 Réduction de la consommation énergétique	69, 70	
		EN7 Réduction des besoins énergétiques des produits et services		s. o.
Émissions	⊙	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	65, 66	
		EN15 Émissions directes de gaz à effet de serre	71, 72	
		EN16 Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie	71, 72	
		EN17 Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre	71, 72	
		EN18 Intensité des émissions de gaz à effet de serre	72	
		EN19 Réduction des émissions de gaz à effet de serre	72, 73	
		EN20 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone		s. o.
	EN21 NO <sub>x</sub> , SO <sub>x</sub> et autres émissions atmosphériques significatives	71		
Effluents et déchets	⊙	EN22 Total des rejets d'eau, par type et par destination		s. o.
		EN23 Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	67, 68	
		EN24 Nombre et volume des déversements accidentels		s. o.
		EN25 Poids des déchets jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexe I, II, III et VIII		s. o.
		EN26 Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe		s. o.
Transport	⊙	EN30 Impacts environnementaux du transport des produits, autres marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	35, 71 à 73	
Évaluation environnementale des fournisseurs	○	APPROCHE DE GESTION SPÉCIFIQUE	35, 36	
		EN32 Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	36, 37	
		EN33 Impacts négatifs, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	35 à 37	
Mécanismes de règlements des griefs environnementaux	●	EN34 Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux déposés, examinés et réglés	Aucun	

Le périmètre est déterminé pour chacun des aspects : ● Aspect interne ○ Aspect externe ⊙ Aspect interne et externe

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU COMMENTAIRES À PROPOS DU RAPPORT ?

Dans le but de maintenir et d'améliorer la conformité de son rapport en matière de développement durable, Fondation vous invite à transmettre vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante :

[developpementdurable@fondaction.com](mailto:developpementdurable@fondaction.com)

Coordination des contenus, rédaction et édition :  
**Claude Normandin, Gabriel Brice**

Soutien à l'édition :  
**Endrée Martel**

Conception graphique :  
**Zone C Communication Marketing**

Photographies :  
**Olivier Samson Arcand/OSA  
Félix Renaud**



certifié



100 %  
postconsommation



recyclé



papier  
permanent



énergie  
biogaz



DONNER DU SENS  
À L'ARGENT

**FONDACTION**  
**CSN** POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

**MONTREAL** (siège social)  
2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103  
Montréal (Québec) H2K 4S3  
Téléphone : 514-525-5505 • 1 800 253-6665

**QUÉBEC**  
125, boul. Charest Est, bureau 602  
Québec (Québec) G1K 3G5  
Téléphone : 418-522-8650 • 1 800 253-6665

[www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)